

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2024 ÉTAT, RÉGION,
DÉPARTEMENT, VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES, VILLE DE BLANQUEFORT
ET SCÈNE NATIONALE CARRÉ-COLONNES. AUTORISATION

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais
Mme Courrèges à M Hélaudais
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à M Mangon

Secrétaire de séance : M Francis Royer.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2021
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2021
Publiée le : 1 juillet 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2021

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2024 ÉTAT, RÉGION,
DÉPARTEMENT, VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES, VILLE DE
BLANQUEFORT ET SCÈNE NATIONALE CARRÉ-COLONNES. AUTORISATION**

Mme Pascale Bru, Adjointe au Maire déléguée Culture et grands évènements, présente le rapport suivant.

Par arrêté du Ministre de la culture, en date du 14 janvier 2020, le label « Scène Nationale » a été délivré à l'établissement public de coopération culturelle Carré-Colonnes. Son attribution reconnaît l'engagement de la structure et la capacité de sa directrice, Sylvie Violan, à piloter durablement des activités organisées autour d'un bloc de missions s'appuyant sur trois champs de responsabilités.

- La responsabilité artistique vise d'une part à proposer un projet artistique et culturel, établi par la directrice et qui, par la programmation et les festivals, reflète les principaux courants de la production actuelle ; et d'autre part à faciliter le travail des artistes, de recherche et de création, par le partage des outils de production, le soutien en production et l'organisation de résidences de création.
- La responsabilité publique se traduit par la considération permanente portée au territoire et à sa population, dans toutes leurs composantes particulières.
- La responsabilité professionnelle implique, pour la Scène Nationale, le respect de l'écosystème dans lequel elle évolue, au travers notamment de sa participation à l'évolution des idées, à leur transmission, à la formation de nouvelles générations d'acteurs culturels, ou à l'animation des réseaux professionnels.

Le label Scène Nationale requiert, dans un délai contraint, l'adoption d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Scène Nationale Carré-Colonnes, l'État et l'ensemble des collectivités territoriales participant à son financement, à savoir pour la Scène Nationale Carré-Colonnes, les communes de Saint-Médard-en-Jalles et de Blanquefort, la Région Nouvelle Aquitaine et le département de la Gironde.

Le projet de convention qui vous est proposé vise :

- à établir pour une période de 4 ans, de 2021 à 2024, le cadre contractuel entre l'EPCC Scène Nationale Carré-Colonnes et les partenaires publics pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel,
- à définir les modalités de son évaluation à travers des objectifs concrets et à fixer les modalités de financement.

Élaboré en concertation avec les élus des deux villes et les services des collectivités partenaires au cours de comités de pilotages, ce projet de convention deviendra définitif après son adoption par chacune des parties signataires. Il a été approuvé par le Conseil d'administration de l'EPCC Scène Nationale Carré-Colonnes en date du 29 avril 2021. Chacune des collectivités procèdera à son approbation selon le calendrier suivant :

- En juin 2021, par les communes de Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort.
- En septembre ou octobre 2021 par le Département de la Gironde et la Région Nouvelle Aquitaine.
- La Préfète de Nouvelle-Aquitaine apposera sa signature en décembre 2021.

Aussi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, d'approuver cette convention pluriannuelle d'objectifs de la Scène Nationale Carré-Colonnes et ses annexes

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs ainsi que ses annexes.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 29 juin 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpéyrat

SCÈNE NATIONALE CARRÉ-COLONNES



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



- VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;
- VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées aux personnes publiques ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;
- VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;
- VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif à l'appellation « Scène Nationale » ;
- VU l'arrêté du 14 janvier 2020 portant attribution du label « Scène Nationale » à l'établissement public de coopération culturelle Carré-Colonnes (JO du 19 janvier 2020) ;
- VU les programmes n° 131 et 361 de la Mission Culture ;

- CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

ANNÉES 2021 - 2024

Entre d'une part,

L'Etat- Ministère de la Culture, représenté par Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Alain ROUSSET, Président, dûment habilité par délibération de la commission permanente, désigné dans la présente convention sous le terme « la Région »,

Le Département de la Gironde, représenté par Monsieur Jean-Luc GLEYZE, président du Conseil Départemental dûment habilité, désigné sous le terme « le Département »

La Ville de Saint-Médard en Jalles, représentée par Monsieur Stéphane DELPEYRAT Maire de la Ville, dûment habilité par délibération du conseil municipal, désigné sous le terme « St-Médard en Jalles »

La Ville de Blanquefort, représentée par, Madame Véronique FERREIRA Maire de la Ville, dûment habilitée par délibération du conseil municipal désigné sous le terme « Blanquefort »

Désignés ensemble sous le terme « **les partenaires publics** »

Et d'autre part,

La Scène nationale Carré-Colonnes, Etablissement Public de Coopération Culturelle, dont le siège social est situé place de la République 33160 Saint-Médard en Jalles, représentée par sa directrice, Madame Sylvie VIOLAN dûment mandatée
N° SIRET 52257430000011 Code APE 9001 Z Identifiant Chorus 2100082417

et ci-après désigné « **le bénéficiaire** »

Il est convenu ce qui suit :

P R E A M B U L E

Considérant les orientations de la politique culturelle de l'État :

Considérant les orientations de la politique de l'État relatives au soutien à des structures de création et de diffusion artistique présentant un projet d'intérêt général pour la création et le développement de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle sur un territoire.

Considérant la priorité nationale réaffirmée par le ministre de la Culture visant à une généralisation de l'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie de l'enfant et des jeunes au sens large, et prenant en compte le territoire comme entité de développement d'une action partagée avec les collectivités ;

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « scène nationale Carré-Colonnes »,

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe

Considérant la politique culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine :

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine déploie une politique culturelle en faveur des expressions artistiques dans toutes leurs diversités en visant à développer les industries culturelles, créatives et numériques, contribuer à rendre l'offre artistique et culturelle accessible à tous, valoriser le patrimoine culturel régional, favoriser la diversité de la création artistique professionnelle, accompagner les politiques d'éducation et de médiation artistique et culturelle et structurer une politique publique concertée en faveur des langues régionales.

Considérant que la Région s'est engagée à agir pour la réduction de la fragilité des territoires, fixant deux objectifs prioritaires : soutenir et développer les atouts des territoires, et exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables.

Considérant que dans le cadre de son engagement dans la transition écologique et énergétique « Néo Terra », la Région Nouvelle-Aquitaine veille et incite les opérateurs qu'elle accompagne à s'engager dans une démarche qui s'inscrit dans au moins une des 11 ambitions de la Feuille de route.

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine marque son attachement au respect des droits culturels des personnes, reconnaissant notamment l'égalité dignité des différentes pratiques artistiques et culturelles et le droit de chacun à bénéficier de ressources favorisant l'exercice de pratiques artistiques et culturelles qui ont sa préférence.

Considérant à ce titre que la Région est attachée au projet artistique et culturel de la Scène nationale Carré Colonnes construit autour du soutien à la création artistique, de la diffusion d'œuvres et de la mise en place d'actions de médiation culturelle.

Considérant les axes-force du projet artistique et culturel de la Scène nationale Carré Colonnes se déclinant ainsi :

- Le soutien à la création d'équipes artistiques, notamment régionales, par la mise en œuvre d'accueils en résidence et par l'apport en coproduction, avec une attention particulière portée à l'égalité Femmes-Hommes ;

- Un travail partenarial soutenu, en lien avec les territoires, principalement dans le cadre des réseaux du spectacle vivant et de la protection des milieux naturels ;
- La mise en œuvre d'actions culturelles territorialisées en direction des personnes, notamment portées par les compagnies régionales associées Opéra Pagai (Théâtre) et Volubilis (Danse) ;
- Le travail en faveur de la transition écologique, tant en interne dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises qu'en externe (soutien à la création et diffusion d'œuvres traitant du sujet, médiation en lien avec la thématique...).

Ainsi, la Région porte une attention particulière aux engagements de la Scène nationale Carré Colonne dans les domaines suivants :

- Le soutien aux équipes artistiques installées sur le territoire régional ;
- L'établissement de coopérations fortes et de partenariats dynamiques avec les autres structures de diffusion du spectacle vivant, tant à l'échelle de la métropole bordelaise que de celle de la Région Nouvelle-Aquitaine en lien, entre autres, avec l'OARA ;
- La prise en compte, au sens des droits culturels, de l'ensemble des personnes en veillant à la mise en œuvre d'actions inclusives ;
- La prise en compte, dans le cadre de l'action culturelle, des publics prioritaires aux yeux de la Région (lycéens, apprentis, étudiants, jeunes des missions locales et en formation professionnelle...);
- Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prise en compte des enjeux spécifiques liés au secteur culturel, notamment du point de vue du salariat et de la parité des moyens de production ;
- La feuille de route Néo Terra dédiée à la transition écologique et énergétique en Nouvelle-Aquitaine. »

Considérant la politique culturelle du Département de la Gironde :

Considérant l'adoption par le Conseil Départemental de la Gironde d'une politique territoriale Gironde 2033 et sa déclinaison en pactes territoriaux, sa politique culturelle s'inscrit dans le cadre des chefs de file des solidarités humaines et territoriales, d'autonomie et de développement social.

Considérant que la politique culturelle de la collectivité s'inscrit pleinement dans sa stratégie de résilience territoriale, en faveur de la transition écologique.

Considérant que la politique culturelle départementale se décline autour des quatre orientations : l'accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles, le soutien à la vie artistique et culturelle des territoires, la lecture et les coopérations numériques, les patrimoines culturels.

Considérant que le Département de la Gironde déploie son soutien aux équipes artistiques et aux opérateurs culturels du territoire girondin via la Direction de la Culture et de la Citoyenneté, d'une part, et son agence culturelle l'IDDAC, d'autre part, en lien avec les autres directions du Département.

Dans ce cadre le Département entend :

- Accompagner les opérateurs structurants, installés et repérés sur les territoires afin de conforter le développement de la création artistique et de l'accessibilité à l'offre culturelle,

- Favoriser l'inclusion des artistes et leur accompagnement par des structures professionnelles,
- Faire de l'égalité femmes-hommes une de ses priorités en sa qualité de signataire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Accorder, dans ses actions en faveur de la médiation culturelle, une attention particulière aux populations et publics fragiles éloignés de l'offre culturelle.

Considérant que l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Carré Colennes et son programme d'actions participent des orientations départementales en direction des territoires, des professionnels et des populations, le Département de la Gironde soutient l'action de l'EPCC dans :

- L'organisation du Festival Echappée Belle, labellisé Scène d'été en Gironde, particulièrement tourné vers le jeune public,
- Le développement d'actions en faveur de la transition écologique, par un travail sur la programmation artistique, les partenariats sur les territoires et l'éco-responsabilité des pratiques, que ce soit dans le cadre de la saison artistique ou des deux festivals Echappée Belle et Festival International des Arts de Bordeaux,
- La mise en œuvre de coopérations territoriales développant les synergies et les mises en réseau en faveur des projets artistiques et culturels, notamment sur des territoires en fragilité comme le Médoc, en lien avec l'IDDAC et les Communautés de Communes en vue du déploiement concerté d'actions de médiation artistique et culturelle territoriale ;
- Le développement des publics par l'élaboration de programmes d'action culturelle à l'attention des collégiens, des scolaires et des personnes en fragilité économique et sociale, en tant notamment que membre du réseau Médiation animé par l'IDDAC
- Le soutien à la création, la production et la diffusion, notamment des compagnies émergentes, implantées sur le territoire départemental en tant notamment que Scène partenaire de l'IDDAC et avec une attention particulière à développer conjointement l'émergence et la diffusion de formes artistiques girondines ambitieuses en vue de les diffuser plus largement sur le territoire girondin et au-delà, et de contribuer à la structuration des compagnies implantées sur le territoire départemental.

Considérant les enjeux et objectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles en matière de :

- Renforcement des missions fondamentales de service public culturel, par l'accès pour tous à la connaissance et à l'imaginaire et le développement de la médiation culturelle
- Promotion de la culture dans la ville avec et au plus près des habitants
- Développement de la participation citoyenne
- Intégration des impacts à long terme de l'urgence climatique et sociale
- Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations
- Proposition d'actions innovantes et inclusives favorisant le lien social et intergénérationnel

- Participation au rayonnement et à l'attractivité du territoire par le soutien aux festivals, aux créations et à la diffusion de créations artistiques professionnelles
- Action et anticipation des enjeux culturels de demain, basés sur l'éducation artistique et culturelle,

La scène nationale Carré-Colonnes constitue un équipement structurant intégré à la politique culturelle de la ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Ses missions liées au spectacle vivant s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec les autres dynamiques culturelles menées au niveau municipal (programme d'action et d'événements culturels mené tout au long de l'année, soutien aux pratiques amateurs, enseignement artistique, lecture publique, cinéma ...)

Carré-Colonnes labellisé scène nationale depuis le 1er janvier 2020, est un acteur incontournable de la scène culturelle métropolitaine par le biais de sa programmation pluridisciplinaire, de son action sur la diversité des publics, la promotion de la création artistique par la production et la coproduction de spectacles, la promotion de nouvelles formes d'expression artistique, l'accueil de résidences d'artistes et ses partenariats avec les acteurs culturels locaux.

Considérant les enjeux et objectifs de la Ville de Blanquefort :

La culture est placée au cœur du projet municipal blanquefortais et constitue un enjeu essentiel.

La Ville de Blanquefort souhaite que la culture soit un élément majeur de la citoyenneté en faisant en sorte qu'elle participe à la construction des individus et favorise le bien vivre ensemble.

A Blanquefort, la culture ne constitue pas un domaine réservé ; elle implique l'ensemble des habitants : jeunes et moins jeunes, professionnels et amateurs, spectateurs et acteurs culturels.

Cette ambition passe aussi par l'implantation, sur son territoire, d'équipements culturels structurants, ouverts à tous et pluridisciplinaires : un pôle danse et musique tourné vers l'enseignement et les pratiques artistiques amateurs, une médiathèque attractive, un cinéma de proximité classé « Art et essai » dynamique proposant de nombreuses animations, un nouveau lieu de programmation pluridisciplinaire et nature « La Vacherie » et enfin un tissu associatif diversifié.

La Ville de Blanquefort fixe, pour sa politique culturelle, les objectifs suivants :

- Garantir un égal accès à la culture, avec une attention particulière portée au jeune public
- Contribuer à l'attractivité du territoire, par une programmation dans et hors les murs
- Favoriser le lien social par le développement des actions de sensibilisation et d'éducation artistique et culturelle à destination du jeune public, particulièrement le public scolaire
- Développer des partenariats permettant de qualifier et professionnaliser certaines initiatives locales

La Ville de Blanquefort porte une attention particulière aux engagements de la Scène nationale Carré Colennes dans les domaines suivants :

- Présence d'une programmation Jeune Public dans le cadre de la saison organisée par la scène nationale Carré –Colennes et dans le cadre du festival annuel « Echappée Belle » autour de compagnies nationales et internationales.
- Échange avec le tissu local associatif par des actions de sensibilisation et de médiation, l'accès des spectacles à un éventail large de publics.
- Travail et échange avec les milieux scolaires.

Considérant les attendus communs et partagés par les deux Villes :

Les objectifs communs des deux villes de Saint-Médard-en-Jalles et de Blanquefort sont les suivants :

- *Doter les communes d'un lieu métropolitain d'excellence et structurant par le soutien à la création et à la diffusion des œuvres de spectacle vivant contemporain*
- *Ancrer le projet artistique et culturel dans son territoire par l'accessibilité à tous les publics et l'inscription dans les tissus économiques, éducatifs, sociaux et associatifs des communes*
- *Participer aux côtés des villes et de leurs partenaires à l'attractivité culturelle des communes par la qualité de la programmation et des actions menées, en articulant l'action de la scène nationale avec les événements culturels majeurs des deux villes*
- *Du fait de son positionnement géographique aux portes du Médoc, la scène nationale pourra irriguer des zones rurales voisines en élargissant son domaine d'action métropolitain*
- *Élargir son public et en premier lieu concerner les habitants des deux villes.*

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « Scène nationale »

Considérant l'aptitude de la Scène nationale Carré-Colennes à développer des coopérations et partenariats aux différents échelons territoriaux (du local à l'international) œuvrant pour la constitution d'une réelle dynamique artistique et de création au sein des réseaux et acteurs du spectacle vivant

Considérant la vocation de la scène nationale Carré-Colennes à s'inscrire dans un réseau de collaborations avec les lieux de création et de diffusion néo-aquitains, et son aptitude à faire rayonner ses artistes associés à l'échelle d'un territoire élargi dans des logiques de circulation des œuvres et des publics ;

Considérant les axes de développement du projet artistique de la directrice de la scène nationale Carré-Colennes pour les quatre années à venir et ses engagements artistiques, culturels, territoriaux et professionnels conformes au cahier des missions et des charges du label « Scènes nationales » ;

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label « **Scène nationale** » et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par sa directrice Madame Sylvie VIOLAN et approuvé par le Conseil d'Administration est précisé en annexe à la présente convention.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Au titre du label « scène nationale », le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions prévu en annexe de la présente convention. Ce programme décrit :

- Les grandes lignes de la programmation, en salle et dans l'espace public, les projets in situ et de territoires et les articulations avec les festivals
- L'accompagnement des artistes et le soutien apporté à leur travail de recherche et de création ;
- La déclinaison sur les territoires (Blanquefort, St-Médard-en Jalles, Métropole Bordelaise, Médoc) de projets artistiques et culturels singuliers et les partenariats spécifiques qui y sont associés
- L'engagement d'une politique de médiation et d'action culturelle pour le plus grand nombre qui s'appuie sur l'éducation artistique et culturelle, la culture pour tous, la participation des publics et l'espace public.
- L'engagement d'une démarche RSO et les actions en faveur de la transition écologique

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention prend effet au 1er janvier 2021 pour une durée de 4 années

Sa durée pourrait être ajustée en fonction du terme du mandat de la directrice, fixé, au moment de la signature, au 28 février 2023. En cas de renouvellement de ce mandat, cette convention se terminera le 31 décembre 2024. Dans l'hypothèse d'une évolution du projet au moment du renouvellement du mandat, celle-ci ferait l'objet d'un éventuel avenant à la convention

ARTICLE 4- CONDITIONS DE DÉTERMINATION DES SUBVENTIONS ET/OU CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

4.1 Pour l'Etat,

La définition du montant des subventions attribuées sur la période 2021-2024 se fera dans le principe de l'annualité budgétaire et sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits correspondants dans chacune des lois de finances concernées et de la disponibilité effective des crédits au moment où la demande de subvention est examinée ;
- La reconduction des critères d'intervention du ministère de la culture dans le cadre de sa politique nationale ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 à 9 de la présente convention ;
- La vérification en fin d'exercice que le montant de la contribution annuelle n'excède pas le coût annuel du programme d'actions.

Cette subvention est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées. La contribution de l'État fera l'objet d'une convention financière bilatérale avec le bénéficiaire.

À titre indicatif, le bénéficiaire perçoit en 2021, pour son programme d'actions :

- Au titre du programme 131 : 295 000 €.
- A titre du programme 361 : 7 400 € pour le soutien aux projets EAC, 23 000 € pour l'action éducative du festival jeune public « Echappée belle », et 20 000 € pour le soutien au projet d'action culturelle sur le territoire médocain.

4.2 Pour la Région

Le montant de la subvention fera l'objet d'une décision annuelle d'attribution par la Commission permanente du Conseil régional, fondée sur le respect du principe d'annualité budgétaire, en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité, pour chaque année comprise dans la convention pluriannuelle. Une convention financière annuelle définira les modalités de versement.

4.3. Pour le Département

La définition du montant des subventions versées sur la période de la convention se fera dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire. Leur engagement fera l'objet d'une convention financière spécifique annuelle. Pour mémoire, le montant total des subventions versées par le Conseil Départemental de la Gironde à l'EPCC au titre de l'année 2020 s'élève à 53 000 €, cinquante-trois mille euros.

4.3. Pour les Villes de Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort

Les contributions des collectivités publiques, membres de l'Etablissement, prennent la forme de contributions financières. Les membres administrateurs de l'EPCC s'accordent pour apporter à l'EPCC les moyens financiers nécessaires à la gestion des services publics communs.

Ces contributions de base sont inscrites statutairement et sont versées chaque année à l'établissement après le vote de son budget primitif et font l'objet de la répartition entre les membres détaillée comme suit :

- La Ville de Saint-Médard en Jalles apporte une contribution de base de 1 099 916 €
- La Ville de Blanquefort apporte une contribution de base de 623 949 € (538 625€ + valorisation de 85 324€)

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement. Peuvent s'ajouter des subventions affectées à une activité spécifique ou à l'investissement. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire ;
- Les comptes annuels *et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel* ;
- Le rapport d'activité ;
- Tout autre document nécessaire à la compréhension du programme d'actions ou mentionné en annexe ou dans les conventions financières bilatérales ;

Ces documents sont signés par la Directrice ou toute personne habilitée.

ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS

6.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

6.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.3 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle du ministère de la Culture ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

6.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

ARTICLE 7 - SANCTIONS

7.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des conventions bilatérales prises en application de l'article 4, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

7.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné dans les conditions précisées dans les conventions bilatérales prises en application de l'article 4 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

7.3 les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un CA, si nécessaire précédé d'une réunion de préparation élargie en présence de la direction artistique du Carré-Colonnes et des représentants des collectivités publiques signataires.

Il s'agira d'examiner en particulier

- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- la mise en œuvre progressive des objectifs définis;
- l'état d'exécution du budget analytique de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

8.2 La directrice présentera aux partenaires publics, au plus tard le 30 juin 2024, une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges qui prendra la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle sera assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Ces deux documents seront remis aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui les transmettra, avec son avis, au directeur général de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décideront de demander ou non à la directrice de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision lui sera notifiée.

Ce projet comportera une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualisera les objectifs de la précédente convention maintenus et précisera les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE

Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

ARTICLE 10- CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 11 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des signataires peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 - ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention.

- Annexe I : Projet « Carré-colonnes, pour une nouvelle scène nationale en Nouvelle-Aquitaine »
- Annexe II : Calendrier de réalisation
- Annexe III : Budgets prévisionnels
- Annexe IV : Conventions de mise à disposition des lieux
- Annexe V : Données d'activités et indicateurs

ARTICLE 13- RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

La décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Telerecours Citoyens, accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

Fait à [Saint-Médard en Jalles, en 6 exemplaires, le**29 juin**.....2021

Pour le bénéficiaire, Mme Sylvie VIOLAN, Directrice , habilitée par délibération du C.A. du 29 avril 2021	Pour l'Etat, Mme La Préfète ou son représentant	Pour la Ville de Saint-Médard en Jalles M. Stéphane DELPEYRAT, Maire
Pour la Région Nouvelle-Aquitaine Le Président	Pour le Département de la Gironde Le Président	Pour la Ville de Blanquefort Mme Véronique FERREIRA, Maire

Carré-Colonnes, Pour une nouvelle Scène Nationale en Nouvelle-Aquitaine



Saint-Médard-en-Jalles / Blanquefort

Bordeaux Métropole / Médoc-Gironde

Sylvie Violan
Juin 2019

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Carré-Colonnes a signé en 2018 le renouvellement de sa convention, devenant Scène Conventionnée d'Intérêt National « Art et Création ». La conclusion de son dossier de conventionnement introduisait la présente candidature. C'est donc assez naturellement que ce document prendra appui sur l'argumentaire qui y a été développé. Cf annexe 1.

Il ne s'agit pas ici de refaire l'inventaire des qualités qui légitiment cette demande de label mais bien de les articuler avec la transformation que permettra la Scène Nationale, pour les territoires, le tissu artistique professionnel et les nouveaux publics touchés.

Le dossier de conventionnement offre un portrait d'un équipement qui remplit déjà de nombreux critères du label de Scène Nationale, le passage à la labellisation sera un grand bénéfice et une progression remarquable pour les artistes de son territoire, pour les populations et pour la reconnaissance d'un modèle de Scène Nationale d'un nouveau genre, agile et territoriale.

Depuis plus de dix ans, Carré-Colonnes a progressivement écrit une histoire artistique et structurelle avec une première mutualisation du Carré des Jalles et de la scène de Blanquefort, l'intégration du Festival Échappée belle puis celle du FAB, pendant que son territoire d'implantation, bordelais, métropolitain et médocain entrainé en profonde mutation.

La métropole connaît une dynamique sans précédent, de réaménagement urbain, comme de progression de sa population et d'internationalisation. Le territoire péri-urbain de la métropole se développe avec des enjeux importants d'étalement urbain et de mobilité(s), en connexion directe avec les territoires ruraux. Dans le même temps, le Médoc, tout proche, devient, après 10 ans de travail, Parc Naturel Régional.

Ce contexte appelle à réduire les inégalités culturelles de territoires qui se jouxtent ; à prendre en compte les questions environnementales et agricoles, à prendre en considération de nouveaux modes de vie, et incite la culture à se saisir de ces enjeux pour inventer avec les populations de nouveaux comportements.

La Région Nouvelle-Aquitaine encore jeune est l'une des moins dotée en structures labellisées par l'État (une seule Scène Nationale pour 5 départements dans l'ex Aquitaine) tandis qu'elle abrite une vitalité artistique remarquable dont les habitants ont besoin, sans pouvoir accompagner dignement les artistes tant pour la production que la diffusion de leurs œuvres.

Il y a une conjonction aujourd'hui entre la nécessité pour Carré-Colonnes de franchir un nouveau cap de développement et celle de son territoire de rayonnement à légitimement recevoir une attention spécifique de la part de l'Etat en matière d'aménagement culturel.

INTRODUCTION GÉNÉRALE p.2

CONTEXTE ET ENJEUX p.6

Une histoire singulière : mutualisation et coopération p.6

Enjeu : articuler et sécuriser

Une géographie périurbaine p.7

Enjeu : faire un pont entre le monde rural et la métropole bordelaise

Des équipements de qualité, cœur battant et vivant des villes p.8

Enjeu : créer de véritables espaces de vie et de pratiques

Un niveau d'activité et de fréquentation important p.9

Enjeu : augmenter les coopérations et l'itinérance pour développer les publics et les liens

Un soutien artistique à renforcer p.10

Enjeu : créer un véritable pôle de création coopératif

Une éducation artistique et culturelle à consolider p.11

Enjeu : lui donner de la visibilité avec des projets phares et une incarnation sur les lieux

Une coopération territoriale forte p.12

Enjeu : contribuer à l'équité des territoires, à leur vitalité

Une responsabilité professionnelle accomplie p.13

Enjeu : devenir prescripteur à l'échelle nationale et européenne

Une structure saine, avec une bonne marge artistique p.14

Enjeu : solidifier en conservant l'agilité

1^{ÈRE} PARTIE :

UNE SCÈNE NATIONALE ENGAGÉE ET ÉCORESPONSABLE p.15

1. Défendre nos valeurs pour une ligne éditoriale claire et des pratiques cohérentes p.15

Hospitalité **p.15**

Engagement **p.15**

Innovation et créativité **p.16**

Diversité et parité **p.16**

Mobilité et itinérance **p.16**

Décloisonnement **p.16**

2. Contribuer à la transition écologique p.17

Initier, produire, diffuser **p.17**

Pratiques écoresponsables **p.18**

Réseau de festivals Nouvelle-Aquitaine **p.18**

Partenariat avec le futur Parc Naturel Régional du Médoc
et les espaces naturels sensibles de Gironde **p.19**

2^{ÈME} PARTIE :

UN PROJET ARTISTIQUE TRANSDISCIPLINAIRE ET COOPÉRATIF p.20

1. Diffuser des œuvres contemporaines pluridisciplinaires dans les murs et hors les murs en saison et dans les festivals p.20

Renforcer la programmation d'artistes de référence, notamment en coréalisant des focus avec le TnBA, et l'ONB pour une visibilité maximale **p.20**

Augmenter significativement la diffusion de la danse « en grande forme », en partenariat avec le CDCN **p.21**

Poursuivre la diffusion du cirque en salle et en espace public en complémentarité avec La Cité cirque et Queyries (chapiteaux) **p.22**

Accentuer la diffusion d'art en espace public **p.22**

Coopérer avec Le Glob, pour proposer des séries longues d'artistes en devenir **p.23**

Programmer en itinérance sur le territoire métropolitain et son aire d'influence **p.23**

2. Accompagner, soutenir, produire les artistes p.24

Concier les productions et les résidences pour accompagner les parcours **p.24**

Veille et accompagnement d'artistes émergents avec la Ruche et la Ressourcerie **p.25**

S'appuyer sur 2 compagnies associées, véritable collaborateurs artistiques **p.26**

Explorer l'hybridité et le numérique en participant au programme CHIMÈRES **p.26**

Activer la cellule de production **p.27**

Être une plateforme d'échanges internationaux : s'impliquer dans les réseaux et accueillir les professionnels étrangers **p.28**

Monter un Projet européen **p.29**

3^{ÈME} PARTIE :

DES ARTISTES POUR DES TERRITOIRES p.30

1. Parcours artistiques pour Bordeaux métropole :

Une Scène Nationale au service des ambitions européennes d'un territoire capital p.31

Comité de coordination avec les scènes labellisées de la Métropole **p.31**

Itinérance de petites formes dans les communes péri-urbaines **p.32**

Projets in situ dans les quartiers sensibles **p.32**

Lieu mutualisé avec les compagnies, bureaux et QG du FAB **p.32**

2. Le Médoc, terrain d'aventures artistiques p.33

Apprivoiser les peurs avec l'IDDAC **p.34**

Des artistes in situ avec le Parc Naturel Régional/

Danse et paysages au gré des saisons **p.34**

Les hommes de l'estuaire avec Opéra Pagaï, les départements de la Gironde et de la Charente Maritime **p.35**

3. Blanquefort et Saint-Médard : ports d'attache aux dynamiques nouvelles p.35

L'arpentage des parcs et des espaces naturels **p.36**

Permanence artistique dans les lieux **p.36**

Attractivité des bâtiments par une démarche de tiers lieux **p.37**

4. Des artistes pour des projets à l'échelle néo-aquitaine p.37

Volubilis pour initier à la danse contemporaine **p.38**

Soutenir un projet d'artiste avec les Scènes Nationales et organiser des tournées concertées **p.38**

Travailler avec le CNAREP Sur le Pont **p.38**

Le partenariat avec l'OARA **p.39**

4^{ÈME} PARTIE

DE LA MÉDIATION À L'EXPRESSION DES DROITS CULTURELS p.40

1. Une mission prioritaire : l'éducation artistique et culturelle p.40

- Des parcours à l'année **p.40**
- Les journées culturelles **p.41**
 - Journées Jeune Public de l'Echappée Belle
 - Fabuleux Lycéens
- Une sensibilisation innovante **p.42**
- L'invention des terrains de solidarité **p.42**
- Valoriser et communiquer **p.42**

2. Les publics, une attention sans cesse réinventée p.42

3. Le partage du savoir p.43

- À l'écoute des problématiques contemporaines **p.43**
- Des initiatives associatives **p.43**

4. Le partage des lieux p.44

- Avec les autres activités des bâtiments **p.44**
- Avec tous : des temps de convivialité et des fêtes **p.44**

5. Implication citoyenne p.44

- Projets participatifs **p.44**
- Bénévolat **p.45**
- Les ambassadeurs **p.45**
 - Un conseil de jeunes
 - Des spectateurs investis

5^{ÈME} PARTIE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT POUR UN PROJET CULTUREL EN RHIZOME p.46

1. Articulation EPCC/association : vers une nouvelle gouvernance en 3 temps p.46

2. Coopération et mutualisation p.46

- Organisation interne agile et horizontale avec un comité de direction **p.46**
- Coopération externe : quels engagements ? **p.47**
 - Des diagnostics partagés
 - Des instances de co-construction
- Mutualisations : la Scène Nationale dans l'économie sociale et solidaire **p.48**
 - Emplois mutualisés
 - Lieu de stockage et investissements mutualisés

3. BUDGET et développement des financements p.49

- Budget de fonctionnement **p.49**
- Mécénat **p.49**
- Emploi **p.50**
 - Effectifs en 2018

CONCLUSION p.51

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans notre dossier de conventionnement, joint en annexe 1, nous avons développé en détail l'identité originale du Carré-Colonnes/FAB et son programme d'activités. Dans cette première partie nous voulons éclairer les atouts sur lesquels prendre appui pour déployer une Scène Nationale singulière, dynamique et innovante.

UNE HISTOIRE SINGULIÈRE : MUTUALISATION ET COOPÉRATION

Enjeu : articuler et sécuriser

Carré-Colonnes est un Etablissement Public de Coopération Culturelle, né en 2010 de la mutualisation de deux scènes, Le Carré à Saint-Médard et Les Colonnes à Blanquefort, lui conférant ainsi une dynamique importante sur la métropole bordelaise en terme de diffusion et de création. Carré-Colonnes est Scène Conventionnée dès sa création et Scène Conventionnée d'Intérêt National « Art et Création » depuis 2018. Ainsi l'EPCC porte une saison sur deux sites, des projets hors les murs et des projets de territoire ainsi que le festival Echappée belle en partenariat avec la ville et le tissu associatif de Blanquefort. En 2016 se construit un nouveau modèle de coopération culturelle avec la création et le pilotage du FAB à l'échelle de toute l'agglomération bordelaise, festival co-porté, via une convention, par l'Association FAB basée à Bordeaux, et Carré-Colonnes. Cette évolution permanente du projet est un atout formidable en terme d'adaptation et de savoir faire des équipes et témoigne d'une capacité et d'un goût pour des formats de projets très variés : saison de spectacles dans et hors des murs, festivals, avec une préoccupation de dynamisme territorial au service des populations.

L'original attelage de Carré-Colonnes et du FAB pose un nouveau modèle de mutualisation efficace, économe, agile mais, nous y reviendrons, qui mériterait d'être consolidé et sécurisé. Il permet d'ouvrir encore de nouvelles pistes de mutualisation (emplois, investissements, lieux de travail et de stockage...).

UNE GÉOGRAPHIE PÉRIURBAINE

Enjeu : faire un pont entre le monde rural et la métropole bordelaise

Saint-Médard-en-Jalles (32000 habitants) et Blanquefort (15000 habitants) se situent au nord ouest de la métropole bordelaise. Éloignées de Bordeaux de 15 et 10 km, elles ont leur propre dynamique, leur propre vie, leurs bassins d'emploi. Elles sont autant reliées au centre de Bordeaux, qu'au vaste territoire rural (et balnéaire) du Médoc, duquel elles constituent la porte d'entrée métropolitaine.

Le développement du Carré-Colonnes s'est principalement bâti sur une identité communale très forte dans ses deux villes fondatrices, avec un rayonnement métropolitain important, amplifié à partir de 2016 par le FAB. Néanmoins, les partenariats avec le territoire du Médoc ont toujours existé et un projet plus qualitatif s'est développé depuis quelques années.

Ce positionnement périurbain, véritable passerelle entre un secteur rural économiquement et socialement vulnérable, un secteur périurbain très disparate, et une ville centre dynamique en fort développement est un atout considérable de la future Scène Nationale.

Nous situer sur le territoire Métropolitain



DES ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ, CŒUR BATTANT ET VIVANT DES VILLES

Enjeu : créer de véritables espaces de vie et de pratiques

Les Colonnes, bâtiment rénové en 2014, comprend une salle de spectacles de 260 places, un studio de répétition, une médiathèque, un cinéma 2 salles, une salle de conférences, un bar. Le Carré, premier établissement culturel à devenir métropolitain en janvier 2018, comprend 2 salles de spectacles (750 places et 100 à 500 pour la salle modulable), une médiathèque, 2 studios de danse, un cinéma 3 salles, les écoles municipales de danse et de musique et une association de pratiques amateurs, un grand hall, une salle d'expo, un bar. Il sera rénové en 2021 (13M de travaux) : la grande salle sera refaite en totalité ainsi que ses équipements, le hall requalifié, le bar-restaurant sera ouvert en permanence et bénéficiera d'une terrasse. À noter que les deux bâtiments sont le cœur battant des 2 villes, que chacun est ouvert 7/7j, de 10h à minuit. Les colonnes sont desservies par le tram depuis 2017 et le Carré le sera en 2022. Outre ces lieux situés en plein centre-ville, la Scène Nationale n'hésitera pas à sortir des murs pour exploiter mieux d'autres types de lieux : lieux patrimoniaux, parcs urbains, ferme urbaine et culturelle (La Vacherie à Blanquefort).

Echappée Belle a été créée pour le Parc de Fongravey à Blanquefort il y a 27 ans. En 2012, le festival s'est déployé sur le parc de Majolan. Ce savoir-faire en milieu naturel est aujourd'hui un vrai atout pour développer les liens avec un public de proximité mais aussi pour aller plus loin sur les relations entre culture et nature, culture et agriculture.

Le FAB se déploie sur toute la Métropole et bénéficie d'un local (bureaux et billetterie) au cœur du centre historique de Bordeaux.

L'enjeu pour la Scène Nationale est de faire de ces 2 bâtiments de véritables lieux de vie, ouverts aux artistes qui les occuperont en quasi permanence (résidences et ruche), mais également ouverts aux pratiques amateurs spontanées, aux pratiques et initiatives éco-citoyennes. Le lieu du FAB, aujourd'hui « pied à terre » bordelais, pourrait être mutualisé dans une FABrique & co, pour en faire un pôle spectacle vivant, également lieu de vie (et non de diffusion) et QG du FAB.

UN NIVEAU D'ACTIVITÉ ET DE FRÉQUENTATION IMPORTANT

Enjeu : augmenter les coopérations et l'itinérance pour développer les publics et les liens

L'activité actuelle de Carré-Colonnes est :

- Une saison sur les 2 sites et hors les murs
- Festival Echappée Belle dans 2 parcs en juin
- Festival International des Arts de Bordeaux avec 36 partenaires de la Métropole, dans les murs et hors les murs, co-porté par l'association FAB, en octobre

Cela représente 100 spectacles / 300 représentations pour une fréquentation annuelle de 110 000 spectateurs, la moitié en plein air et dans l'espace public.

A noter qu'une vingtaine de spectacles sont portés juridiquement par l'association FAB et/ou ses partenaires.

L'origine géographique de ses publics est principalement la métropole bordelaise, toutefois les premières initiatives dans les villages du Médoc ouvrent vers de nouvelles populations.

Les taux de remplissages en salle atteignent 75% à 80% et sont, en extérieur, chaque année, dépassés.

La proportion de scolaires (maternelles, primaires, collèges et lycées) est variable selon les différents rythmes de la saison et des festivals, mais représente au global environ 15% du public, 30% pour les spectacles de la saison, et 40% pour Echappée Belle.

La diversité des modalités, des lieux et des rythmes de la programmation permet d'avoir une diversité sociale. Cette identité originale des publics est issue de la conjugaison de la saison dans deux villes aux populations très différentes, des deux festivals qui attirent des publics de toute la métropole, des projets in situ dans les territoires ruraux.

La mobilisation des participants lors de projets immersifs est réalisée avec les associations locales, les acteurs sociaux et éducatifs, garantissant l'opportunité pour des habitants éloignés de l'offre culturelle plus traditionnelle de prendre part à la création.

Ce niveau d'activité doit être maintenu pour une fréquentation qui peut être encore améliorée, notamment en salle durant la saison, et dans les salles des partenaires du FAB. La stratégie pour y arriver sera différente dans les deux cas :

- **Pour la saison, le travail de sensibilisation de terrain doit être poursuivi et accentué pour fidéliser les publics des deux villes et développer le public périurbain et rural**
- **Pour le FAB, l'effet d'entraînement du festival est proportionnel à sa notoriété et à son identification sur le territoire de la métropole. Le FAB n'ayant que 3 éditions à son actif, il a encore une marge de progression importante en terme d'image, qui doit être relayée par les collectivités et les partenaires. Le FAB s'appuie sur une diversité de partenaires, donc de publics : c'est un chantier encore en cours pour le territoire.**

UN SOUTIEN ARTISTIQUE À RENFORCER

Enjeu : créer un véritable pôle de création coopératif

Malgré des moyens limités d'apport en coproduction, Carré-Colonnes a structuré une ingénierie d'accompagnement pour offrir l'hospitalité qu'il convient aux artistes. Une cellule de production a été expérimentée pour aider à porter des projets de leur conception à leur tournée.

Les espaces (plateaux, salle de répétition) sont mis à disposition pour des résidences (soit environ 50 jours par an).

Les équipes du Carré-Colonnes ont développé collectivement un goût pour cet accompagnement et des compétences pour offrir écoute et conseil (du montage de la production au rapport au public, la communication, la technique, la mise en relation avec les milieux professionnels et institutionnels...).

La fidélité à des démarches artistiques par des pré-achats et une diffusion des œuvres suivie sur plusieurs saisons offre aux équipes artistiques la pérennité qui leur manque souvent.

Une compagnie a été associée depuis 10 ans, ce qui a permis d'expérimenter les opportunités d'une démarche structurée (création et action culturelle ; structuration de la compagnie). Cette association a abouti au conventionnement de la compagnie et à des tournées au niveau national, elle s'achèvera en juin 2020.

La pratique régulière de commandes nourrit l'innovation artistique avec une plus grande porosité entre création et rapport aux populations.

La coopération avec un large tissu d'opérateurs culturels, institutionnels ou non, ouvre aux équipes artistiques de nouveaux réseaux de diffusion pour leurs œuvres.

La complémentarité du Carré-Colonnes entre saison et festivals est une force pour les équipes artistiques : les projets mûrissent au cœur des deux théâtres, puis disposent d'une plateforme de visibilité internationale avec les deux festivals

C'est sur le champ de la production et de l'accompagnement que La Scène Nationale va pouvoir jouer un rôle prépondérant au niveau local, régional et national, l'enjeu étant de mettre en place un véritable pôle de création coopératif.

La Scène Conventionnée a tous les atouts en main, outils de travail, compétences des équipes, festivals et rencontres professionnelles pour assurer la visibilité, la légitimité auprès des artistes, les réseaux nationaux et internationaux. Il lui manque aujourd'hui des moyens de coproduction et un poste de chargé de production pour pouvoir jouer réellement ce rôle structurant dans la production pour la Nouvelle Aquitaine et à l'échelle nationale. Elle s'engagera dans de nouvelles associations avec des compagnies.

UNE ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE À CONSOLIDER

Enjeu : lui donner de la visibilité avec des projets phares et une incarnation sur les lieux

Carré-Colonnes a aujourd'hui une longue expérience en matière d'action culturelle. Les projets ont pour ambition de faire découvrir les œuvres, d'explorer leurs contenus pour ouvrir la réflexion, de permettre l'expression et la pratique artistique individuelle et dans les projets collectifs d'expérimenter le sentiment précieux de faire communauté.

Carré-Colonne bénéficie d'une équipe aguerrie, en terme de relations publiques et de communication, pour le montage de projets multi-partenariaux, s'inscrivant dans les dispositifs de la DRAC, du Département, des Communes, mais aussi dans ceux qu'il invente, comme par exemple le projet Fabuleux Lycéens.

Carré-Colonnes a été très impliqué dans l'histoire de la création de projets participatifs de grande envergure, mais aussi créateurs de sens. Il a développé une agilité et un savoir-faire qui lui permettent aujourd'hui de passer commande pour co-construire avec les artistes et les acteurs des territoires des projets sur mesure. Ces projets sont le plus souvent trans-générationnels et s'affranchissent des catégories sociales.

L'éducation artistique et culturelle traverse l'ensemble des activités du Carré-Colonnes. Elle est pensée en parcours, quels que soient les publics touchés : pratique artistique, découverte des œuvres, sensibilisation à l'environnement et au patrimoine, mises en débat. Les publics jeunes ne sont pas des consommateurs de produits culturels mais acteurs de leur éducation. Ces parcours sont réalisés en partenariat avec l'éducation nationale, les collectivités, les associations locales.

Le bilan du Carré-Colonnes en 2017/2018, fait apparaître 52 parcours d'éducation artistiques et culturelle pour 4835 jeunes touchés, et 7352 personnes concernées par des projets d'éducation artistique et culturelle auxquels s'ajoutent plus de 4000 enfants de 3 à 11 ans aux journées culturelles Echappée Belle

L'enjeu pour la Scène Nationale est de conforter cette action culturelle, mais aussi de l'enrichir et de lui donner plus de visibilité. La Scène Nationale inventera des projets phares, associant les artistes comme acteurs principaux et trouvant les moyens de l'incarnation de ces projets dans les lieux : expositions, scénographies, performances, etc.. Il s'agit aussi de laisser des traces pour les jeunes participants (livre, film, enregistrement...)

UNE COOPÉRATION TERRITORIALE FORTE

Enjeu : contribuer à l'équité des territoires, à leur vitalité

La coopération territoriale est fondatrice de la démarche du Carré-Colonnes. Outre la coopération évidente entre Saint Médard et Blanquefort, Carré-Colonnes a développé un réseau de coopération sur la Métropole, notamment via le FAB qui est un festival de spectacle vivant de la métropole co-construit. Il draine plus de 80 000 personnes, 200 professionnels du monde entier et constitue une vitrine exceptionnelle pour de nombreux artistes de la Région. Cette coopération passe par l'établissement de conventions bi ou tripartites.

L'Échappée Belle est également un événement majeur qui bénéficie d'une coopération historique avec le tissu associatif local (culturel, humanitaire, social, sportif). Cette coopération est scellée par une convention tripartite avec l'ABC (fédérant les associations de Blanquefort) et la Ville.

Les projets de création in situ et les projets participatifs et immersifs sont l'aboutissement d'un long travail partenarial de plusieurs mois avec les habitants. Il est également souvent formalisé par un document multipartite, comme par exemple le projet Médoc avec l'IDDAC. Ainsi, la plupart des initiatives du Carré-Colonnes sont réalisées en partenariat à l'issue d'un processus de co-construction.

L'enjeu pour la Scène Nationale est aujourd'hui, à travers cette coopération territoriale, qu'elle soit avec ses pairs, avec des institutions, ou avec le tissu associatif de renforcer les coopérations et d'en formaliser les garanties via des conventions ou des dispositifs plus ambitieux s'inscrivant dans les politiques territoriales pour contribuer à l'équité des territoires et à leur vitalité. Concernant la Métropole, nous proposerons la mise en place d'un comité de coordination régulier des scènes et établissements qui jouent un rôle structurant territorial ou disciplinaire. Pour ce faire, elle devra rester en veille et prendre part aux réflexions autour des politiques culturelles locales, régionales, nationales et européennes.

UNE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ACCOMPLIE

Enjeu : devenir prescripteur à l'échelle nationale et européenne

Passionnée et volontariste, l'équipe de programmation a réussi à nouer des liens de confiance avec la plupart des réseaux professionnels nationaux et internationaux, dans toutes les disciplines.

Lors des festivals, des rencontres professionnelles sont organisées pour alimenter la réflexion des réseaux et celle des politiques publiques. Carré-Colonnes initie aussi des temps de rencontre entre pairs dans un souci de partage d'expérience.

Pour assurer l'accompagnement des artistes, et s'inscrire dans de véritables dynamiques, nous nous appuyons sur les dispositifs existants, en lien avec l'Institut Français (et tout son réseau international) ; l'ONDA et l'OARA ;

La Scène Nationale intégrera l'IETM (réseau international de coopération) pour des questions de diffusion spécifiquement internationale et d'autres réseaux formels ou informels.

L'existence de la Scène Nationale, son engagement pour la création régionale et son inscription dans les réseaux nationaux, européens et internationaux, sera un facilitateur pour « exporter » la création régionale, tandis que la qualité de la programmation se doit de rester exemplaire, afin de légitimer encore le rôle de prescripteur artistique, que nous avons déjà.

UNE STRUCTURE Saine, AVEC UNE BONNE MARGE ARTISTIQUE

Enjeu : solidifier en conservant l'agilité

Carré-Colonnes a toujours fait un effort important pour maintenir le ratio fonctionnement/activité à 50/50. Au regard du volume d'activités et de public, la masse salariale de 24 permanents seulement le place dans les plus modestes. Carré-Colonnes joue déjà un rôle majeur sur l'emploi artistique dans la région, par l'emploi de personnels intermittents, en technique, en production et en artistique.

L'expérience de cellule de production a permis de professionnaliser l'équipe dans le champ de la production et de diffusion, et de tester un équilibre économique, atteint en année au bout de 3 ans.

La diversification des financements a été rendue possible grâce au FAB, notamment via des appels à projet et du financement privé.

Les atouts majeurs de Carré-Colonnes sont sa stabilité financière, la diversification des activités qui permettent des sources de financement variées et une équipe permanente experte, tant au niveau de la conception de projet que de sa capacité de mise en œuvre. Elle a une histoire déjà longue de coopération, avec un engagement professionnel fort, une grande autonomie rendue possible par un mode de management horizontal basé sur l'adhésion forte au projet artistique.

Tous ces paramètres en font une structure réactive et souple, malgré son fonctionnement en EPCC qui alourdit fortement la part administrative. A travers le FAB, l'EPCC est complété par une association basée à Bordeaux, ayant la même direction que Carré-Colonnes et lui donnant un « bras agile », notamment en terme de partenariat public/privé.

L'enjeu pour la Scène Nationale est de solidifier et sécuriser l'articulation et le fonctionnement entre l'EPCC et l'Association et d'engager une réflexion sur le mode de gouvernance qui aboutisse au(x) statut(s) juridique(s) le(s) plus en adéquation avec ses nouvelles missions, tout en conservant l'agilité nécessaire à son développement financier et partenarial.
Enfin, son savoir-faire de mutualisation et de coopération, doit lui permettre de contribuer pleinement à l'économie sociale et solidaire du territoire.

1^{ÈRE} PARTIE :

UNE SCÈNE NATIONALE ENGAGÉE ET ÉCORESPONSABLE

1. Défendre nos valeurs pour une ligne éditoriale claire et des pratiques cohérentes

Les choix artistiques de la Scène Nationale porteront profondément la marque d'une quête de sens et du respect de valeurs fondatrices et partagées. Ces valeurs guideront tout autant les programmations que les pratiques des équipes vis à vis des artistes et des spectateurs, ainsi que la méthodologie des projets et de l'ingénierie culturelle vis-à-vis de tous les partenaires quels qu'ils soient.

a) Hospitalité

Nous veillerons à l'accueil qualitatif des artistes afin que la Scène Nationale soit leur maison, que ce soit en terme d'accompagnement administratif et technique ou en terme logistique (qualité des logements, qualité de la nourriture bio en circuit court). L'hospitalité concerne aussi les publics, ils sont accueillis chaque soir de spectacle par tous les membres de l'équipe (*pas de postes dédiés au contrôle ou hôtesse de salle*), ceci est un choix de la direction que nous conserverons. L'hospitalité des habitants sera aussi au cœur du projet pour faire des bâtiments des lieux de pratique amateur, de réunions, de jardinage, de vie et aussi accueillir les AMAP locales et les acteurs associatifs. Les publics seront invités constamment à être acteurs de leur propre pratique culturelle. Ils sont considérés non comme des consommateurs mais comme des individus sensibles, soucieux de prendre part à la communauté à laquelle ils appartiennent.

b) Engagement

Les grandes problématiques de notre époque seront la matière de base de la programmation. Développement durable, égalité (géographique, sociale, de genre...), ouverture à toutes les cultures s'inviteront sur les plateaux et dans l'espace public. Les spectacles programmés, en prise avec les problématiques de la société, seront reliés à des rencontres thématiques (conférences gesticulées, fil rouge thématique du FAB, tables rondes...), comme une dramaturgie de nos actualités contemporaines. Nous cherchons les œuvres, les artistes qui mettent en perspective notre responsabilité collective, suscitent du débat par le biais du sensible, par un aller-retour permanent entre le personnel et l'universel, l'intime et le politique. Il s'agit pour le public de prendre part à l'élaboration d'une pensée sur le monde dans lequel nous sommes.

c) Innovation et créativité

Nous veillerons à réinterroger régulièrement nos modèles (tant de projets que structurels) afin d'être à l'écoute des mutations et des nouveaux enjeux. Le schéma sera sans cesse amélioré, permettant une qualité qui va à la rencontre des nouveaux besoins des artistes, des publics, des collectivités, des partenaires. L'originalité de la combinaison de modèles de fonctionnement adaptés répond à la nécessité de porter la complexité des besoins et des missions sans alourdir les charges de fonctionnement, tout en ouvrant à des sources de financement nouvelles. La veille sera constante pour répondre à des appels à projets : fonds européens, collectivités, fondations ; Carré-Colonnes inventera et renouvellera sans cesse ses activités comme ses missions et ses projets générant de nouveaux modèles opérationnels : commandes à des artistes, conception d'événements, invention de prototypes de projets uniques. Nous organiserons des séminaires internes de créativité sur des questions de public, d'accompagnement des artistes, de médiation, ainsi que des séminaires externes sur l'ESS, les technologies, l'urbanisme...

d) Diversité et parité

C'est l'une des missions des scènes nationales de permettre sur tout le territoire de développer l'expérience collective de découverte de toutes les cultures, pour sensibiliser à d'autres modes de pensée, d'autres modes de vie, d'autres langues et favoriser l'intégration de populations nouvellement arrivées, mais aussi celles dont la migration est plus ancienne et dont nous n'avons jamais terminé d'explorer la richesse et la résonance. La démarche interculturelle s'entend aussi vis à vis des cloisonnements et fractures au sein même de notre société (générationnelle, géographique, sociale, culturelle). La parité au sein de la programmation sera poursuivie comme elle l'a été depuis 10 ans, avant même que le sujet soit au cœur des préoccupations.

e) Mobilité et itinérance

Nous avons commencé à développer des projets in situ, passé commande à des artistes pour écrire leur geste artistique en lien étroit avec les territoires et les habitants qu'ils rencontrent. Les moyens supplémentaires offerts par le label de Scène Nationale nous conduiront à développer particulièrement cette ingénierie de projet. On a beaucoup parlé de mobilité des publics, nous sommes convaincus que la mobilité des activités, via des dispositifs « tout terrains » doit être un axe de leur mission de démocratisation culturelle.

f) Décloisonnement

La grande exigence artistique et intellectuelle que nous portons dans nos choix nous a convaincu que pour accueillir largement les habitants, pas seulement les publics convaincus, il nous fallait nous ouvrir à la plus grande diversité des formes. C'est ainsi que culture populaire et culture savante doivent se retrouver au cœur d'un même événement, projet, saison, festival. La coexistence de la gravité et de la joyeuseté offre, comme dans la vie, le loisir de s'approprier le sens de ce qui est développé. Développer la fête, développer les projets participatifs dans la saison et dans les festivals, c'est notre ambition. Pour générer du lien, de l'adhésion, du désir de se rassembler pour construire quelque chose de commun, nous avons besoin de participer à un événement qui nous fasse vibrer. Et pour cela, il faut créer des espaces où cela est rendu possible.

Notre ligne éditoriale comprendra une programmation traditionnelle en salle mais aussi des créations participatives et l'organisation des festivités qui s'y rattachent. Il en va de la considération et de l'écoute que nous devons à nos contemporains pour sortir de l'attitude de léger surplomb que la culture maintient trop souvent.

2. Contribuer à la transition écologique

La crise écologique globale, qui se manifeste par le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la raréfaction des ressources, et les pollutions diverses, est avant tout un défi culturel, déterminé par nos comportements individuels et collectifs.

Il est loin aujourd'hui le temps où les climato-sceptiques pouvaient nier l'urgence et l'importance des problématiques environnementales et leur corollaire social. La culture a ici aussi une carte à jouer : éducative, collaborative, exemplaire.

Notre contribution à la transition écologique prendra les directions suivantes :

- Révéler la richesse des réponses portées par les artistes aux problématiques écologiques actuelles et accompagner l'émergence d'une nouvelle culture de la nature et de la soutenabilité en initiant, produisant, diffusant des contenus artistiques qui contribuent à la sensibilisation
- Adopter des pratiques écoresponsables sur l'ensemble de nos activités
- Rendre visible au niveau national la contribution culturelle dans le partage avec les populations des préoccupations environnementales
- Initier une politique d'aménagement culturel durable, notamment par la coopération avec les ressources locales
- Inscrire dans sa programmation des propositions artistiques suscitant le débat sur ces questions
- Inviter dans ses espaces des acteurs militants du développement de nouvelles pratiques (agriculteurs locaux, circuits courts...)

a) Initier, produire, diffuser

De nombreuses œuvres questionnent notre rapport à l'environnement. L'écologie a trouvé ses plus éloquents émissaires dans la dernière génération d'artistes.

La nature et l'environnement social ne deviendraient-ils pas ainsi parmi les sujets les plus caractéristiques de l'art de notre époque ?

De nombreux artistes s'emparent des grands enjeux sociétaux et environnementaux et participent à l'émergence d'une culture écologique. Les artistes partout dans le monde se penchent sur ces questions, inventent des formes nouvelles qui permettent de se familiariser avec cette complexité, de se construire une compréhension plus claire, voire d'entrer en action ; les institutions, les entreprises, les associations inscrivent un volet « développement durable » dans leurs stratégies.

La Scène Nationale sera un lieu privilégié de production d'œuvres traitant de ces questions et d'accompagnement de projets qui induisent parfois une implication des habitants dans un rapport innovant avec l'espace collectif ou des rapports d'implication individuelle avec l'environnement.

b) Pratiques écoresponsables

Carré-Colonnes a depuis de nombreuses années avec Echappée Belle mis en œuvre ces principes de développement durable, tant dans son organisation que dans sa programmation. Plutôt que de long discours, voici quelques exemples de mesures à mettre en place (certaines sont déjà faites, en cours, d'autres restent à planifier) :

- Un Composteur partagé
- Le Tri des déchets y compris bio déchets dans les bâtiments et sur les HLM
- La dématérialisation : Comptabilité (obligation légale au 01/01/19), Billetterie, Contrats de cession, Paies au 01/09/19
- La Limitation des déplacements en favorisant les autres modes de travail collaboratifs, les véhicules de services électriques ou hybrides, en rationalisant déplacements des artistes
- L'achat de fournitures administratives éco responsables
- L'Accompagnement artistes dans une réflexion écologique autour de leur création
- Une Charte de bonnes pratiques pour les projets en production
- Des Décors et scénographies réutilisables / recyclables
- Un Accueil des artistes bio/circuit court / ZD
- Des Hébergements au plus près des sites de jeu / chez les habitants
- Favoriser les prestataires locaux
- Charte accueil artistes affichée et annexée contrats
- De la signalétique réutilisable
- Tri des déchets y compris bio déchets sur tous les temps (saison, festivals)
- Des Frigos solidaires devant les lieux pour les restes de catering
- Avoir une image plus parlante sur notre écoresponsabilité
- Covoiturages et navettes pour les spectateurs

c) Réseau de festivals Nouvelle-Aquitaine

Afin de réunir et renforcer les dynamiques qui existent déjà sur l'ensemble de la région, les Francofolies de La Rochelle ont initié un cercle de réflexion et d'actions rassemblant des acteurs du secteur culturel et de spécialistes, techniciens, des sujets liés aux questions environnementales.

En mars 2019 se sont réunis à la DRAC de Bordeaux : le Festival de la BD d'Angoulême, Festival Musicalarue, Festival Musique Métisse, Festival des films ornithologiques, Festival Reggae Sun Ska, Festival Saint Abbaye aux Dames, Coconut Musique, Le Carré-Colonne/FAB, et les Francofolies.

4 axes de travail ont été identifiés qui concernent une démarche écoresponsable large :

- Diagnostics/ évaluation/ identifications des bons partenaires, interlocuteurs/sourcing pour connaître son empreinte écologique
- Actions opérationnelles pour lutter contre le gaspillage, les pollutions associées
- Sensibilisation par les contenus artistiques
- Sensibilisation des publics par l'organisateur

La Scène Nationale s'engagera dans cette démarche collective, notamment sur la question de création de contenus.

Des temps de travail du réseau seront chaque année accueillis lors du Festival Echappée Belle, particulièrement exemplaire sur les pratiques écoresponsables.

d) Partenariat avec le futur Parc Naturel Régional du Médoc et les espaces naturels sensibles de Gironde

Le 26 mai 2019, le décret de classement du Parc naturel régional Médoc a été publié au journal officiel. Le Médoc devient donc le 5^{ème} Parc régional de la Nouvelle Aquitaine, avec ceux des Landes de Gascogne, Périgord-limousin, Marais Poitevin, Millevaches en Limousin. Le Parc Naturel Régional Médoc rassemble 51 communes situées sur le département de la Gironde. Il occupe une position de choix dans le Sud-Ouest avec à proximité la métropole bordelaise, devenue agglomération porte. 102 750 habitants vivent sur ce territoire de près de 234 000 hectares.

Au terme de 10 ans de co-construction avec les forces vives du territoire (associations, entreprises, agriculteurs, viticulteurs, forestiers, acteurs culturels...), les élus locaux et les partenaires, le Médoc a saisi l'opportunité de faire reconnaître au niveau national la qualité et la richesse de son patrimoine naturel, culturel, architectural et paysager ainsi que la vitalité de ces acteurs. Il constitue un cadre partenarial avec les villes portes (Blanquefort, Eysines et Parempuyre...) et Bordeaux Métropole.

Le PNR est avant tout un outil de développement du territoire qui s'appuie sur ses fondamentaux comme ses immenses espaces, ses paysages variés, son eau, son économie forestière et viticole, ses entreprises qui ont développé des savoir-faire uniques (le composite, les artisans du bâtiment, les métiers de bouches, la tonnellerie, l'élevage, l'ostréiculture...) et son économie touristique.

En apportant des outils aux services de tous ceux qui souhaitent développer le Médoc en valorisant ses ressources, le PNR Médoc poursuivra un objectif transversal : concilier développement économique et social avec la préservation d'un territoire d'exception.

La Scène Nationale travaillera en partenariat avec le PNR notamment sur 2 axes (cf Annexe 6) :

- La préservation des unités paysagères par leur mise en valeur
- Enrichir la culture médocaine en faisant de la culture un moteur du projet de vie sociale du territoire et en mettant en réseau les acteurs culturels.

Les contacts ont déjà été pris et une journée de travail est prévue en mars 2020 en collaboration avec l'OARA et le PNR Médoc pour inviter les autres parcs de Nouvelle Aquitaine à parler de leurs expériences partenariales avec des structures culturelles.

Les Espaces naturels sensibles sont un espace dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable. Dans la charte des ENS, le Département de la Gironde, en charge de la politique ENS sur son territoire précise ainsi :

« Les Espaces Naturels Sensibles de la Gironde représentent un patrimoine d'intérêt collectif reconnu pour ses qualités écologiques, paysagères, ses fonctions effectives d'aménités, qu'il est nécessaire de préserver et de transmettre. Ils accueillent des habitats et des espèces animales ou végétales remarquables et /ou représentatifs du département, ou présentent des fonctionnalités écologiques indispensables à leur maintien. Ils complètent ainsi les dispositifs de protection réglementaire. Les Espaces Naturels Sensibles de la Gironde contribuent à un développement intégré harmonieux et durable du territoire girondin. Ce patrimoine naturel est qualifié d'Espace Naturel Sensible à partir du moment où il bénéficie de l'action du Conseil Général de Gironde et qu'il fait l'objet d'une gestion adaptée. » (Extrait de la Charte des Espaces Naturels Sensibles de la Gironde - Conseil Général de la Gironde - Mai 2013.) Dix-huit ENS sont sur le territoire, certains ont une programmation culturelle de mise en valeur, Nous nous rapprocherons du Conseil Départemental pour organiser ensemble et/ou mettre en cohérence nos programmations.

2^{ÈME} PARTIE :

UN PROJET ARTISTIQUE TRANSDISCIPLINAIRE ET COOPÉRATIF

1. Diffuser des œuvres contemporaines pluridisciplinaires dans les murs et hors les murs en saison et dans les festivals

L'histoire du Carré-Colonnes s'est bâtie sur une ligne artistique pluridisciplinaire et transdisciplinaire. Dès 2010, il accompagne l'hybridité grandissante des spectacles, la plaquette de saison a abandonné la mention disciplinaire (théâtre, danse, cirque etc) au profit d'un système de pourcentages ludique et sensible. Aujourd'hui, cette hybridation s'étant encore amplifiée, avec les arts plastiques, les technologies, l'architecture, l'urbanisme et l'intervention sociale et la pratique amateur, je continuerai à revendiquer cette contemporanéité « indisciplinaire ». J'entends explorer cette porosité et à montrer la diversité des formes contemporaines qu'elle produit que ce soit sur les plateaux et hors les murs des théâtres : lieux atypiques non dédiés, milieu urbain, périurbain, rural. Néanmoins, le contexte bordelais nous oblige à « compenser » une situation de retard sur la diffusion d'artistes de référence, notamment en danse contemporaine. L'identité multifacettes (théâtres, festivals, projets de territoire), sera revendiquée en « musclant » encore la richesse de la programmation, et surtout en la rendant complémentaire avec les autres lieux de spectacle. Nous traiterons chaque diffusion de spectacle comme une occasion de découverte, facilitée par un contexte, un espace-temps que nous mettons le plus grand soin à concocter pour que l'expérience s'avère bienveillante et incluante. Cette démarche qui consiste à produire pour chaque œuvre le meilleur contexte inclut le travail de coopération, ou par exemple, un spectacle trouvera sa pleine expression au Glob à Bordeaux ou dans une salle des fêtes ou encore sur une plage du Médoc

a) Renforcer la programmation d'artistes de référence, notamment en coréalisant des focus avec le TnBA, et l'ONB pour une visibilité maximale

On sait qu'il existe à Bordeaux et sur la métropole un déficit de diffusion d'artistes de référence, même si depuis 15 ans, le TnBA, l'ONB, le CDCN, le T+S et Carré-Colonnes ont œuvré pour le combler. Par retard historique et parfois par manque de moyens financiers, cet effort n'a pas forcément suffi pour donner au public les repères nécessaires pour se situer dans l'éventail de la création nationale et internationale.

Carré-Colonnes, tout en respectant son identité indisciplinaire, contribuera à « muscler » cette programmation d'artistes contemporains de référence, qu'ils soient français (Julien Gosselin, Julie Deliquet, Cyril Teste, Gisèle Vienne...) ou étrangers (Christiane Jatahy, Simon Mac Burney, Rimini Protokol, Emma Dante, Robert Lepage...). D'autre part, je propose que nous travaillions avec les scènes métropolitaines pour mutualiser nos moyens de manière à mettre en place des Focus sur des artistes (comme le FAB l'a fait en 2018 en accueillant 3 spectacles de Jan Fabre en collaboration avec le TnBA et l'ONB).

b) Augmenter significativement la diffusion de la danse « en grande forme », en partenariat avec le CDCN

La danse contemporaine nécessite une attention particulière.

La part de diffusion doit être augmentée dans la saison du Carré-Colonnes, en collaboration étroite avec la Manufacture-Cdcn. Celui-ci est initiateur d'un projet avec le réseau des CDCN intitulé « La danse en grande forme » qui a pour objectif de soutenir la création et la diffusion de grandes formes de danse, dans un contexte où les solos, duos et petites formes se démultiplient. Issu d'une volonté de dynamiser la production de grandes formes chorégraphiques (au minimum 8 interprètes) et leur permettre de rencontrer des nouveaux publics, le projet La Danse en grande forme réunit 12 structures (CCN et CDCN).

Pensé de manière à ne pas être trop restrictif afin de laisser la possibilité au plus grand nombre de structures de le rejoindre, le projet biennal est doté pour sa première édition d'un apport en production de 84 000€ pour soutenir la création choisie.

L'objectif est également de garantir la diffusion de la création soutenue dans chacun des territoires des structures prenant part à La Danse en grande forme (dans un esprit de partenariat avec d'autres structures). Concernant le territoire de Bordeaux Métropole, la Manufacture CDCN s'engage avec Carré-Colonnes sur ce projet afin de s'inscrire dans un élan national en garantissant une ou plusieurs dates de diffusions du projet chorégraphique sélectionné. Les nouveaux projets de Jan Martens, *Big Creation*, titre provisoire - création mars 2020 et de Gaëlle Bourges, *OVTR (On Va Tout Rendre)* - création novembre 2020 seront les bénéficiaires de cette première édition.

Carré-Colonnes aura la capacité à diffuser ces grandes formes au Carré mais aussi aider le CDCN à co-programmer dans la salle Vitez du TnBA ou à l'Opéra de Bordeaux. Un travail sur la danse pourra être également mené avec le réseau des scènes nationales de la région et les scènes conventionnées de Pau et Cognac.

Carré-Colonnes a entamé un travail de sensibilisation des publics par la pratique de la danse pour tous avec le Projet Panique Olympique (cf annexe 8), initié en 2018 par le FAB et la Cie Volubilis. Des 2019, le TAP/Poitiers, L'Avant-Scène/Cognac, Le Liburnia/Libourne, Le Moulin du Roc/Niort et le CDCN Bordeaux rejoignent cet ambitieux projet qui se déploie jusqu'en 2024. Nous œuvrerons collectivement à élargir chaque année les partenaires régionaux afin de créer sur la région Nouvelle Aquitaine une dynamique autour de la danse contemporaine. Ce projet permet aussi à ces partenaires de la danse de se rencontrer 3 à 4 fois par an et d'enrichir ce partenariat avec des collaborations de diffusion et de création.

Concernant les danses urbaines, sur lesquelles Carré-Colonnes a toujours été un acteur majeur de la métropole en terme de diffusion et de création, les partenariats forts avec Hamid Ben Mahi, Anthony Egea et Kader Attou seront poursuivis. Anthony Egea et Hamid Ben Mahi seront invités à contribuer à la vie des lieux par des workshops pour les jeunes et les enfants.

La diffusion des danses urbaines sera considérée dans leur large prisme, non pas seulement le hip-hop, mais toutes les formes issues des cultures populaires d'aujourd'hui ou d'hier tels que le font des chorégraphes de tous horizons (Japon, Corée, Amérique latine, Afrique, Europe, France Métropolitaine et DOM TOM) comme par exemple que Alice Ripoll (Brésil), La Horde (France), Via katlehong (Afrique du sud), Agathe Djokham (Cameroun)...

c) Poursuivre la diffusion du cirque en salle et en espace public en complémentarité avec La Cité cirque et Queyries (chapiteaux)

Carré-Colonnes a été depuis 10 ans un lieu important et régulier pour la diffusion du cirque en salle sur la métropole bordelaise, accueillant tous les grands artistes du secteur et les soutenant depuis leur émergence : Camille Boitel, AOC, Chloé Moglia, Mélissa Von Vepy, Yoann Bourgeois, GDRA, Cirque acrobatique de Tanger, XY, Phia Ménard, Alexander Vantournhout, ...

Cette programmation de référence devra se poursuivre, celle-ci étant particulièrement appréciée des spectateurs, mais devra également faire sa place à l'émergence, en collaboration avec les Pôles cirque de la Région, de Boulazac et Nexon, avec lesquels les liens sont d'ores et déjà étroits.

Adhérent de Territoires de Cirque depuis la création de l'association, j'ai également contribué, à la direction du Carré, puis du Carré-Colonnes à soutenir la diffusion du cirque sous chapiteau. Depuis quelques années a émergé à Bègles la Cité Cirque, spécialisée dans la diffusion sous chapiteau, lié par convention à la Ville de Bordeaux pour l'accueil de chapiteaux Quai de Queyries. La Scène Nationale jouera la complémentarité, co-organisant avec Bègles et Queyries des événements cirque sous chapiteaux dans leurs lieux afin de pouvoir faire des séries plus longues, ce qui est essentiel pour l'économie générale des compagnies créant sous chapiteau. Ces co-organisations pourront être durant le FAB ou/et en saison, en privilégiant Bègles pour le FAB et Queyries en saison, et reliées à des soutiens croisés pour la production des formes sous chapiteau, avec les Pôles cirques mais aussi CIRCA à Auch et le Monfort à Paris.

d) Accentuer la diffusion d'art en espace public

La spécificité du Carré-Colonnes est de programmer chaque année 30 à 40% de spectacles en espace public (cf annexe 1).

Pour autant, ce chiffre assez atypique est principalement dû au festival Echappée Belle, festival entièrement en plein air dans les parcs de Blanquefort.

Ce festival historique (27 éditions) est né à l'époque du « théâtre de rue » alors qu'aujourd'hui la question est plutôt de repenser l'espace public en s'appuyant sur des initiatives artistiques, d'accompagner les mutations qui modifient nos territoires en ayant recours aux imaginaires. Qu'il s'agisse de la standardisation de la fabrique urbaine, de la déshérence des territoires ruraux, de l'ordre écologique menacé, il s'agit de défendre la force de projets artistiques comme agents d'enrichissement de nos cadres de vie.

Nos espaces publics méritent d'être réappropriés collectivement au-delà de leurs simples traitements techniques, réglementaires ou sécuritaires.

Le FAB s'est engagé depuis 2016 dans cette optique d'art en espace public en proposant des projets très innovants en milieu urbain (Station House Opéra, Derez, Jeanne Simone, 3 points de suspension, Volubilis, Amre Sawah) mais aussi en milieu rural (Gregory Edelin, Vivi Roiha et Sade Kampila) ou périurbain (Opéra Pagai, La grosse situation).

Ces propositions en espace public ont eu un grand succès populaire, démontrant par là-même un intérêt et un appétit du public pour ces formes atypiques qui dialoguent avec les mutations urbaines et périurbaines, particulièrement rapides et spectaculaires sur la métropole bordelaise.

Nous avons aussi un rôle d'élargissement du public avec ces expressions en espace public, comprenant les habitants mais aussi les touristes, les passants...

L'art a un rôle particulier à jouer pour accompagner les habitants dans les transformations de l'espace public et les aider à se réapproprier un environnement qui évolue plus rapidement que leurs pratiques.

Il me semble indispensable de promouvoir de manière forte la diffusion de l'art en espace public, dans toutes ses formes, danse, théâtre, performance, installations en collaboration avec les acteurs des arts plastiques (Pola, FRAC, CAPC, ESBA) et de l'architecture (308, école d'archi, Arc en rêve)

e) Coopérer avec Le Glob, pour proposer des séries longues d'artistes en devenir

La coopération avec le Glob Theatre, nouvellement Scène Conventionnée d'Intérêt National « Art et Création » est déjà effective durant le FAB, mais aussi pour la première fois dans la saison 19/20.

La série de *Asile*, première création de Anne-Cécile Paredes, coproduit par Carré-Colonnes et le Glob, accueilli en résidence par les deux lieux également, peut être considéré comme une préfiguration du type de partenariat que pourra faire la Scène Nationale pour défendre de jeunes artistes et pouvoir leur proposer une large visibilité grâce à des séries longues (8 à 12 représentations). Le soutien à l'émergence permettra de croiser les initiatives de la Pépinière du Soleil Bleu, liée au Glob et de la Ruche de la Scène Nationale.

f) Programmer en itinérance sur le territoire métropolitain et son aire d'influence

Certaines formes, très légères, avec montage et démontage rapides, peuvent être proposées en itinérance dans la métropole pour des lieux peu équipés, comme nous l'avons déjà fait avec Conférence des choses (Gremaud-CH) ou Rendez-vous au Paradis (La grosse situation-Nouvelle-Aquitaine) à Floirac, Villenave d'Ornon, Talence, Pessac, Mérignac, Saint-Aubin, Saint Louis de Monferrand, Ambes, Le Bouscat, Ambares et Lagrave.

Cela permet également de proposer des séries longues (sur plusieurs lieux) et d'avoir une communication globale tout en respectant la capacité modeste de mobilisation du public de certaines communes de la métropole ou de son aire d'influence et de les aider en matière d'ingénierie culturelle, de communication tout en offrant aux compagnies une présence longue sur le territoire.

Ce type de collaboration en itinérance pourra aussi être mise en place avec les « petites salles de Bordeaux » : La boîte à jouer, le Lieu sans nom, le Cerisier, Le pont tournant, mais aussi Les Marches de l'été, notamment avec le Festival 30'30'

2. Accompagner, soutenir, produire les artistes

La métropole bordelaise en particulier, et le sud de la Région, sont sous dotées en matière d'équipements d'envergure nationale et internationale. De nombreuses équipes de Nouvelle Aquitaine connaissent une carrière nationale et internationale. Malheureusement, elles disposent de peu de recours dans leur propre région quand il s'agit de produire et de diffuser leurs œuvres.

L'obtention du label permettrait une vraie affirmation de ce rôle d'accompagnement des artistes. La création et l'accompagnement deviendront alors le cœur d'activité de la Scène Nationale.

Aujourd'hui, des questions fondamentales se posent et doivent animer des projets novateurs : comment renforcer les dynamiques de production et de diffusion artistiques sur les territoires ? Et comment mettre à disposition des artistes les moyens, compétences, outils, de structures comme celle de la Scène Nationale ? Comment inventer la rencontre entre les artistes et le public ?

C'est de la présence des artistes, de leur investissement, de leur connivence avec une région et sa population, que la création contemporaine peut s'inventer avec sensibilité en s'appuyant sur les acteurs locaux : associations, équipes artistiques, relais, partenaires publics et professionnels. De ce lien ténu à inventer, à préciser, à approfondir, un suivi de la fabrication de la création pourra se faire, et permettra à tous d'être partie prenante de ces formidables aventures humaines : répétitions, ateliers, pratiques, formes en décentralisation, créations, soirées insolites...

C'est de l'existence d'une telle activité, en s'appuyant sur nos réseaux et partenaires nationaux et européens, et en développant les réseaux et dispositifs européens, que la Scène Nationale pourra développer ce, qui aura pour vocation de devenir un lieu prônant l'émergence et la création contemporaine, permettant ainsi un rayonnement de nos productions à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières.

La Scène Nationale aura pour ambition d'apporter attention, fidélité, et énergie aux artistes qu'elle accompagnera, et fera le pari de l'invention pour inscrire des démarches talentueuses en France et tout particulièrement dans la région de la Nouvelle Aquitaine, avec les enjeux majeurs de :

- a) **Concier les productions et les résidences pour accompagner les parcours**
- b) **Veille et accompagnement de l'émergence, avec la Ruche et la Ressourcerie**
- c) **S'appuyer sur 2 compagnies associées, véritables collaborateurs artistiques**
- d) **Explorer l'hybridité et le numérique en participant au programme « Chimères »**
- e) **Activer la cellule de production**
- f) **Être une plateforme d'échanges internationaux**
- g) **Monter un projet européen**

a) Concier les productions et les résidences pour accompagner les parcours

Avec les acteurs de la Métropole, de la Région et en coopération avec l'OARA

Dans la partie diffusion du projet nous avons posé le principe de coopération en diffusion avec les scènes labellisées (ou non) de notre territoire. La Scène Nationale doit aller plus loin et initier le principe de parcours de création pour les artistes, partagés avec d'autres structures. Trop longtemps les lieux ont jalousement gardé « leurs » artistes, leurs poulains, interdisant une circulation pourtant saine et nécessaire.

Nous devons offrir aux artistes les conditions de développement de leur travail qui soient les meilleures, pour eux. Ainsi grâce à l'activation de tous les réseaux dans lesquels nous avons des compagnons, je souhaite créer ces parcours : nous choisissons ensemble des projets, réfléchissons au meilleur parcours à leur offrir en terme de production répétitions, diffusion, rencontres avec les populations, mise en relation avec les bons réseaux professionnels qui ouvriront des perspectives de diffusion ultérieure....

Ce sont les nécessités du projet qui guident le choix des outils, des moyens et non l'inverse. C'est la connexion entre les projets des artistes et celui des lieux qui construit la démarche d'accompagnement. Aujourd'hui, le soutien à la création est porté par Carré-Colonnes par la coproduction et les résidences, tandis que la visibilité des créations est assurée par le FAB, en collaboration avec l'ensemble des structures métropolitaines.

Le pôle de création de la Scène Nationale s'appuiera non seulement sur les ressources du Carré-Colonnes/FAB mais sur la complémentarité avec les structures culturelles de la Métropole, déjà partenaires du FAB, dans une approche partenariale.

Au-delà de la métropole, ces partenariats se déploieront en milieu rural et à l'échelle départementale et régionale. Être une Scène Nationale qui est un véritable carrefour pour la création artistique, c'est affirmer une multiplicité de modalités complémentaires, avec en particulier la préoccupation de mutualiser les forces plutôt que de rentrer en compétition : généraliser les coréalizations entre partenaires, la coproduction des œuvres, les résidences croisées, la diffusion conjointe dans les festivals, la co-construction multi partenariale des projets de territoire...

b) Veille et accompagnement d'artistes émergents avec la Ruche et la Ressourcerie

La vitalité artistique passe nécessairement par le renouvellement des générations, par l'arrivée sur la scène de tentatives inédites, risquées parfois. Rien n'est plus périlleux que de débiter : la compétition est forte pour accéder à des espaces de travail et de monstration, à des moyens financiers, à une reconnaissance par les pairs.

Nous avons depuis toujours été attentifs aux jeunes talents, certains d'entre eux ont joué au Carré-Colonnes leur premier spectacle et sont devenus depuis des artistes unanimement reconnus (Philippe Quesne, Cyril Teste, Chloé Moglia, Fanny de Chaillé). Cf Annexe 10 Nous voulons que la Scène Nationale soit un lieu de soutien et de protection pour ces jeunes pousses. Pour cela, il faut mettre en place un dispositif clair, visible, accessible. Notre premier acte visible sera celui de leur offrir un outil de travail de septembre à juin pour s'essayer, répéter, entrer en contact avec d'autres jeunes artistes, avec des équipes plus aguerries qui sont programmées au même moment, etc.

Nous mettrons à disposition des jeunes équipes de façon permanente un studio de répétition et un bureau aux colonnes. La sélection des équipes accueillies sera la plus ouverte et la plus légère possible, pensée en concertation avec les partenaires (DRAC, OARA, IDDAC, ONDA) qui ont pour mission d'avoir un œil vigilant sur ces équipes encore au tout début de leur aventure.

Carré-Colonnes se posera comme un centre ressource à la disposition des compagnies et des artistes. Pouvoir avec elles faire le diagnostic de leur situation économique et leur structuration en complément de DLA. Leur offrir ensuite la possibilité d'avoir des temps de résidence, des moments de recherche. D'être à l'écoute de l'avancée de leur projet, puis de mettre nos compétences à leur disposition : techniques, production, diffusion, communication. Les accueillir ensuite pour des vraies résidences de créations, et avec eux toujours, en étroite collaboration, mettre en place une stratégie de développement, qui passera par leur programmation au cours des saisons de la Scène Nationale et de ses deux festivals : leur donner visibilité et épanouissement, et donc veiller à leur intégration aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux.

c) S'appuyer sur 2 compagnies associées, véritables collaborateurs artistiques

La Scène Nationale devra construire dans la durée des liens étroits entre habitants et artistes. Nous concevons l'association avec ces équipes comme un véritable levier de développement mutuel : pour leur travail artistique comme pour la Scène Nationale. Nous serons des complices, travaillerons, échangerons, construirons ensemble ; il s'agit de penser ensemble les projets dans leur globalité, de partager nos valeurs, de veiller à la cohérence de nos démarches croisées. La durée et la permanence artistique nous permettront d'ancrer leurs démarches dans un véritable partenariat avec les acteurs de tous les territoires où nous sommes impliqués, du local à l'international, des projets d'action culturelle à la production de spectacles. Au delà du « partage de l'outil », il s'agit pour nous de conjuguer nos expertises, nos compétences, notre inventivité.

J'ai choisi pour cette première séquence de 3 ans deux compagnies issues des arts dans l'espace public, Opéra Pagai, Compagnie nationale implantée à Bordeaux, et Volubilis, Compagnie de danse implantée à Niort. Ce sont des artistes avec lesquels nous sommes déjà proches, desquels Carré-Colonnes a accompagné le parcours depuis 10 ans. Cette proximité permettra d'aller bien au delà de l'apport en production (déjà acquis) mais de faire de ces deux artistes de véritables collaborateurs artistiques du projet de la Scène Nationale. Leur savoir-faire de lien à la population et au territoire, de développement des pratiques amateurs et d'accompagnement de l'émergence en théâtre et en danse (en salle et pas seulement dans l'espace public) seront les 3 grands chantiers sur lesquels nous avancerons conjointement dans les 3 prochaines années :

Opéra Pagai/Cyril Jaubert

Compagnie Nationale /Bordeaux

Projet Hommes de l'estuaire sur 3 ans dans le médoc

La cité merveilleuse et réflexion sur la végétalisation du Carré (travaux)

Participation à la réflexion sur l'éco-responsabilité

Banquets des sens

Plateforme de soutien actif à l'émergence (Cf Annexe 4)

Volubilis/Agnès Pelletier

Compagnie danse en espace public/Niort

Projet régional panique olympique 2018-2024

Projets pour les parcs (création 2018, du vent dans les plumes)

Danse et paysages

Pratique amateur danse dans les lieux

Repérage de l'émergence danse via le festival Panique au dancing à Niort

Cf. Annexe 3

d) Explorer l'hybridité et le numérique en participant au programme CHIMÈRES

CHIMÈRES est un nouveau programme de résidences artistiques de recherche et de production, qui propose à des artistes provenant de disciplines différentes de créer ensemble des projets sortant des cadres classiques du spectacle vivant et de l'exposition, et intégrant le numérique. CHIMÈRES cherche à soutenir des œuvres présentant une forte inventivité sur la place du spectateur à l'intérieur du dispositif narratif et scénique.

Initié par le ministère de la Culture – Direction Générale de la Création Artistique (DGCA), ce programme est porté par le Lieu Unique, Scène Nationale de Nantes et le Théâtre Nouvelle Génération, Centre Dramatique National de Lyon en 2019 et 2020.

CHIMÈRES invite des artistes et créateurs à explorer les formes à la fois numériques et in situ, notamment :

- Formes qui relient de manière originale les mondes physique et virtuel, pouvant être diffusées dans des salles de spectacle ou des lieux d'exposition, et dans les établissements culturels en général.
- Formes pour l'espace public, utilisé comme terrain d'expérience et support d'une création artistique via les technologies numériques.

En 2019, Carré-Colonnes a participé au jury de l'appel à projet avec Le Lieu Unique et le TNG. La Scène Nationale pourra s'engager à accueillir les lauréats de ce dispositif et/ou à apporter un financement pour les résidences

e) Activer la cellule de production

Une première tentative de création d'une cellule de production a été un réel succès. Elle repose sur la conviction que nous avons que les structures ont une responsabilité professionnelle à porter des projets dans toute la chaîne de leur construction et de se préoccuper des conditions de leur montage, mais aussi de leur exploitation et leur diffusion. Cela répond à un besoin urgent des compagnies laissées trop souvent seules responsables de la viabilité de leurs créations.

La Scène Nationale est mûre pour formuler aujourd'hui la structuration et l'organisation de cette cellule de production qui est un outil indispensable pour compléter notre démarche d'accompagnement artistique :

- Nous accueillons de très jeunes équipes dans le projet de ruche en leur mettant à disposition un lieu de travail et d'essai
- Notre ressourcerie met à disposition des compétences d'accompagnement personnalisé et de formation
- Nous initiions des projets partagés de résidences, de création et de diffusion à l'échelle de notre territoire avec les structures partenaires
- Nous passons commande à des équipes pour des projets in situ qui dépassent parfois leurs capacités d'ingénierie de production

Et donc naturellement nous créons une compétence ad hoc pour porter certains de ces projets de A à Z et modélisons avec les équipes artistiques un modèle économique et une organisation de la production et de la diffusion responsable. Les compétences en interne existent déjà pour partie, nous devons renforcer cette cellule de production pour muscler notre capacité.

Il est d'usage de séparer assez formellement les différentes étapes qui structurent le parcours d'un artiste (formation, interprétation, auteur, directeur d'équipe...). Le rôle de la Scène Nationale sera de penser l'accompagnement dans son ensemble, de leur conception à leur diffusion. Trop de jeunes artistes sortent des écoles, créent une compagnie, puis des spectacles, sans les moyens réels nécessaires et sans perspective de tournée

Ainsi, la Scène Nationale pourra porter en production et en production déléguée certains spectacles. À travers ce soutien, elle contribuera à développer des réseaux de diffusion pour l'équipe accompagnée, dans une véritable relation de compagnonnage ou d'apprentissage pour les plus jeunes. La cellule de production permettra à la Scène Nationale de diffuser des œuvres, et par là même de rayonner sur tout un territoire local et régional, national, et on peut l'espérer international.

Deux nouveaux spectacles seraient intégrés à la cellule de production chaque année. Les deux premiers projets seraient Crépuscule de la Compagnie Auguste Bienvenue (cîe bordelaise et ouagalaise/Burkina Faso) qui sera créé en octobre 2020 dans le cadre de Africa 2020 et le second reste à définir. Cf Annexe 5

Dès lors que nous disposons en interne de compétences qui connaissent les réseaux de diffusion, nous devenons un opérateur précieux pour accompagner la venue en France d'artistes étrangers et assurer la production de leur tournée. Complice depuis longtemps de l'ONDA, c'est une expérience que nous avons menée parfois. La Scène Nationale, avec l'expertise liée à la programmation internationale notamment du FAB a toute légitimité à devenir un partenaire permanent pour permettre à ces équipes étrangères de diffuser leur travail au-delà de Bordeaux dans un souci de rentabilité économique de tournée mais aussi de soutenabilité environnementale.

f) Être une plateforme d'échanges internationaux : s'impliquer dans les réseaux et accueillir les professionnels étrangers

L'inscription dans les réseaux professionnels est à la fois une nécessité et un désir profond que je porte depuis le début de l'aventure du Carré-Colonnes et du FAB.

La nature transdisciplinaire de la programmation, son ouverture internationale (1/3 des spectacles), son adresse à des publics très divers dans des formats sans cesse réinventés, m'a conduite d'emblée à rechercher des complices, à prendre appui sur des complémentarités de repérages, de pilotage de projets. Les recrutements que j'ai faits sont venus renforcer cette compétence et cet appétit du dialogue.

Nous formons aujourd'hui une petite équipe de programmation avec Hélène Debacker (secrétaire générale) et Pascal Servera (directeur de production) qui disposons d'un carnet d'adresses, et d'un réseau relationnel large et solide. Nous nous investissons dans ces réseaux pour donner autant que nous recevons.

La labellisation viendra renforcer ces liens et nous permettre de prendre l'initiative de projets quand parfois nous n'avions pas les moyens suffisants pour le faire.

Relais d'une politique nationale sur son territoire, la Scène Conventionnée s'est toujours inscrite dans les réseaux d'opérateurs français pour enrichir son action. Elle donne à voir, à travers ses 100 spectacles programmés annuellement, la diversité de la création française, notamment dans ses formes hybrides dans les murs et hors les murs.

Outre le réseau ONDA, LOOP, Territoires de cirque, France Festivals, le FAB est labellisé EFFE : Europe for Festivals, Festivals for Europe. Il a aussi été lauréat de l'appel à projet Fest'up sur les nouvelles technologies.

La Scène Nationale devra permettre une meilleure implication dans ce réseau, mais aussi dans celui de l'IETM, pour lequel nous ne sommes pas encore adhérent.

Lors de nos rencontres professionnelles, nous veillerons à rendre accessible linguistiquement les activités que nous proposons (spectacles, visites, dégustations, rencontres). Nous voulons accentuer encore un accueil décloisonné des professionnels, pour que la rencontre avec nos propositions artistiques soit aussi une immersion, l'occasion de découvrir le vin, l'architecture, le patrimoine et les acteurs des arts plastiques de la région.

g) Monter un projet européen

Carré-Colonnes a une expérience déjà longue de la relation internationale. Il a porté en 2016 un projet européen à 7 partenaires qui n'a malheureusement pas obtenu de financements européens. Nous voudrions nous porter à nouveau candidat, car nous considérons qu'il y a là un enjeu fondamental de construction et de cohésion européenne mais aussi de disruption dans nos manières de penser et d'agir. La perspective d'en être pilote ou partenaire ne peut se faire sans une solidité structurelle plus grande ; c'est ce que le label pourra garantir.

J'ai commencé à mener plusieurs actions de réseaux de festivals

- Réseau néo-aquitain sur projets : transition écologique (p17) et pratique amateur danse
- Réseau français : le FAB est adhérent à France Festivals, élue au CA le 5 juin 2019 avec Les nuits de Fourvière, le Festival d'Avignon et latitudes contemporaines pour ouvrir plus largement ce réseau aux problématiques du spectacle vivant
- Réseau en cours de constitution avec Actoral/Marseille, Théâtre Garonne/Toulouse, sens interdits/Lyon, effervescences/Clermont-Ferrand, Short theater/Rome, la Batie/Genève, grec festival/Barcelone

Ces initiatives devront aboutir à moyen terme, autour de 2022 ou 2023 à un nouveau projet européen, dont le sens, la thématique, les partenaires se seront construits naturellement, via les partenariats engagés et les réseaux investis.

Le LABA, pôle de compétences de la Nouvelle Région Aquitaine fondé en 2013, sera notre partenaire de travail sur ce projet. Il met en commun 10 pôles de compétences pour apporter leur expertise afin de mobiliser des fonds européens et développer des projets de coopération transnationaux ou locaux. Il a développé un système d'ingénierie pour travailler de manière plus efficace et plus efficiente en réunissant des opérateurs réalisant des missions d'intérêt général ou des projets d'utilité sociale. Il développe des projets trans-sectoriels afin d'intégrer une dimension internationale de bonnes pratiques dans leur travail. Il soutient le développement de projets en levant des fonds européens (FSE, FEDER, Erasmus +, Creative Europe, H2020, Cosme, Leader)

3^{ÈME} PARTIE :

DES ARTISTES

POUR DES TERRITOIRES

A la jonction entre urbain, péri-urbain et rural, le territoire d'action du Carré-Colonnes se caractérise à la fois par des bouleversements récents (recompositions régionales, essor métropolitain) et par ses contrastes : différence sociologique forte, réalité de mobilités hétérogènes et inégal accès aux services. Un des enjeux majeurs de la nouvelle Scène Nationale est de renforcer son action sur ces territoires et de proposer des réponses innovantes, créatives à leurs problématiques telles que :

- Appui au rayonnement et à la constitution d'identité territoriale,
- Accompagnement des transformations urbaines,
- Soutien aux territoires ruraux vulnérables ou très vulnérables,
- Prise en compte des enjeux environnementaux.

Ces réponses seront singulières pour chaque territoire d'action et seront des réponses d'ingénierie culturelle décloisonnée, d'action culturelle, de présence et de création artistique. Elles ne pourront se faire sans la présence et l'engagement d'artistes et de compagnies : compagnies associées, compagnies en résidences de territoire, projets de territoire, commandes contextuelles.

La labellisation donnera une cohérence nouvelle au territoire d'action du Carré-Colonnes. L'aire d'intervention de la SN ne sera pas la simple addition des territoires du FAB, d'Echappée Belle, de la saison mais mettra bien en cohérence territoriale l'ensemble de la diffusion, de l'action culturelle et surtout de la création.

Nous voulons composer une carte de territoires de projets et investir les zones éloignées de l'offre culturelle ou peu équipées

Pour ce faire il s'agira d'adapter notre action aux terrains que nous explorons. Fort de l'expérience du hors les murs, de la coréalisation, de la mutualisation, nous puiserons dans les outils et dispositifs qui ont déjà été expérimentés, tout en les développant, en les ajustant pour répondre aux besoins de nos partenaires et des publics/habitants que nous souhaitons toucher.

1. Parcours artistiques pour Bordeaux métropole : Une Scène Nationale au service des ambitions européennes d'un territoire capital

Encore appelée il n'y a pas si longtemps « belle endormie » elle est devenue en quelques années l'une des villes les plus attractives de France. Capitale de la plus grande Région française, reliée à Paris en 2h de TGV, Bordeaux et sa Métropole entendent désormais se hisser au rang des grandes métropoles européennes. Pour les collectivités municipales et intercommunales qui orchestrent cette mutation, il s'agit de veiller à ce que chacun vive à égalité les effets de ce changement d'échelle, de donner des réponses structurelles rapides aux attentes de ses nouveaux habitants, tout en assurant les conditions d'un développement durable.

Le secteur culturel a un rôle crucial à jouer dans l'accompagnement de ces transformations. Pourtant l'offre de spectacles et les outils d'accompagnement artistiques de la ville-centre restent inférieurs aux moyens déployés dans des communes de même envergure. Parallèlement, si Bordeaux Métropole se caractérise par un nombre non négligeable d'équipements, le risque serait de voir s'accroître l'écart entre un centre névralgique et sa périphérie. Compte tenu de sa montée en puissance, le territoire de Bordeaux a plus que jamais besoin d'une offre culturelle plus étoffée, diversifiée et couvrant toute la métropole.

L'enjeu pour la Scène Nationale est à la fois d'augmenter l'offre mais aussi de participer au rééquilibrage entre centre et périphérie, par les actions suivantes :

- Comité de coordination avec les scènes labellisées
- Diffusion hors les murs dans les petites communes périurbaines
- Projets in situ dans les quartiers sensibles en partenariat avec le tissu associatif et culturel (Chahuts, centre sociaux, Pola etc)
- Itinérances de petites formes
- Lieu mutualisé avec des compagnies, lieu d'activités périphériques, bureaux et QG du FAB

a) Comité de coordination avec les scènes labellisées de la Métropole

Il s'agit de formaliser un comité permanent regroupant le TnBA, l'Opéra National de Bordeaux, Le CDCN, le Glob théâtre et le Théâtre des 4 saisons pour élargir ce qui se fait pendant le FAB à une réflexion permanente tout au long de l'année pour activer mieux les complémentarités des uns et des autres en terme de diffusion, notamment pour éclairer des parcours d'artistes de renommée internationale. Il s'agit de proposer des opérations d'envergure internationale, qui participent au rayonnement de Bordeaux, renforcent son attractivité et invitent à l'échange interculturel.

Concernant la production, Il s'agit de se pencher à plusieurs, en coopération avec nos agences régionales et départementales, l'OARA et l'IDDAC, sur l'organisation opérationnelle et stratégique des parcours de création et de diffusion des artistes de notre région. A nous tous, nous saurons mettre nos compétences et nos réseaux au service des artistes que nous soutenons parfois sans la coordination qui serait nécessaire.

b) Itinérance de petites formes dans les communes péri-urbaines

Un certain nombre de petites formes peuvent être proposées à la diffusion dans les communes en complément du dispositif IDDAC et de l'Eté Métropolitain.

Carré-Colonnes s'étant ces dernières années spécialisé dans la production et la diffusion de formes « tout terrain », il a déjà irrigué une quinzaine de communes en propositions issues de commandes pour le Médoc, le FAB ou Echappée belle .

Il peut grâce aux festivals leur donner une belle visibilité, notamment à l'Echappée Belle , dont les rencontres professionnelles, co organisées avec l'OARA, sont un rendez-vous incontournable pour une centaine d'opérateurs locaux (direction de services culturels, bibliothécaires, petits lieux de diffusion).

c) Projets in situ dans les quartiers sensibles

En partenariat avec le tissu culturel associatif local (Chahuts, centres sociaux de Bordeaux, Pola...), nous pourrions lors du FAB, ou sur des projets structurants à l'année impulser ou participer en tant que ressource artistique à des opérations favorisant l'échange de pratiques et la mutualisation des moyens entre acteurs culturels et d'autres secteurs, en lien avec des projets communs. Il s'agit de participer à la réappropriation par ses habitants d'un territoire en pleine mutation, par un investissement de l'espace public et des projets participatifs aux dimensions citoyennes. Il s'agit bien là de coopérer et co-construire des projets sur mesure tout en accompagnant les acteurs de terrain

d) Lieu mutualisé avec les compagnies, bureaux et QG du FAB

La Ville de Bordeaux s'est engagée à trouver à moyen terme un lieu à mutualiser pour les acteurs du spectacle vivant, à l'image de ce qu'a fait Pola pour les arts plastiques.

Il ne s'agit en aucun cas d'être un nouveau lieu de diffusion mais plutôt de constituer un écosystème qui accueillerait des compagnies, les personnels FAB de la Scène Nationale, les temps de réflexion et de coopération à l'échelle métropolitaine ainsi que pourquoi pas des acteurs culture/ESS.

D'autre part, dans le projet initial du FAB, la question d'un QG est prégnante, elle est le point de centralité d'un festival étendu sur une large métropole, ce lieu FABrique and co, pourra être le QG le temps du Festival.

2. Le Médoc, terrain d'aventures artistiques

Si le département de la Gironde se distingue par son attractivité, une forte croissance démographique et d'importantes ressources économiques, il est aussi confronté à de fortes disparités territoriales. Le déséquilibre le plus criant reste sans doute l'écart persistant entre d'une part la Métropole bordelaise dynamisée par l'arrivée de la LGV et d'autre part, le Médoc, marqué par sa ruralité et une offre de services bien moins dense. Ce territoire organisé autour d'un réseau de petites villes et de stations balnéaires présente en son sein des différences entre son sud à la forte dynamique démographique, un littoral à l'attractivité touristique et des villages estuariens se dévitalisant. Tout l'enjeu pour le Pays Médoc, devenu PNR, est de créer les conditions d'accueil d'une population nouvellement arrivée et d'accroître le dynamisme des zones les plus enclavées tout en protégeant son patrimoine naturel. De par son ancrage blanquefortais et saint-médardais, Carré-Colonnes est tout désigné pour y développer son action.

Dans une ère qui préfère la dématérialisation à la rencontre des individus, nous œuvrerons à proposer des expériences artistiques collectives. Nous porterons des laboratoires d'inventions socio-artistiques exigeants.

Notre position de producteur, diffuseur, d'agenceur, nous invite à inscrire au mieux les projets artistiques dans leurs caisses de résonance, en facilitant les articulations avec différents acteurs d'un territoire (dans les champs éducatifs, sociaux, économiques, environnementaux...).

Faire territoire ensemble, c'est aussi permettre à chacun d'exercer ses droits culturels tout en protégeant la libre expression des artistes. Ces derniers nous l'apprennent chaque jour : composer avec un contexte c'est savoir jouer des contraintes, les contourner, s'en saisir comme autant d'opportunités créatives.

Il s'agit de faire récit et agir dans la transversalité mais aussi, en produisant des aventures artistiques à même les territoires, avec celles et ceux qui y vivent, nous nous impliquons aussi dans la ré-génération, plus ascendante, de formes artistiques et des pratiques culturelles de territoires.

C'est ce que nous proposerons dans le Médoc pour lequel les artistes associés seraient nos compagnons privilégiés pour construire avec les habitants, les élus, les responsables associatifs des projets originaux et uniques avec 3 enjeux majeurs :

- Participer à la vitalité de ces territoires médocains en proposant des projets culturels et itinérants se déployant dans l'ensemble du territoire, impliquant les habitants et les opérateurs locaux dans leur mise en œuvre et poursuivre le projet avec les CDC et l'IDDAC autour du thème « Apprivoiser les peurs ».
- Contribuer à l'attractivité du Médoc en travaillant autour de son patrimoine via des démarches artistiques qui jouent avec les spécificités du paysage et l'histoire locale en partenariat avec le PNR.
- Développer un projet in situ ambitieux avec
Les hommes de l'estuaire Gironde / Charente maritime.

a) Apprivoiser les peurs avec l'IDDAC

Carré-Colonnes a développé des projets sur les territoires du Médoc, en collaboration avec les deux communautés de communes du sud médoc mais aussi avec les établissements scolaires de tout le territoire médocain. Ainsi depuis 2014, une diffusion de spectacles hors les murs se déploie à la fois dans les établissements scolaires mais aussi dans des lieux de patrimoine.

La participation à la vitalité de ces territoires passe aussi par des parcours d'éducation artistique et culturels (environ une dizaine par saison pour les collégiens et lycéens du Médoc) mêlant ateliers de pratique, connaissance des métiers du spectacle vivant et rencontres avec les œuvres dans les salles du Carré-Colonnes

Depuis plusieurs années des parcours d'éducation artistique et culturelle sont proposées aux enfants des primaires du Médoc par le biais de parcours de spectateurs cofinancés par l'IDDAC et la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Pour les années 2018 à 2021, nous continuerons ces parcours d'éducation artistique et culturelle en travaillant en amont avec d'autres partenaires du territoire dont la circonscription sud Médoc et les communautés de communes.

A travers une thématique « apprivoiser nos peurs », fil rouge proposé à différents artistes, chorégraphes, metteurs en scène, auteurs, Carré-Colonnes propose un projet ambitieux de création, de diffusion, et d'action culturelle co construit sur trois saisons avec les partenaires du territoire. La peur est une thématique fantastique aujourd'hui puisqu'elle a envahi notre monde par le biais des attentats, de l'effroi de la fin du monde, d'une peur généralisée de l'avenir qui transpire et contamine les enfants. Enfants qui n'avaient pas besoin de ça, tant cette émotion leur parle déjà, incarnée en loup, fantôme et autres créatures cachées sous le lit. Le matériau littéraire, artistique et scientifique lié à la peur dans un travail auprès de la jeunesse et des familles est immense : contes, légendes, fonctionnement du cerveau, archaïsmes et réflexes liés à la protection, expériences montrant la nécessité de la peur pour survivre, etc.

Une rencontre de tous les participants au Projet sera organisée à L'Echappée Belle chaque année pour les directeurs et animateurs des centres de loisirs, enseignants, bibliothécaires/animateurs bénévoles et salariés.

Cf. Annexe 7

b) Des artistes in situ avec le Parc Naturel Régional/Danse et paysages au gré des saisons

Nous proposerons à des artistes, et notamment à la compagnie associée Volubilis de travailler sur la question des paysages pour créer des Zones Temporaires de Perturbation et des Rituels qui rentreront dans le quotidien des habitants.

Depuis 9 ans, Volubilis tente d'inventer une danse à la fois revêche et excentrique, et de l'inscrire dans le scénario du réel.

La Compagnie a choisi d'explorer des territoires en marge, que ce soit dans l'espace public ou dans des lieux atypiques, afin que les espaces « imprévus » ou peu conventionnels puissent alimenter cette danse en lui apportant une dimension ludique, poétique et sociale.

Ce projet se développera à partir des corps en mouvement et de la photo. Il ira à la rencontre d'un territoire, de ses paysages et de ceux qui y habitent. Cette rencontre sensible avec les habitants s'organisera autour de la convivialité et sera rythmé au gré des saisons.

Nous inscrirons des corps danseurs et non danseurs dans des paysages qu'il faudra observer et comprendre en les arpentant et en les traversant. C'est en observant le quotidien et les point de vue des uns et des autres que nous tenterons de convier les habitants à travers différents rendez-vous pour le moins inattendus...

Notre façon de percevoir et vivre l'espace nous définit dans notre relation aux autres et à notre environnement. La proposition de la chorégraphe pourrait être un travail photo avec les danseurs qui vendraient perturber un paysage à chaque début de saison avec une situation de danse identique dans un champ en automne, en hiver, au printemps... labouré, moissonné, avec des bottes de paille. Les habitants, eux aussi, choisissent un lieu dans leur village et proposent une perturbation personnelle. Les scolaires travailleront autour de la danse et les paysages, en extérieur pour mettre au point un objet chorégraphique qui sera présenté en même temps que l'exposition photographique, qui peut être en format affiche collées sur les murs du village, dans une grange.

c) Les hommes de l'estuaire avec Opéra Pagai, les Départements de la Gironde et de la Charente Maritime

Les Hommes de l'estuaire est un projet ambitieux de Opéra Pagai sur 3 ans, pour lequel nous croiserons leur compétence artistique et notre compétence d'ingénierie pour monter un projet inédit. Il s'agit d'une fable écologique, un conte philosophique qui interroge notre rapport à l'autre, à la différence, notre rapport à l'animal, à notre environnement. Des questions posées dans l'absolu, mais aussi ici et maintenant, dans le concret de notre rapport à l'Estuaire. A travers ce projet, il s'agit de partager une réflexion sur notre environnement, notre cadre de vie... Opéra Pagai mettra en scène la Gironde dans sa dimension, géographique, historique, humaine. Il s'agit de créer une fiction dans la réalité, de faire courir une légende dans le médoc qui prendra corps au final dans une sorte d'écomusée fictif.

Cf. Annexe 2

3. Blanquefort et Saint-Médard : ports d'attache aux dynamiques nouvelles

Situées en bordure de Métropole, respectivement à 10 et 15 km de Bordeaux, distantes l'une de l'autre de 10km, Blanquefort et Saint-Médard-en-Jalles sont les deux ancrages du projet du Carré-Colonnes. A la fois ports d'attache, lieux refuge, terrains de tentative, maisons-mère, elles sont et resteront les terrains de prédilection de l'action. Ces deux communes ont en partage de connaître une attractivité grandissante, accélérée par l'arrivée du tram, et de vivre en conséquence des transformations marquantes de leur centre-ville. Ces aménagements concernent directement les équipements de la scène conventionnée. Les deux théâtres situés en plein cœur de ville ont été ou seront bientôt remis à neuf et deviendront plus que jamais des fers de lance de politiques culturelles municipales et métropolitaine audacieuses. En parallèle de ces travaux urbains les deux communes sont engagées dans une politique active de protection de leur environnement et de valorisation de leur patrimoine naturel, à commencer par leurs parcs. Situées aux portes du Médoc, elles sont toutes deux stratégiquement positionnées pour faire rayonner leurs activités auprès d'un large public métropolitain et médocain.

Les enjeux pour la Scène Nationale sont de :

- Accompagner la vitalité de ces communes en continuant de proposer des projets artistiques et culturels exigeant et accessibles, dans les salles, dans l'espace public, dans les parcs et les lieux remarquables de ces territoires.
- Contribuer au rayonnement de ces villes par l'organisation d'évènements d'envergure métropolitaine, ouvert sur le Médoc, favorisant les croisements des publics.
- Valoriser le patrimoine naturel de ces deux communes en inventant des projets en lien avec les parcs et espaces verts.
- Renforcer l'attractivité des équipements, Carré et Colonnes, en impulsant des projets adaptés aux usages des habitants, fondés sur la démarche de Tiers Lieux, co-construites avec des artistes, les autres structures occupants les lieux (cinéma, médiathèque) et les associations locales.

a) L'arpentage des parcs et des espaces naturels

Un lieu comme la ferme urbaine La Vacherie par exemple permet de rendre compréhensible par les publics des discours parfois trop éloignés sur la réalité de l'agriculture urbaine, la nécessité de circuits courts etc. Nous voulons y inscrire des actions régulièrement. Avec Échappée belle, Carré-Colonnes a commencé de valoriser les parcs et d'éclairer une identité territoriale singulière (un péri-urbain où la nature est omniprésente mais trop peu visible).

Nous explorerons le territoire de façon accrue grâce à des propositions artistiques et participatives qui mettent l'accent sur la dimension écologique.

La proposition de notre nouvelle compagnie associée sera d'arpenter ce patrimoine naturel avec LE FESTIN DES SENS ou la dégustation du territoire. Il s'agit de convier cent à deux cents personnes à un repas au cœur de paysages signifiants du territoire (zones naturelles, marais, plages, des forêts, des interstices de zones industrielles, gravières désaffectées,...) pour leur raconter par tous les sens le territoire sur lequel ils vivent. Le festin des sens sera à la fois une dégustation d'un repas préparé avec ce qu'offre l'environnement proche, une marche d'approche comme une mise en sensations, un environnement sonore, et des interventions artistiques douces.

b) Permanence artistique dans les lieux

La montée en puissance de la production et des résidences et l'accueil de la Ruche aux Colonnes va permettre aux lieux d'être « habités » en quasi permanence par des artistes. Il sera de notre rôle d'organiser les modalités de leur rencontre avec d'une part les autres activités des lieux (médiathèques, cinéma, écoles de danse et de musique, pratiques amateurs) et d'autre part, avec les habitants, les associations, les institutions éducatives et sociales de chaque ville.

Je propose que dans les contrats de coproduction et de résidence soit systématiquement intégré un article concernant ces modalités des rencontres, que prévoient les artistes pour entrer en interaction avec la ville et/ou les habitants et/ou le bâtiment.

c) Attractivité des bâtiments par une démarche de tiers lieux

Le Carré et les Colonnes sont déjà des lieux de destination, par les activités qui y sont proposées. Ouverts 7j/7, ils ont les qualités de base pour devenir encore plus un lieu de rencontre, un lieu où l'on vient se poser avec plaisir, ou l'on vient voir ce qui se passe et humer l'air du temps

Pour le Carré qui va avoir 50 ans en 2020, il s'agit lors des travaux, de non seulement le restructurer selon les normes et les usages actuels, mais aussi de lui donner une identité nouvelle, atypique, originale, hospitalière, qui permettra à la fois de le qualifier à l'échelle nationale et de lui donner une appropriation sensible par les habitants. Cette singularité, qui pourra s'exprimer dans les espaces non dédiés à un usage (toit, hall, balcon, salle du bar actuel) et qui pourrait être relié aux valeurs du projet de la Scène Nationale (écologie, créativité, hospitalité, innovation, anticonformisme, implication citoyenne...) donnera le liant et le storytelling du bâtiment, en complétant avantagement son atout principal qui est la multiplicité des usages et des pratiques.

Avec les villes de Saint-Médard et de Blanquefort, je souhaite mener un travail collaboratif pour que nos lieux soient encore plus attractifs, plus ludiques, encore plus pluridisciplinaires. Bien entendu, la mission première d'accueil des artistes de la Scène Nationale sera garantie et prioritaire, comme elle l'est déjà aujourd'hui.

Outre la rénovation achevée des deux théâtres, il nous faut réinventer des halls conviviaux ; penser le théâtre comme un tiers lieu, en prise avec la vie et avec la ville. Ce pourrait être le déploiement de la marque de fabrique du Carré-Colonnes Scène Nationale.

4. Des artistes pour des projets à l'échelle néo-aquitaine

Devenant la plus grande Région de France, la Nouvelle Aquitaine est confrontée à des défis majeurs en termes d'aménagement du territoire : disparités entre pôles urbains et zones rurales, équilibre à repenser entre la nouvelle capitale bordelaise et les autres centres urbains régionaux, réadaptation de politiques publiques en cohérence avec de nouvelles temporalités et usages. Autant de problématiques qui questionnent l'identité de cette entité hétérogène et son appropriation par ses habitants. Parallèlement cette configuration ouvre un terrain de rencontres propices aux expérimentations et à l'innovation. Pour un acteur culturel comme Carré-Colonnes, les dimensions de cette nouvelle région et l'hétérogénéité des territoires rassemblés représentent une opportunité de tisser de nouveaux partenariats et d'approfondir des collaborations, afin d'expérimenter de nouvelles façons de faire rayonner la culture. L'enjeu pour la Scène Nationale est de contribuer à mettre en place des projets à l'échelle de la Région.

a) Volubilis pour initier à la danse contemporaine

Engagé en 2018, par le FAB/Carré-Colonnes, Volubilis et la Scène Nationale de Niort, Panique Olympique consiste à créer et danser chaque année, dans l'espace public, un objet chorégraphique pour une communauté grandissante de danseurs amateurs.

En 2019, L'Avant-scène de Cognac, le Libournia, le TAP Poitiers ont rejoint le projet qui reste ouvert à toutes les communes néo-aquitaines. 2024 sera le point culminant de cette aventure olympique qui se traduira par une forme artistique spécifique alimentée par ces sept années d'expérience chorégraphique collective, une pièce pour 1000 danseurs ou plus qui se jouera en Nouvelle aquitaine et à Paris, à l'occasion des Jeux Olympiques.

Cet évènement d'envergure régionale en direction d'amateurs s'inscrivant dans le paysage chorégraphique contemporain, moteur d'une identité néo-aquitaine initiée et sensibilise à la danse contemporaine un public éloigné de l'offre culturelle et fédère des personnes ayant ou non une pratique de la danse via un projet artistique les impliquant.

Nous construisons une communauté de danseurs constituée de personnes n'ayant jamais dansé à des pré-professionnels du PESMD. Cette communauté représente aujourd'hui 600 personnes (400 à Niort, 200 à Bordeaux), elle s'agrandira cette saison 19/20 aux libournais et aux poitevins à l'occasion du festival « A corps ».

b) Soutenir un projet d'artiste avec les Scènes Nationales et organiser des tournées concertées

Les Scènes Nationales de la Région Nouvelle Aquitaine se sont réunies au printemps 2019 afin de mieux travailler ensemble et imaginer un projet de soutien collaboratif d'artistes internationaux. La Scène Nationale Carré-Colonnes se joindra à cette réflexion, d'autant plus qu'elle disposera des outils pour y participer en terme de diffusion (festival international et saison) ainsi qu'en terme de coproduction. Il s'agit d'un principe de mutualisation par les sept scènes nationales d'une enveloppe de Co-production/diffusion fléchée vers un même projet ou une même cie à rayonnement international qui puisse être doublée par la région Nouvelle Aquitaine pour soutenir et afficher une ambition sur la création internationale à l'échelle de la grande région.

La convergence d'analyse sur la faiblesse du champ chorégraphique en Nouvelle Aquitaine et la pertinence de mettre en avant une femme chorégraphe a conduit à évoquer Lia Rodrigues, dont l'engagement social et politique au Brésil mérité plus que jamais d'être soutenu.

D'autre part, ces rendez-vous réguliers permettront de mieux concerter les tournées d'artistes nationaux et internationaux, tel que nous avons déjà commencé à le faire, notamment avec Poitiers, Niort, Brive-Tulle et Bayonne.

c) Travailler avec le CNAREP Sur le Pont

Le FAB fait partie des 5 partenaires opérationnels en région du CNAREP pour accompagner la création et la production dans l'espace public, avec notamment les festivals de Cognac et Poitiers. En 2017, c'est autour de la compagnie limousine AlixM que ce sont réunis nos efforts. En 2018, c'est un projet beaucoup plus ambitieux que nous avons initié avec le CNAREP en faisant une commande à la Cie Les 3 points de Suspension qui a joué 12 fois dans la Région (la Rochelle, Bessines sur Gartempe, St Médard, Bordeaux).

Considérée comme un prototype, des projets similaires pourront être montés avec les partenaires régionaux de l'espace public, en s'appuyant sur le réseau rassemblé par le CNAREP.

d) Le partenariat avec l'OARA

Le partenariat avec l'OARA a depuis 10 ans été très étroit, sur 2 points principaux : le soutien concerté aux parcours d'artistes et les rencontres professionnelles que nous organisons lors des 2 festivals : FAB et Echappée Belle qui regroupent environ 150 professionnels qui assistent à des présentations de projets d'artistes régionaux, de spectacles et de rencontres de réflexions communes.

Dans les 3 prochaines années, la Scène Nationale, via notamment la Ruche, travaillera avec l'OARA sur la question de l'émergence. Elle sera notamment partenaire de « Patience », dispositif de l'OARA pour donner aux jeunes créateurs le temps nécessaire à l'accomplissement de leurs premiers projets artistiques et éviter qu'ils soient oubliés à la première désillusion. L'ouverture de la MECA donnera l'opportunité de travailler sur des dynamiques nouvelles de création, à l'échelle nationale et internationale que nous explorerons à l'automne 2019.

4^{ÈME} PARTIE

DE LA MÉDIATION À L'EXPRESSION DES DROITS CULTURELS

Sur le territoire naturel de rayonnement du Carré-Colonnes cohabitent des populations dont les réalités sont hétérogènes et qui appellent une réponse culturelle qui sait s'adapter et surtout créer du lien entre ces différentes réalités sociales, géographiques, culturelles... Tout pousse aujourd'hui au repli identitaire, à l'individualisation et à la fracture toujours plus grande entre centres urbains et zones rurales. La culture peut être un des leviers d'exercice de la démocratie et accompagner la vitalité sociale liée à de nouvelles réalités géographiques, politiques et sociales.

Fort de son expérimentation de toutes les formes classiques de l'action culturelle, Carré-Colonnes Scène Nationale sera à l'initiative d'une action artistique repensée, avec sa propre logique et pas uniquement comme outil à la périphérie des spectacles accueillis ; il nous faut construire des actions éducatives en lien avec le projet global des territoires, en énoncer les critères et conditions particulières et sortir de la liste des dispositifs auxquels nous répondons.

1. Une mission prioritaire : l'éducation artistique et culturelle

Le projet culturel du Carré-Colonnes, au-delà de développer des missions de service public, de solidarité, de participation et respect des droits culturels, porte une mission d'éveil des jeunes générations. Certains de nos projets de création ont pour objet central la recherche de nouveaux terrains de rencontre avec des populations éloignées géographiquement et culturellement de l'offre artistique. Ce projet de médiation repose sur quatre piliers : Découvrir, Réfléchir, Pratiquer, Faire communauté. Ils portent nos valeurs fondamentales qui sont de prêter attention au public, de penser une éducation culturelle structurée en parcours, d'impliquer les populations, et d'inscrire au cœur du projet culturel un souci d'équité.

a) Des parcours à l'année

Chaque saison Carré-colonnes propose plus d'une cinquantaine de parcours culturels à des collégiens, lycéens principalement du territoire médocain et des établissements de Saint Médard en Jalles et Blanquefort. De nombreux parcours sont développés notamment avec les lycées des métiers, viticoles, horticolas de Blanquefort. Ils s'organisent principalement dans le cadre des dispositifs Drac et Iddac (Classes à Projet Artistique et Culturel, Parcours de découverte des arts de la scène, Ecritures contemporaines pour le théâtre, Ateliers de pratique artistique). Les parcours seront amplifiés et mis en cohérence avec le projet artistique global sur les territoires. Ils pourront se développer notamment par le biais de résidences d'artistes dans les collèges et les lycées, avec les artistes associés ou coproduits dans la saison. Des passerelles seront tissées entre le scolaire et le périscolaire autour des résidences – missions mais aussi dans le cadre des projets participatifs qui permettront aux jeunes d'avoir un parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfance à l'adolescence, dans un cadre scolaire et périscolaire. C'est notamment lors de ces projets passerelles que pourront être réalisés des traces des projets d'actions culturels (film, clip, objet- livre etc...).

b) Les journées culturelles

Outre les parcours à l'année, nous organisons des journées complètes de découverte culturelle pour les élèves de maternelle, primaire et lycée

La Scène Nationale pourra élargir cette action au collégiens en relation avec le Conseil Départemental.

Journées Jeune Public de l'Echappée Belle

Ces journées dédiées aux élèves du premier degré font partie intégrante de l'ADN du festival Echappée Belle. En accueillant chaque année plus de 4000 élèves girondins, ces journées continueront d'allier découvertes des œuvres, pratique artistique et rencontres avec les artistes. Une attention particulière sera portée parallèlement à une sensibilisation aux gestes éco-citoyens et aux bonnes pratiques écoresponsables.

Dans les prochaines années, nous proposerons pour chaque édition des projets singuliers à des collégiens ou des lycéens autour de la scénographie du parc, de la signalétique, des moments d'inauguration et/ou festifs de festival pouvant faire l'objet d'un travail tout au long de l'année scolaire.

Fabuleux lycéens

Le projet « FABuleux lycéens », soutenu par la Nouvelle aquitaine, dans ses dispositifs jeunesse, propose depuis 2018 à des classes de lycées de toute la Région une journée entre art et culture pendant le FAB associant :

- la représentation d'une pièce programmées pendant le festival ;
- la rencontre avec une équipe artistique étrangère ;
- un rendez-vous avec un acteur culturel de Bordeaux ou de la Métropole du point de vue des filières et des métiers
- Une visite artistique contemporaine (exposition d'art visuel, architecture contemporaine, design) ou patrimoniale proposée par l'Office du Tourisme de Bordeaux

Les objectifs de FABuleux lycéens sont de :

- Participer à l'éducation artistique et culturelle des lycéens néo-aquitains, par la découverte d'œuvres contemporaines et un échange avec des acteurs de terrain.
- Enrichir l'information des élèves sur les métiers de la culture (production, administration, technique, communication, coordination, technique etc.) pour une meilleur orientation professionnelle.
- Contribuer à l'appropriation de Bordeaux comme capitale régionale par la rencontre de ses acteurs et la découverte de dynamisme culturel.
- Toucher prioritairement un public jeune habitant des zones éloignées de l'offre culturelle de la région.

Cette journée culturelle est gratuite pour les jeunes et les établissements.

Un travail d'information des établissements est encore nécessaire pour qu'ils puissent être les plus nombreux à profiter de cette opportunité.

Actuellement, les lycéens se déplacent en bus, nous pouvons entrer en partenariat avec la SNCF pour privilégier un transport écoresponsable

Cf. Annexe 9

c) Une sensibilisation innovante

Visites de théâtres réinventées (slamées, chorégraphiées, sous forme d'espace Game géant) permettront une approche ludique des coulisses des théâtres et la découverte des métiers du spectacle vivant. Les rencontres avec les artistes, en bords de scène après les représentations ou en classes en amont des spectacles continueront à être proposées aux classes fréquentant les spectacles et aux spectateurs les soirs de spectacles.

Des présentations de saisons itinérantes sur nos différents territoires ainsi que des présentations de saison chez l'habitant rapprocheront les spectateurs de l'équipe de médiation de la Scène Nationale. La Scène Nationale sera aussi un des acteurs engagés dans un projet de coopération en Nouvelle Aquitaine autour des Araignées philosophes, association de médiation artistique par le prisme de la philosophie ; il s'agira d'accompagner les jeunes vers l'art au travers d'une plateforme dédiée au croisement entre la philosophie, l'art et l'enfance.

d) L'invention des terrains de solidarité

De plein pied dans le bouillonnement social, chacun des projets de la Scène Nationale visera à dépasser les clivages (jeunes/vieux ; urbains/ruraux ; populaire/savant ; intérieur/espace public...), à créer une ouverture qui génère de la solidarité. Impliqué depuis plusieurs années auprès d'artistes réfugiés et de populations de migrants, Carré-Colonnes, Scène Nationale donnera une visibilité plus grande à cet engagement, en encourageant des collaborations avec d'autres structures autour de ces sujets. Un soin particulier pour l'accessibilité sera renforcé. Au-delà des normes obligatoires qui garantissent l'accès aux personnes porteuses de handicap, un travail de collaboration avec des structures telles que l'association Reg'art garantira un meilleur accueil dans nos salles et nos festivals. Les présentations de saisons pourront être signées et une attention particulière sera portée à l'accueil de spectacles bilingue français-LSF.

e) Valoriser et communiquer

Que ce soit dans nos théâtres, dans nos supports de communication mais aussi au quotidien dans les rencontres avec les partenaires, les responsables d'associations, les enseignants, les spectateurs, l'éducation artistique et culturelle de la Scène Nationale portera les valeurs d'hospitalité, d'engagement, d'innovation, de diversité, de mobilité, de décroisement du Carré-Colonnes.

2. Les publics, une attention sans cesse réinventée

En devenant Scène Nationale, Carré-colonnes réinventera la médiation aux spectateurs, qu'ils soient fidèles depuis les débuts, spectateurs actifs des festivals, bénévoles, ambassadeurs ou spectateurs occasionnels et parfois spectateurs malgré eux quand il s'agit de propositions dans l'espace public. Afin d'être plus proches des publics, la Scène Nationale pourra repenser son organisation actuelle pour mettre en place une distribution différente des médiations envers les différents publics, une attention plus particulière sera portée au milieu étudiant, associatif, social. L'attribution d'un professeur missionné renforcera les liens avec l'éducation nationale.

Un objectif des prochaines années sera de dédier une personne de la médiation à un travail très étroit avec les associations des deux villes et des villes partenaires du Médoc afin de croiser plus les initiatives des associations notamment lors du temps fort « Aux Arts » qui réunit en juin une dizaine d'associations de pratiques amateurs au carré et l'implication des associations blanquefortaises lors de l'Echappée Belle.

Les grands axes de développement des publics seront :

- La fidélisation des publics existants en renforçant l'accueil, la souplesse de nos tarifs, une connaissance plus fine de nos spectateurs
- Un travail sur les nouveaux publics, notamment ceux rencontrés au travers des projets de territoires dans le Médoc ou la métropole bordelaise
- Développer des rencontres innovantes pour les étudiants

3. Le partage du savoir

Les événements ne manquent pas pour pointer combien la société française est fracturée à de nombreux endroits, comme dans beaucoup de territoires du globe et comme la montré la crise des « Gilets jaunes ».

Il est indispensable que la culture joue pleinement son rôle : celui de provoquer le débat, de nourrir la conscience, d'éprouver collectivement une humanité commune qui dépasse les clivages de tous ordres (économiques, sociaux, culturels, de nationalité, d'âge...). Il nous faut inlassablement travailler à la cohésion sociale, tisser sans relâche un canevas de relations d'écoute, de compréhension mutuelle, de tolérance. Pour y parvenir, l'engagement citoyen ne peut rester un vœu pieu, encore moins une injonction. C'est dans l'action, et notamment dans l'action publique, dont la politique culturelle est un fer de lance, que de petites victoires peuvent avoir lieu.

a) À l'écoute des problématiques contemporaines

En éditorialisant sa saison, la Scène Nationale pourra traiter avec acuité de ces problématiques de société ; ainsi la saison 19/20 propose un cycle nommé « un monde possible, co-construit avec les artistes de la saison, mais aussi d'autres acteurs de la société civile et économique. Chacun peut inviter scientifiques, chercheurs, spécialistes, philosophes afin de se faire confronter les points de vue et d'échanger autour de la sauvegarde des océans, de la biodiversité animale, du tri des déchets La thématique du FAB pourra aussi inviter à construire des programmes de réflexion avec toutes les universités du territoire. La programmation internationale permettra cette ouverture à d'autres regards et à l'élaboration de carte blanche autour des spectacles du monde entier.

b) Des initiatives associatives

De nombreuses associations citoyennes existent sur nos territoires, la Scène Nationale veillera à créer des espaces de rencontres entre les habitants par l'installation de lieux partagés éphémères (QG de nos festivals, halls de nos théâtres) afin de favoriser le croisement des initiatives citoyennes et les contenus de la programmation.

La Scène Nationale contribuera également à l'animation de ces tiers lieux avec des propositions artistiques professionnelles et amateurs.

4. Le partage des lieux

a) Avec les autres activités des bâtiments

Les deux théâtres de la Scène Nationale possèdent des halls partagés avec les cinémas, les médiathèques, d'autres associations de la ville. Nous souhaitons partager nos lieux de vie et inventeront avec eux des portes ouvertes originales, des grands banquets thématiques autour de nos activités, mais aussi laisser la possibilité à chaque habitant, aux artistes compagnons de scénographier les halls ... Partager, c'est aussi être invité à la conception de ce qui structure la Scène Nationale, nous mettrons en place le principe d'Hakathon pour associer les habitants à la réinvention de nos propositions (partir de zéro et penser la vie dans les halls des théâtres, les QG, les fêtes...).

b) Avec tous : des temps de convivialité et des fêtes

Développer la fête, développer les projets participatifs dans la saison et dans les festivals, c'est notre ambition, notre devoir. Pour générer du lien, de l'adhésion, du désir de se rassembler pour construire quelque chose de commun, nous avons besoin de participer à un événement qui nous fasse vibrer. Et pour cela, il faut créer des espaces où cela est rendu possible. Notre ligne éditoriale comprendra en tant que tels, et pas seulement comme « supplément » à une programmation traditionnelle en salle, des créations participatives et l'organisation des festivités qui s'y rattachent, il en va de la considération et du respect que nous devons à nos contemporains pour sortir de l'attitude de léger surplomb que la culture maintient trop souvent.

Aussi les temps de convivialité que sont les présentations de saison, les apéros avant spectacles, les soirées décalées tout au long de l'année, les bals (d'Echappée belle, d'ouverture, de présentation de saisons) seront autant de moments festifs à développer pour inventer de nouveaux moments de rencontres entre les spectateurs et leur Scène Nationale.

5. Implication citoyenne

Les publics sont invités constamment à être acteurs de leur propre pratique culturelle. Ils sont considérés non comme des consommateurs mais comme des individus sensibles, soucieux de prendre part à la communauté à laquelle ils appartiennent. La Scène Nationale continuera et amplifiera sa démarche de projets participatifs, de commandes de territoire co-construites avec les habitants

a) Projets participatifs

Carré-Colonnes a été à l'avant-poste de la création de projets participatifs de grande envergure, mais aussi créateurs de sens. Il a développé une agilité et un savoir-faire qui lui permet aujourd'hui de passer commande pour co-construire avec les artistes et les acteurs des territoires des projets sur mesure. Ces projets sont le plus souvent trans-générationnels et s'affranchissent des catégories sociales. Dès 2015, une centaine de participants crée ATLAS à Saint Médard, cartographie d'une ville et de ses habitants mis en forme par Ana Borralho et João Galante. Atlas, performance participative très simple, motivée par l'idée que l'art doit jouer un rôle actif dans la société, a été le point de départ d'une envie du Carré-Colonnes d'impliquer les habitants au cœur des projets artistiques.

En 2016, Dominoes installation participative dans l'espace public par 400 bénévoles de 7 à 77 ans fut une autre belle aventure humaine et artistique. Pour développer ces aventures artistiques collectives, les expériences participatives seront un objectif important de la Scène Nationale. L'équipe a développé ses compétences et son goût pour l'interactif, l'immersif, nous en ferons une marque identitaire de notre Scène Nationale. En plus du projet Panique Olympique, grand dancing néo -Aquitain jusqu'en 2024, nous souhaitons proposer un projet participatif aux jeunes par an, que ce soit pour l'inauguration du Festival Echappée belle ou à l'occasion de nos projets de territoires développés dans le Médoc.

b) Bénévolat

Carré-Colonnes et ses festivals connaissent une pratique très importante du bénévolat ; aujourd'hui ce sont plus de 300 personnes engagées à nos côtés tout au long de l'année. En tant que Scène Nationale nous aurons une responsabilité à repenser ce rapport de générosité mutuelle basée sur une relation de gratuité. Nous nous engageons à en faire l'un des sujets de réflexion de notre nouvelle structure.

c) Les ambassadeurs

Un conseil de jeunes

Pour ouvrir nos théâtres aux adolescents, nous nous inspirerons de l'initiative pilote du Teen Council du Bronx Museum et leur proposerons de créer un conseil de jeunes. Douze adolescents, volontaires et motivés sont nommés ambassadeurs du Carré-Colonnes auprès des jeunes. Ils sont associés à l'équipe et à la vie du Carré-Colonnes pendant une saison et reçoivent une formation aux métiers de la communication, de la technique et de la médiation. Ils sont aussi force de proposition pour des actions de médiation permettant de désacraliser le lieu.

Des spectateurs investis

Depuis 10 ans, un collectif de spectateurs existe au sein du Carré-Colonnes. De nombreux citoyens sont également déjà investis dans notre projet : relais au sein des associations, de l'éducation nationale, bénévoles. La Scène Nationale continuera au sein des conseils de quartiers des deux villes, en allant à la rencontre de nouvelles associations, grâce aux nombreux participants des différents projets, de s'appuyer sur ces spectateurs investis qui en côtoyant régulièrement l'équipe de médiation deviennent de vrais ambassadeurs sur l'ensemble du territoire.

5^{ÈME} PARTIE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT POUR UN PROJET CULTUREL EN RHIZOME

Je m'attèlerai dans cette partie à évoquer les nouvelles pistes découlant de la labellisation Scène Nationale. Le cas échéant, le contrat d'objectifs viendrait en préciser les contenus et les calendriers.

1. Articulation EPCC/association : vers une nouvelle gouvernance en 3 temps

Depuis 2015, Carré-Colonnes s'est rapproché du FAB et a entamé une démarche de mutualisation. Une simple convention annuelle lie le FAB et l'EPCC alors même que le fonctionnement est mutualisé à de nombreux endroits. Plusieurs points posent question : la masse salariale allouée peu précise, le statut double de la directrice (public et privé), l'utilisation des matériels, etc

L'articulation Carré-Colonnes/FAB doit être un chantier à engager rapidement qui pourra se faire en 3 temps

- Sécurisation par le renforcement des conventions entre le FAB et la Scène Nationale.
- Audit/étude pour trouver le modèle juridique adéquat et permettre de mettre en lumière les problématiques. Il s'agit de trouver une organisation pratique et juridique cohérente qui intègre les équilibres entre saison dans les théâtres, diffusions hors les murs, festivals et projets de territoire qui garantisse la possibilité de recherche de financements fléchés publics ou privés.
- Gouvernance élargie : Carré-Colonnes doit rester une institution souple et agile. Il devrait émerger de l'étude un scénario de gouvernance qui simplifie le fonctionnement tout en garantissant la souplesse.

2. Coopération et mutualisation

Nous aspirons à démontrer que la coopération horizontale que Carré-Colonnes a patiemment développée au fil de ces dix dernières années est une méthode souhaitable et adaptée pour une institution qui entend jouer pleinement son rôle structurant. Ce mode de pensée et d'organisation est valable en interne comme à l'externe.

a) Organisation interne agile et horizontale avec un comité de direction

L'organigramme tel qu'il s'est développé a affirmé progressivement ce principe d'horizontalité. La nécessaire collaboration entre la (petite) équipe du FAB et celle de Carré-Colonnes nous a entraînés à inventer une organisation la plus collaborative possible.

La Scène Nationale permettra de conserver et amplifier ce mouvement, l'équipe a besoin de faire UN pour s'approprier la complexité du projet. Il nous faut aussi renforcer l'équipe, penser un organigramme unifié.

De nouvelles pratiques managériales prendront appui sur la fluidité et le partage au sein de l'équipe de direction.

Aujourd'hui, il existe un comité de direction comprenant, outre la directrice, la secrétaire générale, le directeur technique, le directeur administrative et financière et le directeur de production du FAB.

Dans la configuration future, il sera sans doute nécessaire de nommer un(e) directeur(trice) adjoint(e).

Des temps communs à toute l'équipe seront organisés comme des séminaires de partage des projets, ainsi que des temps systématiques de bilan. Tous ces séminaires utiliseront des démarches participatives que nous avons déjà largement expérimentées : débats mouvants, jeux de rôles, intelligence collective...

La cellule de programmation restera composée de 3 personnes afin de démultiplier les possibilités de repérage et de réseaux, mais aussi pour afficher des esthétiques et des approches différentes, tout en assurant la cohérence et l'identité de la ligne éditoriale dont je me porte garante.

La cellule de production est un outil indispensable pour le territoire, un véritable levier pour accompagner les équipes artistiques de la région en les connectant à des réseaux nationaux et internationaux. C'est un projet qui requiert du temps et des compétences.

Elle a été volontairement mise en veille faute de moyens. Les résultats étaient encourageants, arrivant en 2018 à un équilibre sur les durées d'exploitation des spectacles.

Un poste de chargé de production a été créé par le CA, non occupé à ce jour, en prévision du déploiement de cette cellule.

b) Coopération externe : quels engagements ?

Pour mener à bien une entreprise ambitieuse et novatrice comme celle que nous appelons de nos vœux, il nous faut agir avec méthode. Celle-ci repose sur quelques pierres angulaires fondamentales.

Des diagnostics partagés

Dans le cadre des projets de territoires que nous souhaitons monter, il s'agira de partir d'études anthropologiques, sociales des territoires commandées et analysées conjointement avec les acteurs locaux afin de déterminer les besoins spécifiques.

De la même façon, plutôt que de commander hors sol un projet à des artistes, ils seront invités à réaliser des études artistiques sous la forme de résidences sensibles ; les projets co-construits seraient nourris de ces deux sources et en corrélation avec les spécificités de chaque territoire.

Des instances de co-construction

Nous ne pouvons penser la territorialité de nos activités sans envisager d'emblée le partenariat, il nous faut impliquer, coopérer, co-construire. La mutualisation réussie des moyens et des compétences est à ce prix. Pour la métropole, nous avons déjà évoqué plus haut le comité de coordination avec les scènes labellisées. Pour la Région, nous avons également évoqué les réunions Scènes Nationales qui ont été mise en place au printemps dernier.

c) Mutualisations : la Scène Nationale dans l'économie sociale et solidaire

La mutualisation constitue une conviction autant qu'un savoir-faire du Carré-Colonnes. De nombreuses pistes restent à développer sur de nombreux sujets.

Emplois mutualisés

Pour donner une réponse à la précarité d'emploi du secteur culturel, au recours aux CDD saisonniers pour les festivals notamment, nous avons en 2019 pour la première fois recruté pour le FAB un emploi mutualisé avec d'autres évènements culturels pour le poste d'accueil billetterie, en s'accompagnant des compétences de AGEC&CO.

C'est un groupement d'employeurs des secteurs de la culture et de l'économie créative en Nouvelle-Aquitaine. Il regroupe les besoins à temps partiels ou saisonnier des adhérents, il construit des emplois à temps pleins partagés. AGEC&CO s'inscrit dans une dynamique durable de concertation et de construction des parcours des salariés. En réponse aux besoins identifiés, le groupement d'employeurs a pour objectif de pérenniser l'emploi culturel, responsabiliser les employeurs, favoriser la montée en compétences et assurer la mise en réseau des acteurs. Nous pourrions à terme développer d'autres emplois mutualisés en production notamment.

Lieu de stockage et investissements mutualisés

Une mutualisation d'un lieu de stockage est actuellement à l'étude avec l'Opéra et le TnBA. Nous pensons qu'il serait possible également de mutualiser certains équipements (gradins, scénographies, supports de communication etc). En effet, Carré-Colonnes loue régulièrement, notamment pour les projets hors les murs (containers bar/restau, plancher mobile, gradins, tentes), ce que font par ailleurs d'autres structures, notamment les festivals. Un achat ciblé, mutualisé, permettrait de réduire les coûts et d'optimiser pour chacun l'utilisation d'outils dont chacun n'a besoin que ponctuellement.

3. BUDGET et développement des financements

a) Budget de fonctionnement

Dans la mesure où le label s'accompagne d'une redéfinition du rôle de Carré-Colonnes à chaque échelle de territoire, le niveau de financement des collectivités territoriales pourra être réinterrogé, notamment la Métropole et le Conseil départemental concernant le projet médocain et/ou la contribution à la transition écologique.

La montée en puissance des financements de l'Etat doit se porter sur les axes majeurs du soutien à la création et de l'innovation culturelle.

Ci-après un document de répartition de l'aide supplémentaire de l'état proposée au dernier comité de pilotage.

en k€	2020	2021	2022	TOTAL 3 ANS
Diffusion	+ 30	+ 30	+ 20	+ 80
Soutien à la création	+ 50	+50	+ 50	+ 150
Projet Médoc	+ 30	+ 30	+ 30	+ 90
EAC/Médiation	+ 30	+ 30	+ 10	+ 70
TOTAL	+140	+140	+110	+ 390

Il s'agit d'une proposition qui sera à redéfinir avec les services de l'Etat.
Le budget prévisionnel complet est en Annexe 11

b) Mécénat

Pour se donner les moyens de son ambition, la Scène Nationale développera ses ressources en recherchant des mécènes qui, en soutenant son action, participeront au rayonnement et à l'attractivité du territoire, ouvrant la culture à tous et partout.

La première année, priorité sera donnée à la recherche d'entreprises mécènes, qui pourra s'étendre ensuite aux particuliers, petits et grands donateurs, faisant de ces derniers les véritables ambassadeurs des festivals, favorisant leur appropriation par la population de Bordeaux Métropole. La Scène Nationale mettra en place une véritable stratégie de mécénat pour les 2 festivals et pour les actions liées à l'écologie. Cela nécessitera l'embauche d'une chargée de mission en prestation ou en contrat mutualisé avec d'autres festivals. Aujourd'hui, le mécénat existe déjà pour le FAB avec Suez, Casino Barrière, BDS, Castorama. Il s'agit de créer un club de partenaires en leur proposant une offre adaptée à leurs valeurs.

Nous explorerons également le mécénat en nature avec SYNAPSÆ, qui facilite et sécurise les relations de mécénat non-financier entre professionnels de la culture et entreprises de Nouvelle-Aquitaine, dans un rapport « gagnant-gagnant » pour leur stratégie de développement respective, et conformément aux dispositifs fiscaux prévus dans le cadre de la loi du 1er août 2003 relative au mécénat. L'objectif de cet outil unique en son genre est d'encadrer et de valoriser le don ou la mise à disposition, par des entreprises régionales de toutes tailles, de locaux, matériaux ou matériels inexploités ou sous-utilisés, ou encore de technologies ou de compétences, en réponse aux besoins exprimés sous forme d'annonces par des structures culturelles du territoire.

4. Emploi

Carré-Colonnes est un partenaire économique majeur de son territoire. Il assure un volume d'emploi pour les artistes et les non-artistes, directement mais aussi indirectement auprès de prestataires de services (hôtellerie, restaurant, sous-traitants...).

EFFECTIFS EN 2018

Carré-Colonnes : 27,82 ETP (22 permanents)

17,14 CDI

2,71 CDD

5,13 intermittents (dont 0.78 emplois artistiques)

2,84 agents M.A.D

104 personnes ont été employées par l'EPCC

431 emplois artistiques générés les contrats de cession (sans les résidences et la médiation)

FAB : 3,57 ETP (3 permanents)

2,50 CDI

0,27 CDD

0,80 intermittents (dont 0,68 emplois artistiques)

19 personnes ont été employées par l'Association

291 emplois artistiques générés par les contrats de cession

TOTAL : 31,39 (24 permanents)

19,64 CDI

2,98 CDD

5,93 intermittents (dont 1,46 emplois artistiques)

2,84 agents M.A.D

123 personnes ont été employées par l'EPCC

722 emplois artistiques générés les contrats de cession (sans les résidences et la médiation)

CONCLUSION

Carré-Colonnes se propose d'être une Scène Nationale de nouvelle génération : rhizomique et originale dans sa forme, ses partenariats, ses territoires, ambitieuse dans son rôle d'expérimentation artistique, culturelle, écologique, partenariale, managériale, économique.

Carré-Colonnes Scène Nationale peut naître aujourd'hui parce que nous en avons patiemment construit les fondations. Le label sera bien plus que le couronnement d'un travail de longue haleine, il marquera la reconnaissance par l'État de la détermination et de la constance d'un territoire péri-urbain à jouer un rôle majeur dans l'aménagement culturel national.

L'initiative en revient à deux communes dynamiques qui ont décidé de se lier en fusionnant leurs théâtres municipaux et le Festival Échappée belle, pour leur offrir un avenir plus grand que leurs intérêts locaux. La création de l'EPCC a été ensuite le point d'élan du FAB, que la Scène Conventionnée a accueilli en son sein.

La voie était ainsi ouverte pour que Carré-Colonnes grandisse. Nous y avons travaillé sans relâche, en inventant de nouveaux projets, de nouvelles formes d'intervention, de création, d'accueil des artistes, de lien aux populations.

Cette combinaison originale réussie de deux théâtres, deux festivals, avec un statut respectueux de la liberté de programmation et de création, ouverte à l'international, ancrée dans son territoire grâce à une action artistique et culturelle intense, est le fruit de l'engagement de professionnels, de toute une équipe à mes côtés.

Notre Scène Nationale a émergé d'un travail continu de terrain pendant plus de 15 ans sur un territoire, qui s'est développé et construit lui aussi, dont la population a dû et doit encore faire face à de grands bouleversements.

Nous avons développé au fil des pages de ce dossier un projet qui cherche des réponses aux défis de la société contemporaine (crise sociale et économique, inégalité des territoires, transition écologique, migration) sur la métropole bordelaise, de sa périphérie à son centre, dans les territoires ruraux du Médoc et dans la grande région Nouvelle-Aquitaine. Chaque fois nous réfléchissons à notre responsabilité, au rôle de la culture et des artistes, à notre capacité, grâce à l'art et à la culture, à faire communauté, à contribuer au lien social, à faire société ensemble.

Pour cela nous mettons en œuvre nos principes : nous créons des lieux d'hospitalité pour les artistes et les publics, nous marions l'exigence artistique et la convivialité, nous nouons des liens avec les habitants basés sur la coopération, nous co-construisons des projets qui répondent aux besoins de nos partenaires comme à nos missions, nous développons des pratiques écoresponsables dans notre Festival et dans nos théâtres, nous inventons des modèles économiques agiles et économes, nous habitons tous les espaces des salles obscures comme de l'espace public, nous tissons un réseau de partenaires fidèles des quartiers au monde entier.

La labellisation est celle de ce travail obstiné, pour rendre possible une institution agile, qui ne s'endort pas sur des lauriers, mais qui, au contraire, est consciente de sa responsabilité à continuer à ouvrir de nouveaux chemins, à défricher sans cesse. Nous sommes fait de souplesse, d'inventivité, de curiosité.

Carré-Colonnes Scène Nationale sera un laboratoire pour penser les mutations de notre temps, celles de l'art et de la création dans leur lien intime avec la terre et le monde.

Je remercie pour leur soutien, leur confiance, et leur précieuse aide :

La Présidente et le Vice-Président du Carré-Colonnes
Véronique FERREIRA
Jacques MANGON

Les membres du Comité de Pilotage Projet Scène Nationale
Nicolas FLORIAN, Fabien ROBERT Alain ROUSSET, Nathalie LANZI, Jean-Luc GLEYZE, Isabelle DEXPERT, Patrick BOBET, Arnaud LITTARDI, Jacques MANGON, Véronique FERREIRA, Michel BRET, Vanessa DUMAS, Maud BRUN, Claire Andries, Lilian SALY, Stéphane DANIEL, Hélène FRIBOURG, Clotilde PASCAUD, Catherine Pons, Fernanda EDANT, Gwenaëlle GROUSSARD

Les membres du CA du Carré-Colonnes
Véronique FERREIRA, Jacques MANGON, Vanessa DUMAS, Michel BRET, Danièle LAYRISSÉ, Pascal DUBOS, Marc ALBAN, Jean-Louis ROUCHER, Françoise HANUSSE, Bernard CASES, Matthias SWIERZEWSKI, Sylvie CESARD-BRUNET, Luc SIBRAC, Valérie CARPENTIER, Arnaud LITTARDI, Jean-Jacques CORSAN, François POUTHIER, Christian LAUBA, Virginie BOS et sa représentante au CA Françoise FARENIAUX, Isabelle MELLAC, Bruno LALLEMENT et Dominique GOLDHABER (collectif usagers), Yvon TREBOUT et Romane VOLLE

Les membres du CA du FAB
Thomas BOISSERIE, Nicolas MARTIN, Jackie MARCHAND, Eric LIMOUZIN, Françoise MASSIE, Nicole DUCOUREAU, Elisabeth VIGNE, Daniel PICOTIN

L'équipe du Carré-Colonnes et du FAB
Hélène DEBACKER, Pascal SERVERA, Charlotte TABEL, Yvon TREBOUT, Yann BOLZER, Maxime ROBERT, Romane VOLLE, Jean-Marc LIEVIN, Aude ROMEDENNE Aurélie ARAGON, Clémence SONNARD, Apolline CLAPSON, Manon DELAUGE, Laurent FERON, Gaël LEMOINE, Sébastien TOLLIE, Martine JOLIBERT, Delphine VIUDES, Bénédicte BROCARD, Sophie BERLUREAU, Glen GUERNALEC, Nathalie MESQUITA, Noric LARUELLE

Les partenaires et ami.e.s

Joël BROUCH, Fabien JANNELLE (OARA), Philippe Sanchez (IDDAC), Catherine MARNAS (TnBA), Mark MINKOVSKI et Olivier LOMBARDI (ONB), Stephan LAURET (CDCN), Monique GARCIA et Bruno LECOMTE (Glob), Paul-Jacques HULOT (Moulin du Roc), Jérôme LECARDEUR (TAP), Nicolas BLANC (L'empreinte), Damien GODET (SN Bayonne), Franck BECKER (La Coursive), Gérard LEFEVRE (théâtre d'Angoulême), Bruno DE BEAUFORT (Sur le pont), Gérard BONO (SN Aubusson), Stéphane JOUAN (L'Avant-scène), Typhaine GIRY (Libournia), Florence CAILTON (Cité Cirque), Martin PALISSE (Le Sirque), Frédéric DURNERIN (Agora), Cyril JAUBERT et Philippe RUFFINI (Opéra Pagai), Elisabeth SANSON (Chahuts), Blaise MERCIER (Pola), Agnès PELLETIER (Volubilis), auguste OUEDRAOGO et Bienvenue BAZIE (Auguste Bienvenue), Betty HEURTEBISE (La Petite Fabrique), Pascale HENROT (ONDA), Jean-Paul ANGOT (Asso SN), Aurélie HOICHEUX (PNR Médoc), Eric LEBAS (DRAC), Pierre BLANC (DRAC), Emilie YAKICH (Francofolies), Sophie GUENEBAUT (Laba), Maryse LAFENETRE, Marion VILLEREAU, Axel MOREL (Région Nouvelle-Aquitaine), Marianne POMIER, Fabienne MOREAU, Patricia PARISI (Conseil Départemental), Éric POUILLAT (Député), Benoit SIMIAN (Député), Hélène PETITPREZ, Emile PICHON, Fanny DE CHAILLE, Caroline MELON, Frédéric FERRER, David WAHL, Philippe CHAMAUX, Bénédicte DUMEIGE, François MARY.

SCÈNE
NATIONALE
CARRÉ-COLONNES
S[•]MÉDARD-BLANQUEFORT

Annexe 2

Réactualisation et déploiement du projet de la Scène
nationale Carré-Colonnes
en complément du projet initial de juin 2019
*Pour une nouvelle scène nationale en
Nouvelle-Aquitaine (Annexe 1 de la CPO)*

À l'avenir, j'espère que le spectacle vivant sera un peu moins spectacle et un peu plus vivant !

Après avoir fait tomber le 4^e mur, j'attends qu'il casse les autres. Ceux des boîtes, des cases, des catégories, ceux de tous les lieux physiques et symboliques où l'on voudrait l'enfermer. Je le rêve fluide, décroissant voyageur. Vivant, encore plus vivant !

Il prend part à l'ensemble du vivant - humain, végétal animal - il noue des relations avec lui, il échange des émotions, il fait croître le lien. Avec le sens, avec les sens.

En créant ces connexions profondes, il construira des communs, des lieux de rapprochement entre citoyens, des espaces de coopération et de solidarité, pour enfin passer d'une économie de survie des artistes et des lieux culturels, à celle de la survie de tous et du vivant par la protection mutuelle, la justice sociale et la liberté d'expression.

Sylvie Violan

Contribution au n° 100 du magazine La Scène sur le thème
Quel avenir pour le spectacle vivant ?

DE L'IMPORTANCE DE... (CE QUE LA PANDÉMIE NOUS A APPRIS)	4
Rester agile et spontané	4
Réinventer le lien	5
Faire corps	5
CONTRIBUER AUX TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET SOCIÉTALES	6
La démarche RSO (responsabilité sociale des organisations)	6
Coopérer	9
UN PROJET ARTISTIQUE TRANSDISCIPLINAIRE ET COOPÉRATIF	10
L'hospitalité comme valeur fondatrice	10
Soutenir les artistes	10
Favoriser la rencontre de proximité	12
Impliquer & participer	13
Les festivals : des événements coopératifs et fédérateurs	13
Faire territoire ensemble, avec le PNR du Médoc	14
POUR UNE ÉTHIQUE DE LA RELATION	16
Rencontrer, pratiquer, acquérir : l'Éducation Artistique et Culturelle	16
Les publics, une attention sans cesse réinventée	16
Adapter la communication À l'image du projet	16
DEPLOIEMENT ET PHASAGE	18

DE L'IMPORTANCE DE... (CE QUE LA PANDÉMIE NOUS A APPRIS)

Se fixer des objectifs pour les quatre années à venir au sortir d'une pandémie mondiale a quelque chose de vertigineux :

Que savons-nous de demain ?

Que savons-nous des effets de cette crise mondiale dans les années à venir ?

Quels nouveaux enjeux sociaux, économiques, politiques et géopolitiques vont émerger ?

Dessiner un projet artistique et culturel pour les quatre années à venir, c'est nécessairement avancer dans le flou de la buée des masques de type chirurgical et de catégorie 1 : dans le brouillard.

La crise sanitaire que nous venons de traverser a rendu certaines questions qui traversaient déjà le projet pour la Scène nationale, encore plus ardentes.

Rester agile et spontané

Anticiper. Prévoir. Planifier.

Cette capacité à gérer des agendas à 2 ou 3 ans, inhérente à nos métiers et à notre secteur d'activité, n'est-elle pas aujourd'hui à considérer sous un œil neuf, dès lors qu'elle participe d'une rigidification de nos fonctionnements ?

En février : boucler la programmation de la saison suivante.

En mai : finaliser la communication.

En juin : lancer les abonnements.

... Et figer tout cela dans le marbre, jusqu'en juin suivant.

Ce que la crise sanitaire nous a réappris, c'est à improviser, à nous adapter sans cesse. Nous en avons souffert, certes. Mais nous avons aussi trouvé, dans les interstices laissés par les contraintes sanitaires, de formidables manières de réinventer, avec les artistes, une nouvelle relation aux publics, plus ancrée dans le présent. Ici et maintenant. Plus spontanée aussi.

Nous savons désormais que la réussite de cette forme de réinvention permanente tient principalement à deux facteurs :

- La mise en commun et le partage qui peut être nommé « intelligence collective » ou d'un autre concept mais qui combine la très bonne connaissance du territoire et des publics de nos équipes, avec la créativité et l'imagination des artistes.
- Un rapport de confiance et la complicité forte qui nous lie aux artistes ; les artistes associés de la Scène Nationale avec lesquels nous avons inventé de nouveaux espaces de création et de diffusion notamment.

Le projet que j'avais imaginé comportait cette transition, à l'état de germination. Sa croissance se voit comme accélérée, mûrie, pour faire fructifier de nouvelles manières de faire, et de nouvelles façons de créer du lien.

Réinventer le lien

La seconde question qu'a posée cette crise sanitaire, accompagnée de la carence de diffusion de spectacles, est celle du lien avec les spectateurs. Très vite, ont fleuri sur les réseaux sociaux, des injonctions à « garder le lien, conserver le lien, ». Le champ lexical lui-même, celui du conservatisme, pointe le décalage dans lequel la relation aux spectateurs et publics s'est peu à peu enlisée.

Quel est ce lien ? Comment le faire croître, le nourrir ? Qu'est-ce que l'échange émotionnel ? Qu'est-ce que prendre soin ? Comment transformer les contraintes sanitaires en gestes d'attention et de protection ? L'art peut-il reconforter ?

Déjà, en 2010, dans le premier projet artistique et culturel écrit pour la fusion du Carré et des Colonnes, j'évoquais cette question du « Care » qui, finalement, ne m'a jamais quittée. Il s'agit, en créant de nouveaux types de lien, via les semis et la communauté des « semeurs » et les « *news-laitues* » créés avec Opéra Pagai, via les « *Extraordinaires* » de Volubilis, de créer un sentiment d'adhésion et de connexion. Et face ce sentiment fragile fugace et impermanent, de rester humble et heureux.

Faire corps

La troisième question mise en lumière par cette pandémie est celle de la coopération. C'est, depuis longtemps, une orientation réitérée et récurrente de mes projets. Celui-ci n'y coupe pas.

Comment mieux coopérer, mutualiser ? Quelles solidarités inventer et mettre en œuvre dans un monde de l'art extrêmement concurrentiel et qui s'ubérise de plus en plus ?

Comment sortir de la préoccupation individualiste de survie, à celle d'une préoccupation globale, à l'endroit de notre écosystème entier, impliquant toute la biodiversité de notre branche professionnelle, mais aussi le vivant dans son ensemble. Il s'agit de penser des formes de protection mutuelle, de solidarité, de justice sociale ; il s'agit de défendre la liberté d'expression, et d'enfourcher et de prendre à bras-le-corps non pas le tigre, mais notre responsabilité écologique.

Dans cette logique, il nous semble aujourd'hui important de questionner également l'évaluation historique de nos projets, habituellement effectuée sur la base de critères issus de l'économie libérale : « le monde d'après » ne serait-il pas plus qualitatif que quantitatif ?

CONTRIBUER AUX TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET SOCIÉTALES

Les choix artistiques de la Scène Nationale porteront profondément la marque d'une quête de sens et du respect de valeurs fondatrices et partagées dont celles de l'engagement et de la coopération.

À ce titre, la Scène Nationale souhaite contribuer à la transition écologique en prenant pleinement sa part dans la responsabilité collective qui est la nôtre. Aussi, la Scène nationale Carré-Colonnes engage de grands chantiers de réflexion et d'action à longue échéance qui concernent la responsabilité sociétale des entreprises et organisations et la coopération.

La démarche RSO (responsabilité sociale des organisations)

La Scène nationale Carré-Colonnes et le FAB sont engagés fortement dans la formalisation d'une démarche RSO articulée autour des objectifs suivants :

L'art comme outil narratif : soutenir et coproduire des artistes et leurs travaux en lien avec les questions environnementales et travailler avec eux à la réinvention des formes, innovantes et inclusives

L'éveil des consciences : développer des actions de médiation à destination de tous les publics à commencer par les plus jeunes, organiser des temps de rencontre/réflexion/atelier sur les questions du vivant et de l'écoresponsabilité.

L'écologie des pratiques : améliorer les bonnes pratiques contribuant à une préservation écologique dans l'ensemble de nos champs d'intervention : achats, alimentation, communication, prestataires, vie au travail, transport. Travailler sur l'accessibilité et la mobilité pour tous.

La construction des communs : renforcer les projets fondés sur la co-construction avec les partenaires opérationnels et les habitants, créer des espaces de type tiers-lieux (jardin d'été, jardin d'hiver)

L'art comme outil narratif

L'art est un puissant outil narratif qui peut venir compléter le récit scientifique et technique du réchauffement climatique. Faisant appel par nature aux émotions, à l'intuition, aux sens, il demande aux spectateurs une complicité, une solidarité, une adhésion qui est un moteur de connaissance extraordinaire par le biais de ce que l'on pourrait qualifier d'intelligence émotionnelle.

La scène nationale travaillera avec des artistes mais aussi d'autres partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire pour mener des projets artistiques de fond, mais aussi des temps artistiques et de rencontres qui viendront jalonner la programmation.

Notre compagnie associée Opéra Pagai est un partenaire essentiel pour les projets sur 4 ans :

Les Métamorphoses du Carré : le carrelet sur le toit, le jardin d'hiver et le jardin d'été avec Opéra Pagai

Ce projet entamé avant le confinement a été modifié et incroyablement accéléré pendant la période de crise sanitaire.

Il est devenu une véritable alternative pour recréer un lien sensible, poétique, artistique avec les habitants.

Nous avons ainsi déjà créé une communauté de « semeurs », une « news-laitue », des Plantations de mai et enfin un jardin potager de 1 145 m2 pour lequel nous avons recruté une maraîchère en agriculture biologique.

Les jardins (été et hiver) deviennent les lieux du commun, les communs (cf paragraphe suivant). Ils permettent à la scène nationale de déployer son projet hors des salles, sur un axe urbain allant de la grande salle au jardin extraordinaire.

Le Grenome de l'estuaire 2021-2024

Il s'agit d'un projet artistique et écologique structurant pour la Pointe du Médoc. Cf annexe du projet initial

L'éveil des consciences

Des commandes/projets de territoires

Elles jalonnent la période et s'ancreront dans la programmation et sont adressées à des artistes de spectacle vivant, mais aussi à des plasticiens, des architectes.

- Saison (ou)verte : randonnées artistiques et philosophiques en 2021
- Les ateliers pour l'enfance et la jeunesse dès 2022
- Les ateliers philo au jardin
- Ou atterrir ? de Bruno Latour à partir de 2021

Écologie des pratiques : contribuer à la transition écologique

Consciente de sa responsabilité, la Scène nationale Carré-Colonnes veille à ce que son action soit la moins polluante possible, dans la saison comme ses festivals et représentations réalisées dans l'espace public. Cette question centrale, nous voulons la placer au cœur de notre fonctionnement, et la partager avec l'équipe, les artistes, le public et nos partenaires.

1. **Information et formations des équipes** rencontres professionnelles/ateliers, webinaires, newsletter interne et Création d'une base de données documentaire et réglementaire sur la RSE accessible en ligne.
2. **Plan d'actions concrètes déployé sur 4 ans** (approvisionnement en produits bio et/ou locaux, limitation de l'utilisation de plastiques à usage unique, calcul des bilans carbone de transport et choix de transport moins impactant, achats de fournitures éthiques et peu ou pas polluantes...)
3. **Limitation des consommations** d'énergie et d'eau, plan adapté de recyclage et de renouvellement des matériels notamment informatiques et stockage de données.
4. Tendre vers la **certification ISO 20121**

La construction des communs

Il s'agit, pour la Scène nationale, de participer à l'émergence de « nouveaux » communs : biens communs du savoir, biens communs culturels, biens communs de quartier (comme les jardins), d'infrastructure temporaire (comme les QG des festivals) ou permanents (comme les tiers lieux). Quelle que soit leur forme, l'objectif reste le même : rechercher des endroits de porosité et d'hybridation, vecteurs de nouvelles formes de coopérations, à différentes échelles.

Espaces de coopération

La Scène nationale Carré-Colonnes participe, en tant qu'organisatrice du festival Échappé Belle et copilote du FAB au **cercle de réflexion régional mutualisé** entre festivals, groupement qui agit pour la préservation et la diminution de la consommation d'eau.

La Scène nationale pilote également le groupe **France festival** sur le sujet et sera présente aux États généraux des festivals prévus à Bourges. Elle noue également via le FAB, un **partenariat avec le COAL** et participe à la réalisation de l'étude **So fest**.

Coopérer

La coopération est une des valeurs fondatrices de la Scène nationale Carré-Colonnes et fait partie de son ADN. Pour autant, les modalités de coopération évoluent, une nouvelle génération de directeurs.trices de structures culturelles entre en scène et plus que jamais la coopération est porteuse de sens mais doit être formalisée.

La direction de la scène nationale, consciente de ses enjeux et effets multiplicateurs, s'est engagée comme leader dans plusieurs actions collectives :

1. Réunir les **structures culturelles labellisées de la Métropole**, groupe qui rassemble les scènes labellisées de Bordeaux Métropole autour de projets de grande ampleur. « **6 scènes ensemble** » s'appuient sur les habitudes de travail que la scène nationale développe déjà via le FAB.
2. Associer toutes les scènes nationales de la région Nouvelle Aquitaine autour de productions déléguées que la scène nationale coordonne (Lia Rodrigues...)
3. Participer à la construction de territoires coopératifs autour de projets d'envergure dans le médoc
4. Assurer une meilleure **visibilité de ces coopérations** dans la presse nationale
5. Continuer à se former à la maturité coopérative ou à l'intelligence collective
6. Animer des séances de réflexion entre acteurs culturels et élus et poursuivre la dynamique à l'œuvre dans cette CPO en l'étendant au FAB

UN PROJET ARTISTIQUE TRANSDISCIPLINAIRE ET COOPÉRATIF

L'hospitalité comme valeur fondatrice

La Scène nationale Carré-Colonnes place l'hospitalité comme valeur fondatrice : concrètement, il s'agit de créer des espaces d'hospitalité pour les artistes et les publics, de marier l'exigence artistique et la convivialité, et d'offrir aux artistes les meilleures conditions de représentation et de rencontre avec le public.

Diffuser les œuvres, dans les salles et hors les murs

Revendiquer une contemporanéité « indisciplinaire » : spectacle vivant, arts plastiques, art contextuel, art relationnel, architecture

- Explorer la diversité et la porosité des différentes esthétiques
- Montrer la multiplicité des formes et des formats
- Être autant sur les plateaux que hors les murs des théâtres
- Composer avec le contexte, jouer des contraintes, créer le meilleur « espace-temps » pour chaque œuvre

Il s'agit également d'enrichir la programmation, en la rendant complémentaire avec les autres lieux de spectacle métropolitains, pour mieux compenser une situation de retard sur la diffusion d'artistes de référence.

Accentuer la diffusion d'art en espace public, dans le cadre des deux festivals : Échappée Belle et le FAB mais aussi durant la saison

1. Inviter des **curateurs associés** (le Liban pour le FAB 21) ou des partenariats (centre culturel suisse pour le FAB 2023).
2. Renforcer la programmation **d'artistes de référence**
3. Anticiper la fermeture pour travaux avec une **programmation hors les murs** adaptée, sous chapiteau, théâtre en bois et hors les murs.

Soutenir les artistes

La métropole bordelaise en particulier, et le sud de la Région, est sous dotée en matière d'équipements d'envergure nationale et internationale. De nombreuses équipes de Nouvelle Aquitaine connaissent une carrière nationale et internationale. Malheureusement, elles disposent de peu de recours dans leur propre région quand il s'agit de produire et de diffuser leurs œuvres. Affirmer ce rôle d'accompagnement des artistes et faire de la création et de l'accompagnement le cœur d'activité est un des objectifs majeurs de la Scène Nationale dans les 4 ans à venir.

Mieux accompagner : concerter avec les acteurs du territoire,

Les fonds supplémentaires octroyés par l'État de 2020 à 2024 sont principalement dédiés à la montée en puissance de l'aide à la création et à la production sous toutes ses formes (résidences, coproductions, projets de territoires, commandes, production déléguée).

La Scène Nationale va aller plus loin en matière d'aide, en coproduisant mieux, en produisant directement, en augmentant sa participation, et en prenant en charge les résidences de création : le budget dédié connaîtra, sur la durée de la convention, une augmentation importante (x2.5), passant de 159.000€ en 2020 à 394.000€ en 2024.

Notre objectif est une montée progressive du nombre de projets soutenus d'une part, et, d'autre part, une augmentation du niveau de soutien financier.

L'augmentation prévue du nombre de projets soutenus a été accélérée par la crise en 2020, faisant passer directement le nombre de projets aidés de 11 à 22. Il s'agit donc pour les 3 années à venir de stabiliser à une vingtaine de projets soutenus chaque année.

Le niveau de soutien va augmenter pour atteindre une fourchette allant de 10k€ à 50k€, tout en gardant une agilité pour produire des projets atypiques (commandes, créations en ligne, banquets et balades, petites formes au jardin).

Le niveau de soutien va réellement changer de niveau, tant quantitativement (il va doubler) que qualitativement, avec un accompagnement personnalisé pour chaque projet.

La scène nationale augmentera son engagement à partager les outils de production avec les équipes artistiques qui manquent cruellement d'espaces de travail et organisera, en dehors de la période des travaux, l'accueil d'une quinzaine de résidences par an, d'une durée de 5 à 20 jours.

Les festivals, notamment le FAB, constituent des fenêtres de visibilité exceptionnelles pour les créations accompagnées, en termes de public, de presse et de fréquentation professionnelle.

Cet objectif, pour être réalisé de manière efficace, ne peut l'être de manière isolée. Toujours sur le principe de la coopération et de la force collective, la scène nationale souhaite :

1. **Renforcer progressivement son soutien, en coproduction et en accueil en résidence** (à ce titre, les salles et plateaux étant partagés avec d'autres activités dont les deux cinémas en DSP, il conviendra d'évaluer ce renforcement à l'aune des moyens accordés à la scène nationale) en augmentant les moyens accordés aux équipes artistiques.
2. Initier une **circulation saine et nécessaire** des artistes en instaurant le principe de parcours de création pour les artistes, partagés avec d'autres structures.
3. Porter une attention particulière aux **compagnies régionales** et au respect de **la parité**.

Compléter la démarche : Activer la cellule de production

La scène nationale a une responsabilité professionnelle à porter des projets en assumant toute la chaîne de leur construction, et de se préoccuper des conditions de leur montage, mais aussi de leur exploitation et leur diffusion. Les compagnies sont trop souvent laissées seules responsables de la viabilité de leurs créations.

À travers le soutien apporté aux artistes, il s'agit de développer des réseaux de diffusion, dans une véritable relation partenariale, de permettre à la Scène Nationale de rayonner sur tout un territoire du local à l'international.

1. Coordonner, en **production déléguée** la tournée régionale de deux spectacles de la **chorégraphe Lia Rodrigues**, en partenariat avec toutes les scènes nationales de la Nouvelle Aquitaine.
2. Coproduire la prochaine création de Lia Rodrigues en **partenariat avec toutes les scènes nationales de la Nouvelle Aquitaine**.
3. Renforcer l'équipe de production par la création d'un poste de chargée de production
4. Être un lieu de recherche, d'innovation, de créativité partagée pour des projets atypiques, hors cadre, contextuels.

S'appuyer sur les artistes associés

Opéra Pagã / Cyril Jaubert/ Compagnie Nationale / Bordeaux

1. Projet *Grenome de l'estuaire* sur 4 ans dans le Médoc
2. Les métamorphoses du Carré/Le jardin

Volubilis / Agnès Pelletier / Compagnie danse en espace public / Niort

1. Projet régional *Panique Olympique* 2018-2024
2. *Les extraordinaires*

Favoriser la rencontre de proximité

À la jonction entre urbain, périurbain et rural, le territoire d'action de la Scène nationale Carré-Colonnes se caractérise à la fois par des bouleversements récents (recompositions régionales, essor métropolitain) et par ses contrastes : différence sociologique forte, réalité de mobilités hétérogènes et inégalités d'accès aux services. Un des enjeux majeurs de la nouvelle Scène Nationale est de renforcer son action sur ces territoires et de proposer des réponses innovantes, créatives à leurs problématiques.

À la fois ports d'attache, lieux refuge, terrains de tentative, maisons-mère, Blanquefort et Saint-Médard en Jalles sont et resteront les terrains de prédilection de l'action. Ces deux communes ont en partage de connaître une attractivité grandissante et de vivre en conséquence des transformations marquantes de leur centre-ville.

1. **Explorer le territoire** de façon accrue grâce à des propositions artistiques et participatives qui mettent l'accent sur la dimension écologique.
2. **Inventer de nouveaux formats pour de nouveaux usages**, entre arts visuels et art vivant, arpentages, ateliers d'idées, ces nouvelles formes visent à bousculer les catégories de public et modifier nos rituels de rassemblement :

Impliquer & participer

La scène nationale Carré-Colonnes a été à l'avant-poste de la création de projets participatifs de grande envergure, mais aussi créateurs de sens. Elle a développé une agilité et un savoir-faire qui lui permet aujourd'hui de passer commande pour coconstruire, avec les artistes et les acteurs des territoires, des projets sur mesure. Ces projets sont le plus souvent transgénérationnels et s'affranchissent des catégories sociales.

1. La scène nationale, le FAB et la Cie Volubilis, portent un projet participatif au long cours : *Panique Olympique*. Il se déploie jusqu'en 2024 sur la Nouvelle aquitaine avec 6 partenaires et est encore en développement.
2. Co-construire des **projets in situ** dans les quartiers sensibles en partenariat avec le tissu culturel associatif local (Chahuts, centres sociaux de Bordeaux) et participer à la réappropriation par les habitants d'un territoire en pleine mutation, par un investissement de l'espace public et des **projets participatifs aux dimensions citoyennes**.

Les festivals : des événements coopératifs et fédérateurs

La Scène nationale Carré-Colonnes consacre près de la moitié de son budget de diffusion et l'énergie de son équipe pour mener 2 festivals de référence au niveau régional, national et européen : Échappée belle qui va fêter ses 30 ans en 2022 et le Festival international des Arts de Bordeaux Métropole créé en 2016.

Les deux festivals sont deux formidables outils de coopération :

- Le FAB s'élabore par capillarité avec l'ensemble des acteurs du territoire métropolitain
- Échappée Belle est le résultat d'une collaboration étroite entre les associations de Blanquefort, et l'ABC qui les fédère, la commune et la scène nationale.

Structurants, ces festivals jouent un rôle majeur : en terme artistique en défrichant de nouvelles esthétiques ; en terme professionnel en constituant des jalons et des étapes dans les parcours des artistes ; mais aussi en termes de démocratisation et de démocratie culturelle dans leur capacité à rassembler largement les habitants, à la fois spectateurs et acteurs d'une dynamique. La saison et les deux festivals jouent la complémentarité quant à leur articulation, leurs temporalités, leurs spécificités, leurs dynamiques, leurs outils, et leurs financements.

Une coopération intersectorielle

Festival pluridisciplinaire, le FAB défend les écritures contemporaines sous toutes leurs formes d'expression et fait la part belle aux démarches hybrides et inclassables. Il investit pendant trois semaines l'espace public et les salles. Sa ligne éditoriale défend une rencontre entre artistes régionaux et internationaux.

Manifestation collaborative par essence, il est porté par l'association Festival des Arts de Bordeaux et la Scène nationale Carré-Colonnes et coorganisé avec une trentaine de partenaires de la toute la Métropole. Ces partenariats se tissent aussi bien avec des

structures culturelles que des opérateurs d'autres secteurs, fondations privées, acteurs du tourisme, établissements de l'enseignement secondaire et supérieur, structures socioculturelles ou scientifiques. Cette mixité est à la fois un levier d'enrichissement et un gage d'ancrage dans la réalité du territoire.

Une coopération à taille et visage humains

Festival d'art en espace public avec 2 journées dédiées à de la jeunesse, Échappée Belle, est co-porté par la Scène nationale Carré-Colonnes, la Ville de Blanquefort, et toutes les associations de la commune. Pilote de projets d'action culturelle innovants, à la frontière de la pratique artistique et du laboratoire de création, Échappée Belle a lieu dans les parcs de Blanquefort.

Après deux éditions annulées et l'entrée en travaux d'un des parcs, les années à venir seront l'occasion de réinventer le festival avec les objectifs suivants :

1. **Maintenir la coopération et accroître la solidarité** avec les associations locales,
2. S'impliquer pour la **transition écologique**,
3. Mettre en valeur **des parcs** de Blanquefort,
4. **Diversifier des lieux** de spectacle et contextualisation des œuvres,
5. Clarifier l'**articulation** entre les 2 journées culturelles pour les enfants et les 2 jours tout public.

Faire territoire ensemble, avec le PNR du Médoc

Faire territoire ensemble, c'est permettre à chacun d'exercer ses droits culturels tout en protégeant la libre expression des artistes. Le territoire du Médoc, marqué par sa ruralité et une offre de services bien moins dense présente des différences entre son sud à la forte dynamique démographique, un littoral à l'attractivité touristique et des villages estuariens se dévitalisant.

La Scène nationale propose deux projets, laboratoires d'inventions socio-artistiques, adaptés à chacune des zones : l'un au Sud en direction de la jeunesse, l'autre à la pointe totalement atypique et créé in situ avec l'ensemble des partenaires du territoire

Pour la jeunesse (au Sud)

Déployé sur trois années, le projet intitulé « Apprivoiser nos peurs » arrive à son terme en 2021. Itinérant, il implique les habitants, les opérateurs, les Communautés de Communes Médoc Estuaire et Médullienne et **l'IDDAC avec le soutien du Département de la Gironde et de la DRAC**, autour des projets artistiques de compagnies depuis 3 ans.

À l'issue de ce projet, la Scène nationale bénéficie de relations nourries pendant trois années avec les 10 partenariats, pour déployer un nouveau projet sur la thématique environnementale à destination des publics enfance et jeunesse (2022-2024). L'accompagnement en médiation, la formation des enseignants, des animateurs, des bibliothécaires et bénévoles fait partie intégrale du projet.

La construction même du projet de 3 ans est participative avec les partenaires et l'IDDAC. Elle se fera à l'automne 2021 pour un déploiement à partir de 2022

1. **Apprivoiser nos peurs : dernier volet - Élaboration du nouveau projet en direction des adolescents**

2. **Thématique environnementale – 1re année**
3. **Thématique environnementale – 2e année**
4. **Thématique environnementale – 3e année**

La légende de l'estuaire (au nord)

Projet humaniste, *Le Grenome de l'Estuaire* ouvre de vastes possibilités de partage de réflexion sur notre environnement, notre cadre de vie et mettra en lumière la Gironde sous le prisme et la vision artistique d'Opéra Pagaï, à la fois géographique, historique, et humaine où la fiction devient la réalité. Fable écologique, conte philosophique *Le Grenome de l'Estuaire* interroge notre rapport à l'autre, à la différence, notre rapport à l'animal, à notre environnement. Des questions qui résonnent différemment confrontées à ce territoire de bout du monde qu'est l'Estuaire. S'y entendent en sous-texte des questions de conquête et d'abandon, de sédentarité et de nomadisme, de colonisation et de vie sauvage qui font écho aux grands textes classiques des Humanistes français.

1. **Temps de repérages, de rencontres, Résidence d'écriture, + documentaire**
2. **Circulation de la légende via le G.R.A.V.E + BD**
3. **Écomusée**
4. **Circuit de découverte**
5. **Belvédère**

POUR UNE ÉTHIQUE DE LA RELATION

Les fractures sociales, territoriales, numériques, fragilisent le vivre ensemble, c'est-à-dire l'assurance de faire partie d'une communauté par-delà les différences ou les divergences. Quel rôle les arts et la culture peuvent-ils jouer pour inventer une issue à cette crise, pour nous éclairer sur le sens des changements qui nous affectent ? Et si la réponse résidait dans la Relation aux artistes ? Une relation qui démarrerait dès le plus jeune âge, à l'école, et se poursuivrait tout au long de la vie, selon les envies ?

La scène nationale Carré-Colonnes pilote, pour les établissements scolaires du territoire, des projets d'éducation artistique porteurs de sens. Elle s'est aussi, depuis longtemps, inscrite aux avant-postes de la création de projets participatifs. Coconstruits avec les artistes et les acteurs des territoires, ces projets sur mesure emportent par leur dynamique collective les habitants qui y participent. Alors que la crise au fil des mois, effiloche notre moral, ces participants deviennent les ambassadeurs de cette communauté de destin épanouie au contact des arts : un beau pied de nez à la morosité ambiante.

Rencontrer, pratiquer, acquérir : l'Éducation Artistique et Culturelle

Garantir à 100 % des jeunes l'accès à une éducation artistique et culturelle de qualité est l'un des objectifs prioritaires de politique publique de la Culture partagée avec l'Éducation à laquelle la scène nationale, engagée sur le territoire, souscrit pleinement.

1. **Renforcer le lien avec l'éducation nationale et maintenir le temps de professeur détaché/missionné**
2. **Maintenir le nombre d'enfants touchés, relancer les projets arrivés à terme**
3. **Développer les résidences en établissement scolaire**
4. **Rendre mieux visible et valoriser les intervenants en milieu scolaire**

Les publics, une attention sans cesse réinventée

Les grands axes de développement des publics seront :

1. **La fidélisation des publics existants en renforçant l'accueil, la souplesse des tarifs, une connaissance plus fine de nos spectateurs.**
2. **Un travail sur les nouveaux publics**
3. **Développer des rencontres innovantes notamment pour les étudiants**

Adapter la communication à l'image du projet

L'identité visuelle et la communication de la scène nationale s'articulent et s'adaptent à la stratégie de développement de publics. Après **la recherche d'un nouveau nom** - préalable indispensable à la compréhension du positionnement de la scène nationale sur le territoire et à l'appropriation du lieu par les populations la scène nationale se consacre à fonder une nouvelle identité graphique. Celle-ci se doit d'être congruente avec le projet, à

son image : verte, ludique, ouverte, accessible. Elle doit inviter les habitants à la curiosité et permettre le développement d'un sentiment d'appropriation. **La transformation digitale** est indispensable au développement d'une stratégie de communication numérique innovante. Elle est un enjeu d'autant plus important qu'elle devient l'unique source d'information des millénial et plus largement des trentenaires.

- 1. Établir une nouvelle identité graphique et stratégie de communication de long terme**
- 2. Élaborer une nouvelle stratégie de relation avec les publics et plan d'action associé**
- 3. Augmenter la digitalisation via les réseaux sociaux et la refonte du site web**
- 4. Mener une réflexion sur l'articulation des billetteries et des tarifs**

Déploiement et Phasage

	2021	2022	2023	2024		
CONTRIBUER A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Validation plan d'actions RSE suite diagnostic, (identification besoins, objectifs) Pilote du groupe France festival sur l R.S.E. en vue des Etats généraux des festivals (Bourges) et cercle de réflexion régional Saison (ouverte) : randos artistiques et philosophiques Métamorphoses du Carré : carrelet, jardins, inauguration Participation Nuit des forêts + FAB	Mise en œuvre plan d'action RSE année 1 Étude So Fest RSE Commandes artistiques + projet « Où atterrir » de Bruno Latour Les jardins d'été et d'hiver : lieux des communs Partenariat COAL/FAB	Mise en œuvre plan d'action RSE année 2 Commandes artistiques : l'art comme outil narratif Vivification des communs : ateliers, sensibilisation, ... FAB+ réseau art écologique NA	Mise en œuvre plan d'action RSE année 3 : label norme ISO 20121? Commandes artistiques : l'art comme outil narratif Écologie Hors-Les-Murs FAB+ réseau art écologique NA		
	DIFFUSER DES ŒUVRES DANS LES MURS ET HORS LES MURS	Une saison 20-21 adaptée (reports, programmation bis, spectacles à emporter) Coopération Glob Théâtre Artistes de référence + curateurs associés FAB (Liban) Accentuer la diffusion en Espace public : FAB +saison Annulation EB Spectacles à emporter Journées culturelles EB annulées : FAB maintenues ?	Saison de relance 21/22 Coopération saison CDCN +Médoc Artistes de référence + curateurs associés FAB Accentuer la diffusion en Espace public /FAB+saison Festival EB nouvelle configuration : arpentage des parcs et jardins : majolan-st joseph/carpinet-mairie /fontgravy Spectacles à emporter Journées culturelles : FAB+EB : rétablir et généraliser	Saison hors les murs et partenariale Coopérations autres scènes métropole Artistes de référence + Centre culturel suisse hors les murs/FAB Chapiteau, théâtre en bois? Bilan EB 22 et configuration 23 et 24 Spectacles à emporter Journées culturelles : FAB+EB+ saison ???	Saison hors les murs et partenariale Coopération autres scènes métropole Artistes de référence + curateurs associés Chapiteau, théâtre en bois? Spectacles à emporter Journées culturelles :	
		ACCOMPAGNER, SOUTENIR, PRODUIRE	Production déléguée : premiers projets Création et tournée Lia Rodrigues Résidences/coproduction Production de projets innovants	Mise en place cellule de production Prise en charge tournées internationales Montée en puissance Résidences/coproduction Production de projets innovants	Cellule de production Tournées internationales écoresponsables Montée en puissance Résidences/coproduction	Stabilisation Résidences/coproduction

DES ARTISTES POUR DES TERRITOIRES	Blanquefort Les extraordinaires/Cie volubilis- Saison 2	Blanquefort : Nouvelle Échappée Belle	SMJ : travaux // Hors les murs// Projets contextuels	SMJ : travaux // Hors les murs// Projets contextuels	
	SMJ Métamorphoses au Carré/Pagai	SMJ : Les jardins année 2			
	Métropole FAB : test nouvelle formule : cheminements : pheuilus-garonne, pagai-jardin, 3 points- parkings	Métropole : FAB nouvelle formule + Quartiers Projets in situ			
	Médoc Sud fin projet 19, 20, 21	Médoc sud Nouveau projet jeunesse année 1	Médoc sud Nouveau projet Jeunesse année 2	Médoc sud Nouveau projet Jeunesse année 3	
	Pointe du médoc Grenoble fere intervention GRAVE, documentaire	Pointe du médoc Grenoble 2 : BD, légende	Pointe du médoc Grenoble 3 : écomusée + parcours	Pointe du médoc Grenoble 4 : belvédère	
	Scènes ensemble (document commun)	Charte de coopération			
	CPO Scène nationale	Convention pluriannuelle FAB		Préparation nouvelle CPO FAB et Scène nationale	
	Rencontre avec l'Institut des territoires coopératifs	Formation à la maturité coopérative			
	Coopération régionale : Panique olympique relance	Panique olympique : élargissement partenaires+ lycées	Panique olympique prépa 2024	Panique olympique fin	
	France festival : pilotage groupe RSE	France Festivals : enquête SoFest			
RESEAUX ET COOPÉRATION TERRITORIALE	Pilotage Groupe de travail asso SN	Asso des SN : recensement des festivals	Asso des SN : Complémentarité lieux/festivals		
	Tournées onda	Tournées concertées d'artistes internationaux			
		Festival Eté indien			
	COMMUNICATI ON	Nouveau site internet /Accueil numérique/community management	Campagne d'influenceurs	Création contenus numériques	
		Opération presse nationale (CC+ 8 SN)	Suppression des achats pub		
		Campagne Relance post crise	Nouvelle identité visuelle EB		
			Développement des Partenariat de communication (TBM)		
	MÉDIATION	Navettes	Etudes sur les mobilités SN/FAB (avec BAM)		
		Campagne Relance post crise	Etude des publics	Audit système de billetterie	
		Apprivoiser les Peurs : Année 3 +Prépa projet médoc 2022-2024	Nouveau projet médoc : Année 1	Nouveau projet médoc : Année 2	Nouveau projet médoc : Année 3
Médiation de proximité/prog bis		Renouvellement professeur missionné	Résidences établissements scolaires	Préparation nouveau projet participatif	

CPO Annexe n°3 -BUDGETS Scène nationale CARRE -
COLONNES

CHARGES	BP adapté 2021 (DM1)			2022			2023			2024		
	Pour mémoire Budget FAB	Budget Carré- Colennes	Pour mémoire Budget cumulé	Pour mémoire Budget FAB	Budget Carré- Colennes	Pour mémoire Budget cumulé	Pour mémoire Budget FAB	Budget Carré- Colennes	Pour mémoire Budget cumulé	Pour mémoire Budget FAB	Budget Carré- Colennes	Pour mémoire Budget cumulé
ARTISTIQUE												
Diffusion												
Festival International des Arts de Bordeaux Métropole	310 000 €	482 300 €	482 300 €	320 000 €	220 000 €	579 000 €	320 000 €	618 000 €	618 000 €	320 000 €	618 000 €	618 000 €
Festival Echappée Belle		230 000 €	540 000 €		220 000 €	540 000 €		220 000 €	540 000 €		220 000 €	540 000 €
TOTAL DIFFUSION	310 000 €	133 800 €	1 156 100 €	320 000 €	1 019 000 €	1 339 000 €	320 000 €	1 058 000 €	1 378 000 €	320 000 €	1 058 000 €	1 378 000 €
Co-Production & résidences		134 000 €	134 000 €		154 000 €	154 000 €		174 000 €	174 000 €		174 000 €	174 000 €
Productions déléguées		70 000 €	70 000 €		100 000 €	100 000 €		100 000 €	100 000 €		100 000 €	100 000 €
Projets de territoires /Contextuels/ In situ		65 000 €	65 000 €		85 000 €	85 000 €		120 000 €	120 000 €		120 000 €	120 000 €
TOTAL CREATION	0 €	269 000 €	269 000 €	0 €	339 000 €	339 000 €	0 €	394 000 €	394 000 €	0 €	394 000 €	394 000 €
Lien enfance et jeunesse / habitants et associations		40 000 €	50 000 €		50 000 €	60 000 €		50 000 €	60 000 €		50 000 €	60 000 €
Total	320 000 €	1 155 100 €	1 475 100 €	330 000 €	1 408 000 €	1 738 000 €	330 000 €	1 502 000 €	1 832 000 €	330 000 €	1 502 000 €	1 832 000 €
STRUCTURE												
Masses salariales	178 942 €	1 122 685 €	1 301 628 €	180 731 €	1 129 503 €	1 310 234 €	182 539 €	1 146 351 €	1 328 890 €	184 364 €	1 163 459 €	1 347 823 €
PERSONNEL		1 020 306 €	1 199 248 €		1 028 402 €	1 209 139 €		1 043 828 €	1 226 367 €		1 059 485 €	1 243 849 €
MAD BLANQUEFORT		72 380 €	72 380 €		71 101 €	71 101 €		72 523 €	72 523 €		73 974 €	73 974 €
MAD ST-MEDARD		30 000 €	30 000 €		30 000 €	30 000 €		30 000 €	30 000 €		30 000 €	30 000 €
Provisions congés payés		85 324 €	85 324 €		85 324 €	85 324 €		85 324 €	85 324 €		85 324 €	85 324 €
FONCTIONNEMENT BLANQUEFORT		77 120 €	77 120 €		77 891 €	77 891 €		78 670 €	78 670 €		79 457 €	79 457 €
FONCTIONNEMENT ST-MEDARD		155 000 €	155 000 €		175 500 €	175 500 €		181 000 €	181 000 €		183 000 €	183 000 €
FONCTIONNEMENT BORDEAUX		70 000 €	70 000 €		70 000 €	70 000 €		70 000 €	70 000 €		70 000 €	70 000 €
Frais de fonctionnement		15 000 €	15 000 €		15 000 €	15 000 €		15 000 €	15 000 €		15 000 €	15 000 €
Dotation aux amortissements		75 008 €	75 008 €		35 000 €	35 000 €		35 000 €	35 000 €		35 000 €	35 000 €
IMPOTS et taxes (TVS, AGEFIPH)		85 000 €	85 000 €		85 000 €	85 000 €		85 000 €	85 000 €		85 000 €	85 000 €
Dépenses répartisables entre chapitres												
Charges exceptionnelles												
Total	309 942 €	1 682 138 €	1 996 080 €	302 731 €	1 588 218 €	1 899 950 €	304 539 €	1 611 395 €	1 915 884 €	306 364 €	1 621 240 €	1 937 004 €
COMMUNICATION / IDENTITE / SIGNALÉTIQUE												
Total	75 000 €	110 000 €	185 000 €	75 000 €	110 000 €	185 000 €	75 000 €	110 000 €	185 000 €	75 000 €	110 000 €	185 000 €
Total Général	695 942 €	2 950 238 €	3 646 180 €	707 731 €	3 106 218 €	3 813 950 €	709 539 €	3 223 345 €	3 932 884 €	711 364 €	3 243 240 €	3 954 604 €

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET D' EQUIPEMENTS

ENTRE

La commune de Blanquefort
Sise à l'Hôtel de Ville
33 290 Blanquefort
Représentée par son maire en exercice, Mme Véronique Ferreira

Ci-après dénommée « la Commune »

ET

L'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Le Carré – Les Colonnes
Etablissement public à caractère industriel et commercial
Dont le siège social est sis Place de la République – 33160 Saint-Médard-en-Jalles
Représentée par sa directrice, Sylvie Violan

Ci-après dénommée « l'EPCC »

Ensemble ci-après dénommé « les Parties »

- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle, adoptés par délibérations concordantes des communes de Blanquefort et de Saint Médard-en-Jalles, respectivement les 14 et 17 décembre 2009 et modifiés les 29 et 30 mars 2010 puis les 7 et 8 février 2011.
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2010, relatif à la création de l'EPCC, *Le Carré – Les Colonnes*.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

L'EPCC Le Carré – Les Colonnes a été créé sur une initiative conjointe des communes de Saint-Médard-en-Jalles et de Blanquefort afin de porter un projet culturel commun.

Conformément aux missions de service public qui lui ont été dévolues, cet établissement participe au développement culturel en vue notamment :

- d'assurer l'exploitation, la gestion et l'animation des équipements culturels qui lui sont confiés,
- de mettre en œuvre une programmation pluridisciplinaire, représentative des arts vivants contemporains, respectueuse de la diversité des expressions et des cultures, des registres et des formes, en matière de spectacle vivant ou d'autres formes artistiques,
- de susciter l'intérêt à l'égard de la création artistique, en favorisant de nouveaux comportements, dans le souci de renouvellement et de développement des publics et de développer les actions d'éducation artistique et culturelle,
- de contribuer au renforcement de la création en s'engageant dans la production et/ou la coproduction de spectacles ou d'autres formes artistiques,
- de favoriser la présence artistique par des résidences, compagnonnages, associations d'artistes,
- de participer dans l'agglomération bordelaise, et sur son territoire, au développement culturel local et national en tissant des partenariats avec les acteurs locaux, les équipements culturels, relais d'éducation, de sensibilisation et équipes artistiques,
- de rayonner sur le territoire national, notamment par son implication dans les réseaux professionnels, et d'entretenir une ouverture européenne et/ou internationale,
- de susciter et prendre une part active dans l'organisation de la réflexion autour des problématiques artistiques, techniques ou culturelles ouverts à tous les professionnels en lien avec les missions de l'établissement.

Pour ce faire, il doit disposer des équipements constituant le support de ses missions.

A ce titre, la commune de Blanquefort met à disposition de l'EPCC une partie de l'ensemble immobilier dénommé Les Colonnes. Les Parties conviennent que le bâtiment « *Les Colonnes* » demeure la propriété exclusive de la Commune de Blanquefort.

La Commune met également à disposition de l'EPCC l'ensemble des biens meubles situés dans les locaux affectés à l'EPCC.

CECI ETANT RAPPELE, LES PARTIES ONT CONVENU QUE :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la Commune met à disposition de l'EPCC une partie du bâtiment *Les Colonnes* pour l'exécution de ses missions de service public, et ce tout en s'en réservant un droit de jouissance.

La présente convention détermine plus précisément les droits et obligations réciproques des parties, notamment celles relatives à l'entretien des locaux.

Article 2: DESIGNATION DES LOCAUX ET ETAT DES LIEUX

1. Désignation des lieux

Les locaux désignés au titre de la présente convention sont situés 4 rue du Docteur Castéra, 33290 Blanquefort.

a) Locaux en usage exclusif :

- divers locaux techniques et des bureaux dont un appartement de fonction réaménagé en espaces de travail ;
- un « studio de danse » ;

- des loges artistes.

Ces locaux font l'objet d'un plan annexé à la présente convention.

b) Locaux en usage partagé

- une grande salle de 287 places,
- un hall d'accueil,
- un espace bar,
- la salle « Annie Aubert »,
- des sanitaires publics.

Ils font l'objet d'un plan annexé à la présente convention.

S'agissant de la grande salle, celle-ci étant affectée à l'activité cinéma, l'EPCC pourra en disposer dans la limite de 50 jours par année civile pour ses spectacles et activités. Toute utilisation supplémentaire devra faire l'objet d'une demande écrite trois mois à l'avance auprès de la commune.

Une réunion de planification sera par ailleurs organisée chaque trimestre avec la commune et le gestionnaire du cinéma.

Le hall, l'espace bar et la salle Annie Aubert étant à usage commun de l'ensemble des occupants du site, l'EPCC devra, préalablement à toute utilisation, réserver ces locaux auprès de la commune.

En tout état de cause, l'EPCC ne saurait être autorisé à réaliser des travaux affectant la structure des Colonnes.

Il est précisé par ailleurs que l'autorisation d'occuper « *Les Colonnes* », conférée par la présente convention, est consentie à titre précaire et révocable.

D'autres locaux municipaux pourront être mis à disposition de l'EPCC pour ses activités ; ces mises à dispositions feront l'objet de conventions spécifiques ponctuelles.

2. *Etats des lieux*

L'EPCC utilise les lieux dans l'état où ils se trouvent lors de son entrée en jouissance sans pouvoir exiger aucune réduction de redevance, aucune réfection, remise en état, adjonction d'équipement supplémentaire ou travaux quelconques, même s'ils avaient été rendus nécessaires par suite d'erreur, de défaut de conformité ou d'inadaptation des locaux à l'activité envisagée.

Un état des lieux contradictoire est réalisé sur place dès la signature de la présente convention. La liste des biens meubles mis à disposition et appartenant à la Commune fait l'objet d'un inventaire figurant en annexe de la présente convention.

Un mois avant le terme de la présente convention, et dans l'hypothèse d'une non reconduction, il est contradictoirement dressé en deux exemplaires un état des lieux de sortie.

Article 3: DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les Parties et est conclue pour une durée de trois (3) ans.

L'EPCC n'acquiert à aucun moment un droit au maintien dans les lieux et ne peut prétendre à une indemnité au terme de la présente convention.

Article 4 : CONDITIONS RELATIVES A L'UTILISATION DES COLONNES

1. *Conditions générales*

L'autorisation d'utilisation du domaine public est consentie à l'EPCC exclusivement pour l'exercice des missions découlant de son objet statutaire.

L'exercice de toute autre activité est interdit, sauf autorisation expresse et préalable de la commune, constatée le cas échéant par voie d'avenant. L'exercice d'une telle activité doit en tout état de cause présenter une complémentarité ou une connexité avec l'objet statutaire de l'EPCC.

De manière générale, l'EPCC doit se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les espaces utilisés et notamment à la réglementation concernant la sécurité et l'hygiène des locaux et des établissements recevant du public dont il répond en tout point de manière à ce que la responsabilité de la Commune ne puisse pas être recherchée.

L'EPCC est tenu de maintenir une activité régulière dans les locaux mis à sa disposition, sauf cas de force majeure ou d'indisponibilité totale ou partielle des locaux pour cause de travaux.

2. Caractère personnel

La présente convention n'a d'effet qu'entre les parties.

L'EPCC ne peut donc, sous une forme quelconque, sous-traiter, céder, transférer, sous-louer ou apporter à un ou des tiers, tout ou partie des droits qu'il tient de la présente convention.

Ce faisant, et après accord exprès et préalable de la commune, l'EPCC peut être autorisé à consentir à des tiers des autorisations d'occupation du lieu.

3. Propriété commerciale et droits réels

La présente convention portant utilisation du domaine public ne peut ouvrir, au bénéfice de l'EPCC, de droit quelconque au bénéfice de la législation sur la propriété commerciale. Ainsi :

- la convention ne confère à l'EPCC aucun droit à la propriété commerciale, ni à une indemnité d'éviction,
- les usages et pratiques liés à l'exercice d'une activité commerciale ne peuvent être valablement opposés à la commune. Le contrat ne donne en particulier à l'EPCC aucun droit au maintien dans les lieux après cessation ou retrait pour quelque cause que ce soit.

L'autorisation d'occuper le domaine public n'est pas constitutive de droits réels au sens des articles L. 1311-5 à L. 1311-8 du code général des collectivités territoriales. De même, elle ne constitue pas un bail emphytéotique administratif au sens des articles L. 1311-2 à L. 1311-4-1 de ce même code.

4. Propriété des biens meubles et immeubles

Les immeubles compris dans l'assiette foncière des Colonnes et les biens meubles dont la liste figure en annexe sont la propriété pleine et exclusive de la commune.

Cette propriété ne peut pas être transférée à l'EPCC, sauf accord exprès et préalable de la Commune.

Article 5: PERSONNEL TECHNIQUE ET CONDITIONS D'ENTRETIEN

Les Parties conviennent de ce que la responsabilité technique de l'ensemble des espaces des Colonnes, décrits à l'article 2 ci-dessus, incombe à la commune pendant toute la durée de la présente convention et quelle que soit l'identité de l'utilisateur.

1. Personnel technique

Afin d'assurer l'entretien des Colonnes, la commune mobilise l'ensemble de son personnel technique. L'intervention des services techniques de la commune ne fait pas l'objet d'une facturation à l'EPCC, sauf accord ponctuel contraire des parties.

2. Entretien

La commune s'engage à maintenir, à ses frais, les espaces utilisés par les Parties ainsi que les ouvrages, constructions et aménagements à caractère immobilier qui pourraient s'y adjoindre. Par contre, les mobiliers relèvent de la responsabilité de l'EPCC.

Elle procède en outre, à ses frais, aux travaux d'entretien et de réparations courantes dues à une usure normale des installations.

Elle entretient les lieux occupés pendant toute la durée de la présente convention. Par ailleurs, elle confie à l'EPCC l'entretien complet de toutes les installations destinées à un usage professionnel et assure au besoin leur remplacement.

L'EPCC prend à sa charge :

- les contrôles réglementaires, les contrats de maintenance et les opérations d'entretien concernant les équipements techniques ou de sécurité nécessaires à son activité dissociables du bâtiment. L'EPCC transmet une copie des justificatifs et des diagnostics au responsable unique de sécurité du site désigné conformément à la législation relative aux établissements recevant du public (ERP) ;

Les services techniques municipaux interviennent :

- lors de travaux nécessités par une évolution de la réglementation notamment en matière de sécurité des biens et des personnes, en matière d'hygiène, ou concernant les conditions de travail des personnels.

Les grosses réparations, telles qu'elles sont déterminées par l'article 606 du code civil, sont exécutées sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

3. Travaux d'intérêt public réalisés par la Commune

L'EPCC souffre, sans y apporter aucun obstacle, tous les travaux d'intérêt public, qui deviendraient nécessaires tant aux abords des Colonnes qu'à l'intérieur, mis en oeuvre à l'initiative de la Commune, sans pouvoir réclamer aucune indemnité ni réduction du montant de la redevance.

En pareil cas, un calendrier prévisionnel des travaux est adressé à l'EPCC dans un délai raisonnable.

Article 6 : CONDITIONS D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE DE L'OCCUPANT

L'EPCC s'engage expressément à n'exploiter que les activités correspondant à son objet social ainsi que toute autre activité connexe ou complémentaire autorisée par la commune.

1. Horaires de fonctionnement

Les horaires de fonctionnement sont systématiquement communiqués à la commune.

Ces horaires peuvent être modifiés en tant que de besoin, sur simple accord de la Commune.

2. Contrôles

La Commune peut diligenter tout contrôle lui permettant de s'assurer que l'EPCC respecte bien l'ensemble des conditions fixées par la présente convention.

Si à cette occasion, elle constate un manquement, elle pourra faire application des clauses relatives à la résiliation pour faute ci-dessous.

Article 7 : MESURES DE SECURITE ET D'HYGIENE ET LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

Dans la limite des autorisations qui lui sont consenties au titre des présentes, l'EPCC s'engage à respecter les conditions de sécurité liées à l'exercice de son activité et disposer, pour toute manifestation accueillant du public, de personnel ayant la qualification adaptée.

Il se conforme à toutes les dispositions légales et réglementaires, instructions et consignes régissant les établissements recevant du public. A ce titre, il s'interdit notamment de faire usage de tout gaz ou de tout produit inflammable dont l'utilisation serait interdite par le règlement de sécurité.

Il se conforme aux instructions et directives ~~de la Préfecture~~ et des autres autorités compétentes en matière de sécurité.

1. Mesures de sécurité

Chacune des Parties déclare connaître les textes, règlements et consignes de sécurité en vigueur sur le site des Colonnes. Elles sont tenues de les respecter et de les faire respecter par leur personnel.

A ce titre, l'EPCC s'engage à respecter les consignes et les règles générales de sécurité, notamment :

- Tenir informé le responsable unique de sécurité des Colonnes de tout problème concernant la sécurité ;
- Donner au responsable unique de sécurité du site toutes les indications nécessaires pour la mise à jour du registre de sécurité ;
- Respecter l'effectif maximum autorisé et veiller à ce que les effectifs admis soient compatibles avec la largeur et le nombre des issues dont disposent les locaux ;
- Veiller au libre accès à toutes les sorties et aux issues de secours des locaux, au bon dégagement de tous les accès et circulations, ne jamais gêner l'évacuation du public par la disposition de mobilier (tables, chaises) ;
- Ne pas entreposer de matières dangereuses ;
- Participer aux Commissions départementales de sécurité, à la demande du responsable unique de sécurité du site,
- Avertir le responsable unique de sécurité du site de tout problème de fonctionnement lié à l'état des locaux.

Dans tous les cas l'EPCC doit se conformer aux règles s'appliquant aux ERP de type L de deuxième catégorie.

La commune s'engage à:

- Assurer le maintien en état de service et en lieux et places des extincteurs et de tout autre équipement de sécurité ; en cas de dysfonctionnement, prévenir immédiatement le responsable unique de sécurité du site ;
- Veiller à l'affichage des plans d'évacuation et des consignes de sécurité ;

2. Hygiène

L'EPCC est tenu de respecter l'ensemble des règles d'hygiène applicables dans le cadre de l'exercice de son activité.

A l'issue de tout contrôle éventuellement réalisé par les autorités compétentes, il s'engage à communiquer à la Commune tout procès-verbal ou compte-rendu de visite.

La commune peut, de sa propre initiative, mandater toute personne de son choix afin d'examiner le niveau d'hygiène des locaux concernés.

3. Licence d'entrepreneur de spectacles

Conformément à la législation applicable, l'EPCC doit posséder la ou les licence(s) d'entrepreneur de spectacles nécessaire(s) à l'exercice de ses activités.

Article 8 : CONDITIONS ET MODALITES FINANCIERES

1. Redevance forfaitaire

En contrepartie de la présente autorisation d'utilisation des espaces des Colonnes et des avantages qui y sont attachés, l'EPCC verse à la commune une redevance annuelle forfaitaire de 3 000€.

2. Re facturation des fluides et autres frais

La Commune prend à sa charge l'eau, l'électricité et le chauffage. Elle assure également l'entretien ménager courant de l'ensemble immobilier.

Le montant de ces frais fait l'objet d'une valorisation retracée dans le budget de l'EPCC.

3. Modalités de paiement

La redevance est versée à terme échu sur le compte

selon le calendrier suivant :

Exercice	Montant
2019 (du 17/12/2019 au 31/12/2019)	125€
2020 (du 01/01/2020 au 31/12/2020)	3 000€
2021 (du 01/01/2021 au 31/12/2021)	3 000€
2022 (du 01/01/2022 au 16/12/2022)	2 875€

Article 9: RESPONSABILITE ET ASSURANCE

1. Responsabilité

L'EPCC est responsable de tout accident ou dommage pouvant survenir à l'occasion de l'exercice de son activité, et ce sans que la commune ne puisse aucunement être mise en cause à quelque titre que ce soit.

L'EPCC doit informer immédiatement la Commune de tout sinistre ou dégradation qui surviendrait dans les espaces utilisés ou de tout événement de nature à entraîner une dégradation ou un dommage même s'il n'en résulte aucun dégât apparent, faire toute déclaration de sinistre nécessaire et en justifier sans délai auprès de la Commune.

2. Assurances

Le cas échéant, et pour couvrir les diverses responsabilités qu'il pourrait encourir, l'EPCC doit contracter, avant de commencer son activité, auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables et bénéficiant de l'agrément du Ministère de l'Economie et des Finances, tout contrat d'assurance.

Une copie des polices d'assurance souscrites est transmise à la commune dans les meilleurs délais suivant la conclusion de la présente convention.

Article 10 : PUBLICITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

1. L'EPCC assure à ses frais exclusifs et par tous moyens de son choix la promotion de ses activités. Il met tout en œuvre pour que cette promotion soit en harmonie avec la politique culturelle propre de la Commune.

2. L'utilisation des espaces mis à la disposition de l'EPCC se fait, le cas échéant, sous son nom commercial, son enseigne, sa marque, après autorisation préalable et expresse de la Commune sur les modalités d'accrochage et de présentation. Les documents éventuels que rédigerait l'EPCC, et qui mentionneraient le nom de la Commune, à l'occasion de son activité, doivent recevoir l'accord exprès de cette dernière.

Les éléments incorporels, tels que les nom commercial, enseigne, marque ou tout autre signe distinctif de l'EPCC, sont et demeurent sa pleine propriété. Ce dernier garantit la Commune contre tout recours, action et/ou éviction et condamnation qui pourrait être fondé sur une revendication relative à des droits de propriété intellectuelle.

L'EPCC fait son affaire du paiement des charges et des droits d'auteurs éventuels afférents à l'exercice de son activité, et ce, de manière à ce que la Commune ne soit jamais inquiétée à ce sujet. Il garantit la Commune contre tout recours, action, éviction, et/ou condamnation qui pourrait être fondé sur une revendication relative à des droits de propriété intellectuelle.

Article 11 : RESILIATION

1. Résiliation pour motif d'intérêt général

La présente convention peut être résiliée par la commune lorsqu'il existe un motif d'intérêt général le justifiant.

Dans ce cas, la Commune notifie à l'EPCC les motifs fondant la résiliation, cette dernière ne pouvant prendre effet au plus tôt que dans les trente (30) jours suivant sa notification.

2. Résiliation consécutive à une impossibilité d'exploitation

La présente convention est résiliée de plein droit et avec effet immédiat dans tous les cas où l'EPCC se trouve dans l'impossibilité objective de poursuivre son activité.

Sont notamment visées les hypothèses suivantes :

- dissolution de l'EPCC ;
- destruction des espaces utilisés rendant impossible la poursuite de l'activité.

En pareille situation, l'EPCC reconnaît ne bénéficier d'aucun droit au versement d'une indemnité.

3. Résiliation pour faute de l'EPCC

En cas de manquement grave aux stipulations de la présente convention imputable à l'EPCC, la Commune est fondée à en prononcer la résiliation pour faute.

Dans ce cas, la Commune notifie à l'EPCC, par lettre recommandée avec avis de réception, les manquements qui lui sont imputables. L'EPCC dispose, à compter de cette notification, d'un délai d'un mois pour apporter, par lettre recommandée avec avis de réception, toutes les justifications qu'il considère utiles. Le silence gardé pendant ce délai est réputé valoir acquiescement de sa part.

A l'expiration d'un délai de 3 mois suivant la notification de la réponse de l'EPCC ou l'expiration du délai d'un mois ci-dessus mentionné, la résiliation devient effective si les éléments avancés par l'EPCC, lorsqu'ils ont été communiqués à la Commune, ne s'avèrent pas pertinents.

La résiliation pour faute n'ouvre aucun droit à indemnité au bénéfice de l'EPCC.

Article 12 : RESTITUTION DES LOCAUX

A l'expiration de la présente convention ou en cas de résiliation quelle qu'en soit la cause, l'EPCC est tenu

au respect des dispositions suivantes :

- un état des lieux comme prévu à l'article 2.2 doit être établi. Cet état des lieux donne lieu à la réalisation d'un inventaire des biens propres de chaque partie;
- l'EPCC doit quitter les lieux après avoir restitué les clés à la commune à la date prévue à l'article 3 ci-dessus ou de la résiliation, faute de quoi il encourra une pénalité de retard de 150 € par jour de retard et son expulsion pourra être ordonnée par décision de justice, sans préjudice de dommages intérêts ;
- les locaux doivent être vidés de tous meubles et objets, appartenant à l'EPCC;
- le cas échéant, l'EPCC est tenu de remettre à ses frais les lieux en l'état. En cas de non respect par l'EPCC de cette obligation, la Commune est fondée à faire usage de toutes voies de droit pour procéder à la remise en état des lieux dans leur état primitif aux frais de l'EPCC.

Article 13 : REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges susceptibles de s'élever relativement à la présente convention relèvent de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Blanquefort en deux (2) exemplaires originaux,

Le

Pour la Commune

Mme Véronique Ferreira
Le Maire

Pour l'EPCC

Mme Sylvie Violan
La Directrice

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



SCÈNE
NATIONALE
CARRÉ-COLONNES

CONVENTION PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Entre

La commune de Saint-Médard-en-Jalles

Sise à l'Hôtel-de-Ville

CS 60022

33167 Saint-Médard-en-Jalles cedex

Représentée par son maire en exercice, **Monsieur Stéphane Delpeyrat**

Ci-après dénommée « la Commune »

D' UNE PART,

Et

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Scène nationale Carré – Colonnes

Établissement public à caractère industriel et commercial

Dont le siège social est sis Place de la République – 33160 Saint-Médard-en-Jalles

Représentée par **Madame Sylvie Violan**, en sa qualité de Directrice

Ci-après dénommée « l'EPCC »

D' AUTRE PART,

Ensemble ci-après dénommé « les Parties »

Vu le Code général des collectivités territoriales, plus particulièrement l'article L. 5217-2, portant sur la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels d'intérêt métropolitain.

Vu la délibération déterminant la liste des équipements d'intérêt métropolitain, avec effet du transfert au 1^{er} janvier 2017.

Vu les délibérations concordantes de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles en date du 30 novembre 2016 et de Bordeaux -Métropole en date du 16 décembre 2016, autorisant la signature de la convention de gestion entre la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et Bordeaux Métropole dans le cadre du transfert des espaces d'intérêt métropolitain dévolus à la création artistique et à la diffusion de spectacles au sein du Carré des jalles.

Considérant que la gestion de l'activité de service public exercée au sein de l'équipement à la date du transfert demeure de compétence communale.

Il est préalablement exposé que :

En application des dispositions de l'article L. 5217-5 du CGCT, les différents équipements culturels reconnus d'intérêt métropolitain par le Conseil de la Métropole de Bordeaux Métropole ont été mis de plein droit à sa disposition par les communes membres dès le 1^{er} janvier 2017 et transféré dans le patrimoine métropolitain. Tel est le cas de certains espaces compris dans l'ensemble immobilier dénommé le Carré des Jalles concernés par la présente convention (également dénommé ci-après « l'équipement »).

Si le transfert de compétence emporte substitution de la Métropole dans les droits et obligations des communes sur les équipements concernés, la compétence pour assurer l'organisation et la gestion des activités de service public culturel pouvant y être accueillies reste toutefois acquise à la Commune de Saint-Médard-en-Jalles. C'est la raison pour laquelle la Commune et Bordeaux Métropole ont conclu ensemble une convention par laquelle Bordeaux Métropole a mis à disposition de la Commune les espaces transférés du Carré des Jalles et lui en a confié la gestion, afin qu'elle y assure la mission de service public culturel pour l'exercice de laquelle elle est compétente et à laquelle l'équipement est affecté.

Par ailleurs, la Scène nationale Carré-Colonnes a été créé sur une initiative conjointe des communes de Saint-Médard-en-Jalles et de Blanquefort afin de porter un projet culturel commun, conformément aux missions de service public dévolues à l'EPCC.

L'EPCC labellisé scène nationale depuis le 1^{er} janvier 2020, est un acteur incontournable de la scène culturelle métropolitaine par le biais de sa programmation pluridisciplinaire, de son action sur la diversité des publics, la promotion de la création artistique par la production et la coproduction de spectacles, la promotion de nouvelles formes d'expression artistique, l'accueil de résidences d'artistes et ses partenariats avec les acteurs culturels locaux .

Bordeaux Métropole et la Ville de Saint-Médard-en-Jalles entendent donner les moyens nécessaires à l'EPCC pour mettre en œuvre les missions pour lesquelles il a été créé et réaliser le projet culturel, artistique et d'établissement, validé par le Conseil d'Administration et dont la dimension métropolitaine est reconnue.

Dans ce contexte, la Commune met à disposition de l'EPCC certains espaces du Carré des Jalles dont l'usage lui est consenti de manière permanente et prioritaire, selon les conditions définies dans la présente convention, et pour la mise en œuvre de son projet.

La Commune met également à disposition de l'EPCC l'ensemble des biens meubles situés dans le Carré des Jalles.

Conformément au projet culturel municipal, les salles du Carré des Jalles pourront également être utilisées pour d'autres projets que ceux portés par l'EPCC dans les conditions définies par la présente convention.

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la commune met à disposition de l'EPCC certains espaces du Carré des Jalles pour l'exécution de ses missions de service public.

Elle fixe par ailleurs les conditions et modalités selon lesquelles les équipes techniques de l'EPCC interviennent dans la conduite des actions portées et/ou autorisées par la commune.

La présente convention détermine plus précisément les droits et obligations réciproques des parties, notamment celles relatives à l'entretien des locaux.

L'EPCC dispose des espaces du Carré des Jalles pour la mise en œuvre de son projet culturel et artistique, selon un usage partagé avec la commune et conformément aux conditions stipulées aux articles ci-après.

Article 2 : DESIGNATION DES LOCAUX

1. Désignation des lieux

Les locaux désignés au titre de la présente convention sont situés place de la République à Saint-Médard-en-Jalles (33160).

L'ensemble immobilier dans lequel sont situés ces locaux comprend :

- Deux salles de spectacles dont une accueille partiellement une activité cinématographique,
- Deux salles de cinéma,
- Une salle d'exposition,
- Une médiathèque,
- Des locaux dits d'activités dont ceux mis à disposition d'associations,
- Les locaux de l'école municipale de musique et de danse,
- Les loges,
- L'espace restauration,
- Divers locaux techniques, annexes, le hall, les circulations,
- Des locaux administratifs,
- Un accueil billetterie,
- Un hall.

L'EPCC utilise les locaux nécessaires à l'accomplissement de ses missions, reconnus d'intérêt métropolitain, lesquels sont, à ce titre, mis à disposition de Bordeaux-Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017 avant d'être transférés dans son patrimoine. Ces locaux sont :

- Deux salles de spectacles dont une exploitée également par un cinéma,
- Une salle d'exposition,
- Les loges,
- Divers locaux techniques, annexes, le hall, les circulations,
- Des locaux administratifs,
- Un accueil billetterie,
- L'espace restauration, à titre accessoire et non prioritaire.

Sous réserve des autorisations éventuellement consenties au titre des présentes, les éventuels changements dans l'utilisation par l'EPCC des espaces ci-dessus mentionnés devront faire l'objet d'une autorisation préalable de la Commune.

En tout état de cause, l'EPCC ne saurait être autorisé à réaliser des travaux affectant la structure du Carré des Jalles.

L'EPCC reconnaît expressément qu'il ne peut en aucun cas se prévaloir des règles relatives à la propriété commerciale et du statut des baux commerciaux. Il est ainsi précisé que l'autorisation d'occuper le domaine public, conférée par la présente convention, est consentie à titre précaire et révocable.

Article 3 : CONDITIONS RELATIVES A L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

1. Conditions générales

Les espaces utilisés par l'EPCC peuvent l'être également pour les besoins de la commune selon les modalités définies en annexe à la présente convention.

L'autorisation d'occupation du domaine public est consentie à l'EPCC exclusivement pour l'exercice des missions découlant de son objet statutaire et de ses projets artistiques, culturels et d'établissement. De manière générale, l'EPCC doit se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les espaces utilisés et notamment à la réglementation concernant la sécurité et l'hygiène des locaux et des

établissements recevant du public dont il répond en tout point de manière à ce que la responsabilité de la Commune ne puisse pas être recherchée.

L'EPCC est tenu de maintenir une activité régulière dans les locaux mis à sa disposition en application du calendrier mentionné en annexe, sauf cas de force majeure.

2. Caractère personnel

La présente convention n'a d'effet qu'entre les parties.

L'EPCC ne peut donc, sous une forme quelconque, sous-traiter, céder, transférer, sous-louer ou apporter à un ou des tiers, tout ou partie des droits qu'il tient de la présente convention.

Ce faisant, et après accord exprès et préalable de la Commune, l'EPCC peut être autorisé à consentir à des tiers des autorisations de sous-occupation du domaine public. Ces autorisations sont communiquées pour information à la commune dans les 6 mois suivant leur délivrance.

3. Propriété commerciale et droits réels

La présente convention portant utilisation du domaine public ne peut ouvrir, au bénéfice de l'EPCC, de droit quelconque au bénéfice de la législation sur la propriété commerciale.

Ainsi :

- la convention ne confère à l'EPCC aucun droit à la propriété commerciale, ni à une indemnité d'éviction,
- les usages et pratiques liés à l'exercice d'une activité commerciale ne peuvent être valablement opposés à la Commune. Le contrat ne donne en particulier à l'EPCC aucun droit au maintien dans les lieux après cessation ou retrait de la convention pour quelque cause que ce soit.

L'autorisation d'occuper le domaine public n'est pas constitutive de droits réels au sens des articles L. 1311-5 à L. 1311-8 du code général des collectivités territoriales. De même, elle ne constitue pas un bail emphytéotique administratif au sens des articles L. 1311-2 à L. 1311-4-1 de ce même code.

4. Propriété des biens meubles et immeubles

Les biens meubles et immeubles compris dans l'assiette foncière du Carré des Jalles sont la propriété pleine et exclusive de Bordeaux Métropole ou de la Commune, à l'exception des achats de biens mobiliers effectués par l'EPCC.

Article 4 : PERSONNEL TECHNIQUE, CHARGES ET CONDITIONS D'ENTRETIEN

Les Parties conviennent de ce que le directeur technique de l'EPCC est le référent technique auprès de la Ville concernant l'utilisation de l'ensemble des espaces du Carré des Jalles, décrits à l'article 2 ci-dessus, pendant toute la durée de la présente convention et quelle que soit l'identité de l'utilisateur. Celui-ci sera assisté du chef de poste sécurité incendie (personnel municipal).

Il convient aussi de définir la répartition des dépenses afférentes à la gestion de l'équipement compte tenu du fait que les comptages de fluides et de nombreuses charges ne sont pas individualisés au sein du bâtiment et que certains équipements sont à usage commun.

1. Personnel technique permanent

Afin d'assurer la coordination technique du Carré des Jalles, l'EPCC mobilise son personnel technique permanent, et notamment son Directeur technique dans la limite des missions de son poste et de ses horaires de travail.

Ce personnel intervient sous l'autorité du Directeur de l'EPCC.

Le personnel technique permanent intervient également dans le cadre des activités exploitées directement par la Commune ou celles des structures autorisées par cette dernière (*i.e.* régie technique, sécurité, logistique...) dans la limite des missions de son poste et de ses horaires de travail.

La mobilisation du personnel technique permanent ci-dessus mentionné ne donne lieu à aucun remboursement de la part de la Commune, sauf accord préalable contraire des Parties. Elle est organisée dans le respect d'un volume horaire tel que précisé dans l'annexe 1.

2. Charges

2-a : Répartition des charges

Les charges sont réparties entre la commune et l'EPCC, selon le tableau suivant :

Fonctionnement		Répartition prises en charge	
		Clé de répartition (part du coût total pour le bâtiment du Carré)	Payé par la Ville et valorisé
LOGISTIQUE	Entretien ménager (entreprise)	12,5%	x
	Poubelles	25%	x
	Photocopie		x
	Produits ménagers	25%	x
DRH	Formations sécurité (recyclages SST SSIAP)		X
FINANCIERES	Impôts		x
TECHNIQUES	Bâtiment	12,5%	x
	Contrats maintenance (total)	12,5%	x
	Dont		
	<i>Contrats sécurité</i>		
	<i>Contrats P1- P2-P3 Chauffage</i>		
	Divers		
	<i>Eau</i>		
	<i>Electricité</i>		
	Fluides (total)	25%	x
	Petites réparations	25%	x
	Entretien du véhicule		x

Remarques :

1. La Commune souscrit les contrats nécessaires à la fourniture des fluides, eau, chauffage, électricité, et à l'entretien ménager et assure le paiement de la globalité de ces dépenses. L'EPCC rembourse à la commune, une quote-part de ces charges, en fonction de la clé de répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.

Pour le chauffage; la règle du prorata ci-dessus définie, ne concerne que le P1 (consommation) et P2 (maintenance et petit entretien). Le P3 (gros entretien et réparation) reste à la charge de la commune et n'est pas facturé à l'EPCC.

La commune établit un état annuel des charges à payer. Cet état est établi sur la base des dépenses réelles supportées par la Commune dans l'exercice concerné. Il est accompagné de tout justificatif demandé par l'EPCC (factures notamment).

Le paiement s'effectue selon les règles de la comptabilité publique.

2. L'EPCC assume directement les charges et souscrit en son nom les contrats et les abonnements nécessaires à l'exercice de ses activités propres.

L'EPCC devra veiller à ce que les installations mobiles soient conformes à la législation et aux réglementations en vigueur.

La Commune devra veiller à ce que les installations fixes soient conformes à la législation et aux réglementations en vigueur.

2-b : Impôts et taxes

La Commune réglera tous les impôts et taxes affectés à l'immeuble, existants ou qui seraient créés, qui sont mis à sa charge, et en demandera le remboursement annuel à l'EPCC au prorata des surfaces qu'il utilise pour son activité propre.

Celui-ci s'engage pour sa part à régler tous les impôts, taxes et redevances dont il sera redevable en raison de ses activités.

3. Travaux d'intérêt public réalisés par la commune ou Bordeaux-Métropole

L'EPCC accepte sans y apporter aucun obstacle, tous les travaux d'intérêt public, qui deviendraient nécessaires tant aux abords du Carré des Jalles qu'à l'intérieur, mis en œuvre à l'initiative de la commune, ou de Bordeaux Métropole, sans pouvoir réclamer aucune indemnité ni réduction du montant de la redevance.

En pareil cas, un calendrier prévisionnel des travaux est adressé à l'EPCC dans un délai raisonnable.

Article 5 : CONDITIONS D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE DE L'OCCUPANT

L'EPCC développera les activités correspondant à son objet social. Le développement de toute autre activité au sein des espaces mis à sa disposition devra faire l'objet d'une autorisation préalable de la Commune.

1. Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture sont conjointement définis et convenus par les Parties.

Ils peuvent être modifiés à l'initiative de la Commune dans le cas où celle-ci souhaiterait organiser un événement spécifique ou disposer du Carré des Jalles pour faire face à un besoin imprévu.

2. Contrôles

La Commune peut diligenter tout contrôle et demander la communication de toute pièce et information lui permettant de s'assurer que l'EPCC respecte bien l'ensemble des conditions fixées par la présente convention.

Si à cette occasion, elle constate un manquement, elle pourra faire application des clauses relatives à la résiliation pour faute ci-dessous.

Article 6 : MESURES DE SECURITE ET D'HYGIENE ET LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

L'EPCC s'engage à respecter les conditions de sécurité liées à l'exercice de son activité.

Il se conforme à toutes les dispositions légales et réglementaires, instructions et consignes régissant les établissements recevant du public. A ce titre, il s'interdit notamment de faire usage de tout gaz ou de tout produit inflammable dont l'utilisation serait interdite par le règlement de sécurité.

Il se conforme aux instructions et directives de la Préfecture et des autres autorités compétentes en matière de sécurité.

1. Mesures de sécurité

Chacune des Parties déclare connaître les textes, règlements et consignes de sécurité en vigueur sur le site du Carré des Jalles. Elles sont tenues de les respecter et de les faire respecter par leur personnel.

A ce titre, l'EPCC s'engage à respecter les consignes et les règles générales de sécurité, notamment :

- respecter l'effectif maximum autorisé et veiller à ce que les effectifs admis soient compatibles avec la largeur et le nombre des issues dont disposent les locaux ;
- assurer le maintien en état de service et en lieux et places des extincteurs et de tout autre équipement de sécurité ; en cas de dysfonctionnement, prévenir immédiatement le responsable unique de sécurité du site ;
- veiller à l'affichage des plans d'évacuation et des consignes de sécurité ;
- veiller au libre accès à toutes les sorties et aux issues de secours des locaux, au bon dégagement de tous les accès et circulations, ne jamais gêner l'évacuation du public par la disposition de mobilier (tables, chaises) ;
- ne pas entreposer de matières dangereuses ;
- participer au bon fonctionnement du SSI, en affectant les agents de sa structure, qualifiés niveau SSIAP, au respect des consignes de sécurité mises en œuvre au Carré des Jalles ;
- assurer le service de représentation pendant la durée des représentations de la programmation artistique du Carré-Colonnes ;
- participer aux Commissions départementales de sécurité, à la demande du responsable unique de sécurité du site ;
- avertir le responsable unique de sécurité du site de tout problème de fonctionnement lié à l'état des locaux.

Dans tous les cas l'EPCC doit se conformer aux règles s'appliquant aux ERP de type L.

2. Hygiène

L'EPCC est tenu de respecter l'ensemble des règles d'hygiène applicables dans le cadre de l'exercice de son activité.

A l'issue de tout contrôle éventuellement réalisé par les autorités compétentes, il s'engage à communiquer à la Commune tout procès-verbal ou compte-rendu de visite.

La Commune peut, de sa propre initiative, mandater toute personne de son choix afin d'examiner le niveau d'hygiène des locaux concernés.

3. Licence d'entrepreneur de spectacles

Conformément à la législation applicable, chacune des Parties doit, en ce qui la concerne posséder la ou les licence(s) d'entrepreneur de spectacles nécessaire(s) à l'exercice de ses activités.

La licence de première catégorie est détenue par la directrice de l'EPCC pour l'ensemble du bâtiment et des activités, encadrées par la présente convention, qui s'y déroulent.

Article 7 : CONDITIONS ET MODALITES FINANCIERES

1. Redevance

En contrepartie de la présente autorisation d'utilisation des espaces du Carré des Jalles et des avantages qui y sont attachés, l'EPCC verse à la Commune une redevance annuelle forfaitaire de 5 000 euros HT.

Cette somme peut être révisée à l'initiative de la Commune, dans le respect de l'équilibre financier de la présente convention.

2. Refacturation des fluides et autres frais

La Commune acquitte divers frais et charges. La répartition des charges entre la commune et l'EPCC et les modalités de refacturation sont détaillées à l'article 4.

Le montant du remboursement de ces frais est distinct de la redevance.

3. Modalités de paiement

La redevance est payable d'avance et annuellement, conformément à l'article L2125-4 du code général de la propriété des personnes publiques. La refacturation des charges sera réglée au vu de l'état récapitulatif établi par la commune au terme de l'année civile.

Article 8 : RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

1. Responsabilité

L'EPCC est responsable de tout accident ou dommage pouvant survenir à l'occasion de l'exercice de son activité, et ce sans que la Commune ne puisse aucunement être mise en cause à quelque titre que ce soit.

L'EPCC doit informer immédiatement la Commune de tout sinistre ou dégradation qui surviendrait dans les espaces utilisés ou de tout événement de nature à entraîner une dégradation ou un dommage même s'il n'en résulte aucun dégât apparent, faire toute déclaration de sinistre nécessaire et en justifier sans délai auprès de la Commune.

2. Assurances

Afin de couvrir les diverses responsabilités qu'il pourrait encourir, l'EPCC doit contracter, avant de commencer son activité, auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables et bénéficiant de l'agrément du Ministère de l'Économie et des Finances, tout contrat d'assurance.

Une copie des polices d'assurance souscrites est transmise à la Commune dans les meilleurs délais suivant la conclusion de la présente convention.

3. Autres utilisateurs

Pour les utilisations de l'espace par d'autres utilisateurs que l'EPCC, la Commune fera son affaire des questions d'assurance et de responsabilité, via sa propre couverture, ou via celle des tiers, le cas échéant.

Article 9 : PUBLICITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

1. L'EPCC assure à ses frais exclusifs et par tous moyens de son choix la promotion de ses activités. Il met tout en œuvre pour que cette promotion soit en harmonie avec la politique culturelle propre de la Commune.

2. L'utilisation des espaces mis à la disposition de l'EPCC se fait, le cas échéant, sous son nom commercial, son enseigne, sa marque, après autorisation préalable et expresse de la Commune sur les modalités d'accrochage et de présentation.

Les éléments incorporels, tels que les nom commercial, enseigne, marque ou tout autre signe distinctif de l'EPCC, sont et demeurent sa pleine propriété. Ce dernier garantit la Commune contre tout recours, action et/ou éviction et condamnation qui pourrait être fondé sur une revendication relative à des droits de propriété intellectuelle.

L'EPCC fait son affaire du paiement des charges et des droits d'auteurs éventuels afférents à l'exercice de son activité, et ce, de manière à ce que la Commune ne soit jamais inquiétée à ce sujet. Il garantit la Commune contre tout recours, action, éviction, et/ou condamnation qui pourrait être fondé sur une revendication relative à des droits de propriété intellectuelle.

Article 10: DUREE

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 sauf dénonciation avant la date anniversaire par une des deux parties.

Des rencontres régulières d'évaluation et d'ajustement seront organisées entre les deux parties.

L'EPCC n'acquiert à aucun moment un droit au maintien dans les lieux et ne peut pas prétendre à une indemnité au terme de la présente convention.

Article 11 : RESILIATION

1. Résiliation pour motif d'intérêt général

La présente convention peut être résiliée par la Commune lorsqu'il existe un motif d'intérêt général le justifiant.

Dans ce cas, la Commune notifie à l'EPCC les motifs fondant la résiliation, cette dernière ne pouvant prendre effet au plus tôt que dans les trente (30) jours suivant sa notification.

2. Résiliation consécutive à une impossibilité d'exploitation

La présente convention est résiliée de plein droit et avec effet immédiat dans tous les cas où l'EPCC se trouve dans l'impossibilité objective de poursuivre son activité.

Sont notamment visées les hypothèses suivantes :

- dissolution de l'EPCC ;
- destruction des espaces utilisés rendant impossible la poursuite de l'activité.

En pareille situation, l'EPCC reconnaît ne bénéficier d'aucun droit au versement d'une indemnité.

3. Résiliation pour faute de l'EPCC

En cas de manquement grave aux stipulations de la présente convention imputable à l'EPCC, la Commune est fondée à en prononcer la résiliation pour faute.

Dans ce cas, la Commune notifie à l'EPCC, par lettre recommandée avec avis de réception, une mise en demeure précisant les manquements qui lui sont imputables et le délai dans lequel il doit se conformer à ses obligations, sous peine de voir la convention résiliée. Si, à l'expiration de ce délai, l'EPCC ne s'est pas conformé à ses obligations, la Commune peut procéder à la résiliation de la convention.

La résiliation pour faute n'ouvre aucun droit à indemnité au bénéfice de l'EPCC.

Article 12 : RESTITUTION DES LOCAUX

A l'expiration de la présente convention ou en cas de résiliation quelle qu'en soit la cause, l'EPCC est tenu au respect des dispositions suivantes :

- un état des lieux comme prévu à l'article 2.2 doit être établi. Cet état des lieux donne lieu à la réalisation d'un inventaire des éventuels biens propres de l'EPCC ;

- l'EPCC doit quitter les lieux après avoir restitué les clés la date d'expiration de la convention ou, le cas échéant, à la date d'effet de sa résiliation faute de quoi il encourra une pénalité de retard de 150 euros par jour de retard et son expulsion pourra être ordonnée par décision de justice, sans préjudice de dommages et intérêts ;
 - toutes les clés des locaux doivent être remises à la Commune ou à son représentant dûment habilité, à l'exclusion de toute autre personne ;
 - les locaux doivent être vidés de tous meubles et objets, appartenant à l'EPCC et nettoyés ;
 - le cas échéant, l'EPCC est tenu de remettre à ses frais les lieux en l'état. En cas de non respect par l'EPCC de cette obligation, la Commune est fondée à faire usage de toutes voies de droit pour procéder à la remise en état des lieux dans leur état primitif aux frais de l'EPCC.

Article 13 : REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges susceptibles de s'élever relativement à la présente convention relèvent de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Saint-Médard-en-Jalles en quatre (4) exemplaires originaux .

Le 16 décembre 2020.

Stéphane Delpeyrat
Maire,

Sylvie Violan
Directrice de l'EPCC
Carré – Colonges

Annexe : Organisation de l'utilisation des espaces

Introduction

La commune conserve un droit de jouissance total sur l'ensemble des équipements mis à disposition de l'EPCC. L'utilisation des espaces du Carré des Jalles par les deux parties est toutefois organisée sur le mode de la concertation.

La présente annexe a pour objet la détermination d'une procédure de fonctionnement. Cette organisation est convenue de façon à faciliter l'inscription du projet artistique et culturel porté par l'EPCC et l'ensemble des projets portés par la Commune ou d'autres porteurs de projets au sein d'un espace partagé.

Afin de suivre la mise en œuvre de cette organisation, d'en évaluer le fonctionnement et de préparer son éventuelle évolution, des réunions régulières seront organisées entre les représentants de l'EPCC et les représentants de la Commune, via la direction des actions culturelles, vie associative et jeunesse (ci-après désignée DACAJ). Ces réunions permettent de garantir la souplesse d'utilisation des locaux.

1. Mise en place du calendrier des activités

Les espaces utilisés par l'EPCC peuvent l'être également pour les besoins de la Commune, conformément à un calendrier conjointement élaboré pour des périodes allant du 1^{er} septembre au 31 août.

Si les dates d'utilisation souhaitées par la Commune pour ses propres besoins (manifestations, événementiels, protocoles...) sont connues de façon précise au mois d'octobre qui précède la saison suivante, ces dates seront réservées prioritairement au profit de la Commune.

L'EPCC fixe ensuite son calendrier d'utilisation des espaces pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel. L'EPCC communique son programme d'activité au mois de mai.

Les demandes des tiers (associations, scolaires, entreprises...) doivent être formulées avant le mois de mai pour la saison suivante. Après communication par l'EPCC de son programme d'activités et après concertation avec la direction technique de l'EPCC pour s'assurer de la faisabilité technique des manifestations, les confirmations positives et négatives à ces demandes seront faites aux porteurs de projets.

Une fois ce calendrier élaboré, l'inscription d'événements supplémentaires sera convenue entre les deux parties à l'occasion des réunions périodiques prévues entre l'EPCC et la Commune.

2. Utilisation des espaces du Carré par des tiers : procédure

Les tiers formulent leur demande d'utilisation des espaces du Carré des Jalles par courrier à l'attention de l' élu(e) à la culture.

Un guichet unique est mis en place. Les courriers sont adressés à la DACAJ..

Après acceptation de la demande par l' élu(e), celle-ci est transmise en copie à l'EPCC qui en prend note.

Un rendez-vous est ensuite organisé avec l'équipe technique du Carré des Jalles pour préciser les besoins de l'utilisateur. Le directeur technique de l'EPCC et la DACAJ élaborent une estimation

financière de l'utilisation de l'espace : personnel de sécurité, besoins en matériel (non disponible au sein de l'équipement), et le cas échéant, besoins en personnel technique complémentaires à l'équipe de l'EPCC.

Les réunions périodiques entre l'EPCC et la Commune permettent de valider les demandes dans le respect des missions culturelles de l'espace du Carré des Jalles, de convenir d'éventuelles réunions complémentaires de travail avec les utilisateurs concernés et d'anticiper sur les demandes à venir.

Les demandes formulées par des tiers sont confirmées selon les modalités prévues à l'art. 1.

3. Prises en charge

Les évaluations financières, techniques et de sécurité des utilisations de l'espace autres que celle de l'EPCC sont conjointement élaborées par le directeur technique de l'EPCC et la DACAJ.

L'EPCC et la DACAJ tiennent un planning d'occupation des locaux , ainsi qu'un planning lié à la sécurité du bâtiment partagé.

La Commune pourra, après accord, rembourser à l'EPCC les frais engagés au titre de prestations qui se seraient avérées nécessaires, lors de l'utilisation des espaces par des tiers.

La Commune fera son affaire des autres frais engagés lors de l'utilisation des espaces par elle-même ou par des tiers.

L'équipe technique permanente de l'EPCC conserve une mission d'accompagnement des projets qui ont lieu au sein du Carré des Jalles et qui ne sont pas organisés par l'EPCC. Le temps consacré à cette mission est entendu en référence aux documents d'analyse de la gestion des espaces, hors saison culturelle portée par l'EPCC, élaborés à la création de l'EPCC.

Soit :

- une implication du directeur technique pour les tâches liées à la sécurité des bâtiments, des biens et des personnes ainsi que celles liées à la maintenance, à l'exploitation et à la sécurité du bâtiment,
- une implication de l'équipe technique permanente pour ses missions de sécurité, par une participation au bon fonctionnement du SSI,
- une implication technique de l'équipe de l'EPCC pour la préparation et la mise en œuvre des utilisations pour un volume estimé de 250 heures de travail de préparation et de 400 heures de travail de régie.

Fait à Saint-Médard-en-Jalles en quatre (4) exemplaires originaux .

Le 16 décembre 2020.

Stéphane Delpeyrat
Maire,

Sylvie Violan
Directrice de l'EPCC
Carré – Colonnes

En vertu de la loi du 2 mars
1982 modifiée, la Présidente
certifie que la présente
délibération (et ses annexes)
a été RECUE en Préfecture
PUBLIEE à la scène nationale Carré-Colonnes
Le Président

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

06 JAN. 2021

Bureau du Courrier

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
Scène nationale Carré – Colonnes
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N° DE 2020-268
CONVENTION FAB**

Depuis plus de 10 ans, la Scène nationale Carré-Colonnes a progressivement écrit une histoire artistique et culturelle singulière, précurseur à plus d'un titre, et notamment en termes de mutualisation, avec celle du Carré des Jalles et des Colonnes, l'intégration du festival échappée belle puis celle du FAB.

En 2016 se construit un nouveau modèle de coopération culturelle, efficace, économe, agile avec la création et le pilotage du FAB à l'échelle de la Métropole bordelaise. Issu de la fusion de Novart et du Festival Des Souris et des Hommes, co-porté par la scène nationale et l'association, le FAB est partie intégrante du projet de la scène nationale, comme outil majeur de coopération et d'ancrage métropolitain de la scène nationale. Son effet d'entraînement positif contribue fortement à la visibilité et à la vitalité de l'ensemble du projet de la Scène Nationale.

L'articulation entre association FAB et Scène nationale permet de solidifier le projet tout en lui conservant sa réactivité. Les valeurs d'hospitalité, d'engagement, d'innovation, de créativité, de diversité et de parité, d'itinérance, de décloisonnement sont partagées entre la scène nationale et l'association tout comme l'engagement en faveur de la transition écologique.

Le FAB ouvre par ailleurs de nouveaux horizons de réflexion pour penser l'avenir, au travers des réseaux de festivals auxquels il adhère, notamment France Festivals, et l'étude SOFEST. La directrice pilote un groupe national de réflexion sur les démarches RSE-RSO des festivals

Cinq éditions ont confirmé le Festival comme un rendez-vous culturel international d'envergure et de référence. La prochaine aura lieu du 1er au 16 octobre 2021.

Aussi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, d'approuver la convention annexée dont le but est de fixer le contenu et les modalités du partenariat entre l'Association Festival des Arts de Bordeaux et La scène nationale Carré – Colonnes et d'en autoriser la signature Le Président

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu la loi n° 2002/6 du 4 janvier 2002 relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret n° 2002/1172 du 11 septembre 2002, relatif aux établissements publics de coopération culturelle, modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités,
- Vu la loi n° 2006/723 du 22 juin 2006,
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle, adoptés par délibérations concordantes des Communes de Blanquefort et de Saint Médard-en-Jalles, respectivement les 14 et 17 décembre 2009 et modifiés les 29 et 30 mars 2010, puis les 7 et 16 février 2011, les 29 mars et 3 avril 2017, puis les 28 et 30 septembre 2020

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2010, relatif à la création de l'EPCC Carré – Colonnes.
- Vu les statuts de l'association Festival des arts de Bordeaux

ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** la convention de partenariat annexée
- **AUTORISE** Le Président à signer la convention, et les sous-conventions spécifiques (programme artistique, dossier européen,)

Mises aux voix,

Les propositions ci-dessus sont ADOPTEES à l'UNANIMITE

Fait et délibéré à Blanquefort, le 11.12.2020

Pour expédition conforme,

Le Présidente M.Stéphane DELPEYRAT



06 JAN. 2021

Bureau du Courrier

CONVENTION de COPORTAGE
FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS DE BORDEAUX METROPOLE

Entre

L'ASSOCIATION FESTIVAL DES ARTS DE BORDEAUX

Siege social 9 rue des Capérans 33000 Bordeaux

SIRET / APE : 443 362 595 000 37

Représentée par son Président, Thomas Boisserie, habilité aux fins des présentes par le conseil d'administration du 7 mai 2009,

Ci-après dénommée « L'association »

Et

La scène nationale CARRE – COLONNES

Etablissement public de coopération culturelle

Siège social : BP 90 009 - Place de la République – 33165 Saint-Médard-en-Jalles cedex

Adresse service administratif : 4 rue du docteur Castera 33.290 BLANQUEFORT

Tel. 05 56 95 49 02 – fax 05 56 95 49 09 – mail secretariat@carrecolonnes.fr

Site web : www.carrecolonnes.fr

N° SIRET 522 574 30000011 – APE 9001Z

TVA intracommunautaire FR 855 225 74 3004

Représentée pour les présentes par son Président, M.DELPEYRAT

Ci-après dénommée « la scène nationale Carré – Colonnes »

Ensemble ci-après dénommés « les Parties »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE

Une convention de partenariat 2016 liant L'association à la scène nationale Carré-Colonnes pour l'organisation du Festival International des Arts de Bordeaux Métropole 2016 a été validée par les conseils d'administration des deux parties et signée le 20 mai 2016.

Imaginé comme un moment de vie décloisonné, mixte, collaboratif et attractif, les deux précédentes éditions du festival ont vu se croiser les publics en salle et en extérieur, porter un regard nouveau sur les espaces de création ou des lieux de vie du quotidien, apporter son soutien à la création de la nouvelle Aquitaine et décaler notre regard sur le monde avec les artistes du monde entier.

Les réussites de ces cinq dernières éditions confirment le Festival comme un rendez-vous culturel international d'envergure et de référence qui participe à la fois au dynamisme culturel et à l'attractivités des territoires et de la scène nationale Carré-Colonnes et confirme la volonté des parties de poursuivre leur collaboration et de signer une nouvelle convention de coportage du Festival International des Arts de Bordeaux Métropole pour l'année 2021.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer le contenu et les modalités du partenariat entre l'Association Festival des Arts de Bordeaux et le Carré - Colonnes pour assurer l'édition 2021 du Festival International des Arts de Bordeaux Métropole, qui se déroulera du 1^{er} au 16 octobre 2021, dates prévisionnelles, sur différents lieux de la Métropole Bordelaise.

TB

ARTICLE 2 : DUREE

La présente convention concerne la préparation, la mise en œuvre et la réalisation du festival 2021 ainsi que le temps de bilan et d'évaluation soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 : APPORTS DE L'ASSOCIATION FESTIVAL DES ARTS DE BORDEAUX

Les apports 2021 indiqués ci-dessous sont susceptibles d'être soumis à d'éventuels arbitrages budgétaires des collectivités partenaires non encore communiqués à la date de signature de la présente convention.

A – PERSONNELS

Le personnel permanent de l'Association composé d'une administratrice à temps plein et d'un directeur de production à temps plein sera mis à disposition de l'organisation du festival.

La directrice assure la direction artistique et exécutive à la fois de l'association et La scène nationale Carré-Colonnes. Le temps de travail consacré à l'association sera de 0,5 ETP et financé directement par l'association.

L'équipe sera complétée par l'embauche d'une chargée de billetterie, 0.25ETP, CDI mutualisé via un groupement d'employeur, des contrats en CDD (intermittents ou classiques), de prestations de service (production, presse, graphisme, vidéo, photo, communication web, recherche de mécénat ...), ainsi que des stagiaires et services civiques.

Le montant prévisionnel des charges de personnel pour l'année 2021 est de 180 000 €.

B – COMMUNICATION

Le budget communication prévisionnel porté par l'Association est de 77 000 €.

La Ville de Bordeaux apporte environ 50 000 € de valorisation d'apports en nature, affichages, kakemonos, etc.

C – ARTISTIQUE

Le budget artistique prévisionnel financé par l'association se monte à 380 000 € pour 2021. Il se répartit entre 190 000 € de production et de manifestations hors les murs, 90 000 € concernant le QG, 100 000 € de participation aux budgets artistiques des partenaires.

ARTICLE 4 : APPORTS DU CARRE – COLONNES

A – PERSONNELS

Le personnel de La scène nationale Carré-Colonnes sera mis à disposition de l'organisation du festival et travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de l'Association.

A.1 FRAIS COURANTS

L'Association s'engage à rembourser au Carré – Colonnes :

- Les frais de déplacement (frais kilométriques) fléchés sur l'activité du Festival International des Arts de Bordeaux Métropole.
- Les frais de mission, réception affectée à la préparation, à la réalisation du Festival International des Arts de Bordeaux Métropole.

- Les autres frais que le Carré – Colonne pourrait engager pour la préparation et la réalisation du Festival et qui auraient été portés par le Carré - Colonne (achats divers, fournitures de bureau, accessoires...)

L'Association sera également en mesure de prendre en charge directement des frais, notamment ceux des personnels salariés.

A.2 PAIEMENT

Le remboursement par l'Association des frais portés à son profit par la scène nationale Carré – Colonne se fera dans un délai de 30 jours à réception d'une facture accompagnée d'un RIB et de tous les justificatifs des dépenses engagées et réglées par la scène nationale Carré - Colonne au profit de l'Association.

B – COMMUNICATION

La scène nationale Carré – Colonne assure la prise en charge de la stratégie et la politique de communication du Festival.

La scène nationale Carré – Colonne contribue au budget du Festival International des Arts de Bordeaux Métropole 2021 en prenant en charge directement les dépenses de communication à hauteur de 20.000€ HT (sur un total de 100.000€).

Les dépenses sont directement engagées par La scène nationale Carré – Colonne sur des lignes affectées au projet.

La scène nationale Carré – Colonne fournira à l'Association copie de ses livres comptables justifiant de l'engagement de ces dépenses. Ces dépenses seront à intégrer au budget du festival, en dépenses de communication et en recettes comme apport de La scène nationale Carré – Colonne.

C- ARTISTIQUE

La scène nationale Carré – Colonne, contribue à la programmation artistique du festival en diffusant plusieurs spectacles en salle et hors les murs. La scène nationale Carré – Colonne contribue au budget du festival 2021 à hauteur de 160 000HT constitué de 230 000 € de charges artistiques minorées de 70 000 € de produits afférents

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS PARTICULIERES SUR LA DIRECTION DU FESTIVAL

La directrice assure la direction artistique à la fois du festival et de la scène nationale Carré – Colonne et à ce titre est garante de l'articulation entre le festival et les autres activités de la scène nationale Carré – Colonne.

Le temps de travail consacré à l'association est de 0,5 ETP financé directement par l'association, tandis que celui consacré au reste des activités de la scène nationale Carré - Colonne est de 0,5 ETP financé directement par la scène nationale Carré-Colonne.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION DU FESTIVAL

La communication du festival devra mettre en valeur le partenariat privilégié entre l'Association, la scène nationale Carré – Colonne et tous leurs partenaires publics.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

Les parties s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques inhérents à l'ensemble de ses activités, y compris hors les murs.

ARTICLE 8 : MODE DE COORDINATION

Outre les réunions et instances de concertation prévues par l'Association d'une part et par la scène nationale Carré – Colonnes d'autre part, un comité de suivi et d'évaluation composé des élus de Bordeaux Métropole, de la Ville de Bordeaux, de la ville de Saint-Médard en Jalles, et de la ville de Blanquefort et de l'Association, ainsi que des représentants de la DRAC Aquitaine et de la Région et du Département se réunira trois à quatre fois par an. La Directrice animera ces réunions ; selon l'ordre du jour, s'y adjoindront les techniciens que les élus souhaitent associer.

ARTICLE 9 : CONDITIONS DE RESILIATION

La présente convention serait suspendue avec effet immédiat dans tous les cas où l'association se trouverait dans l'impossibilité objective de poursuivre son activité notamment en cas de dissolution de l'association sans reprise d'activité par une autre structure.

La présente convention se trouverait annulée dans tous les cas de force majeure.

En revanche, une résiliation à l'initiative de l'une ou l'autre des deux parties exigerait un motif d'intérêt général et ne pourrait être prononcée sans respect d'un délai de notification de 30 jours.

ARTICLE 10 : LITIGES

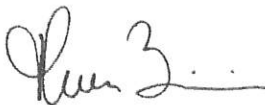
Toute contestation née de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les parties.

A défaut d'accord amiable, le litige sera porté par la partie diligente devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Bordeaux en quatre exemplaires, le

Pour l'Association Festival des Arts de Bordeaux
Le Président, M. Thomas Boisserie

Pour la scène nationale CARRE-COLONNES
Le Président, M. Stéphane DELPEYRAT



CPO scène nationale Carré-Colonnes - Annexe n°5 Données et indicateurs

Objectifs de la structure au regard du cahier des charges		Indicateurs	Année civile				Modalités de suivi et observations
			2021	2022	2023	2024	
OBJECTIFS METIERS							
Engagement artistique et accès aux œuvres							
Proposer chaque saison une programmation pluridisciplinaire dans et hors-les-murs	Nombre de spectacle	De la Saison					
		Du FAB, Festival des arts de Bordeaux					
		Du Festival Echappée Belle					
	Nombre de représentations	Nombre de représentations / saison					
		Nombre de représentations / FAB					
	Jeune-Public	Nombre de représentations / EB					
		Nombre de spectacles accessible au jeune public ou à voir en famille					
Nombre de représentations accessibles au jeune public							
Développer une présence artistique sur le territoire et dans les réseaux professionnels à travers une diversité de partenariats	Nombre d'actions par territoire	Nbre de spectacles					
		dans les salles de SMJ et BFT (Carré, Colonnes, Mascaret, Vacherie, G.Brassens ...)					
		dans les salles partenaires (métropole, département, Région...)					
		hors les murs (extérieur, espace public)					
		Nbre de représentations					
		dans les salles de SMJ et BFT (Carré, Colonnes, Mascaret, Vacherie, G.Brassens ...)					
	Nombre de partenariat	dans les salles partenaires (métropole, département, Région...)					
		hors mes murs (extérieur, espace public)					
		Nouveaux espaces de diffusion physiques et virtuels : jardins, balcons, établissements scolaires, web, réseaux... (SMJ, Bft, et autres communes)					
		St-Médard - Blanquefort dont associatifs					
Proposer une diversité des disciplines et des adresses	Spectacles dans l'espace public	Métropole					
		Médoc					
	Nombre d'artistes accueillis	Nombre de spectacles joués dans l'espace public					
		Nombre de représentations jouées dans l'espace public					
		Nombre d'équipes artistiques fab, saison, eb , eac, autres					
	Nombre d'artistes accueillies fab, saison, eb , eac, autres et nbre de nuitées prises en charge						
Soutien en production, coproduction et résidences							
Accompagner le travail de recherche et de création des artistes en cohérence avec le projet artistique et culturel	Artistes associés	Nombre d'équipes associées					
	Commandes de projets innovants	Projets de territoire, in situ , contextuels					
		Nouveaux formats , innovation, recherche					
	Nb d'équipes soutenues	Total des Cies					
		Régionales					
		Nationales					
		Internationales					
		Modes de soutiens					
		production déléguées					
		coproduction					
	préachat						
	accueil en residence						
	Budget affecté au soutien aux artistes en €	Résidences : évolution de la durée des résidences					
		Résidences : nombre de nuitées prises en charge directement ou indirectement					
		Coproduction : évolution de la part de coproduction moyenne (hors frais d'approche si part globale) - Participation plancher					
Coproduction : montant attribué aux projets des artistes associés							
Coproduction : montant attribués aux projets de créations pour le jeune public							

Objectifs de la structure au regard du cahier des charges		Indicateurs	Année civile				Modalités de suivi et observations
			2021	2022	2023	2024	
Engagement culturel, territorial et citoyen							
Encourager les populations dans toute leur diversité à fréquenter la scène nationale	Fréquentation	des spectacles payants / gratuits >> dont groupes scolaires sur tout public, dont seances scolaires, dont journées culturelles					
		des autres rdv de la programmation (espaces de diffusion innovants, expositions, présentation de saison, QG, conférence, bal, etc)					
Concevoir des programmes d'action culturelle avec le milieu scolaire et la petite enfance	Nombre d'Etablissements partenaires	Ecoles maternelles & élémentaires					
		Collèges					
		Lycées					
	Nombre de bénéficiaires	TOTAL					
		Ecoles maternelles & élémentaires					
		Collèges					
Etablissement hors éducation	Lycées						
	TOTAL						
Encourager la participation et l'implication	Projets participatifs et inclusifs	Nombre d'Etablissements : crèches, centres de loisirs, IME, ITEP...					
		Nombre de bénéficiaires					
		Nombre de projets participatifs					
R.S.E. (Feuille de route Néo Terra)	Favoriser l'engagement citoyen	Nombre de participants					
		Nbre de bénévoles					
	Accélérer la transition énergétique des organisations	Nombre de projets en lien avec la thématique de la transition écologique Coproducton de spectacles en lien avec les questions environnementales ou sociales					
Développer les mobilités propres	accompagner les compagnies artistiques dans une réflexion aux démarches RSE en tant que structures employeuses	<i>pas d'indicateurs quantifiables</i>					
Développer flotte de vélos électriques et mécaniques propres pour le public et le déplacement entre sites.							
Engagement professionnel							
Prendre part à l'animation de réseaux professionnels	Cartographie des projets partagées, co-organisées, des actions menées, des participations à des actions communes	au niveau local					
		au niveau départemental					
		au niveau régional					
		au niveau national/international					
OBJECTIFS TRANSVERSES							
Parité							
Des œuvres	Nombre de représentations	assurées par des artistes femmes					
		portant sur la thématique égalité, lutte contre les discriminations					
Des artistes	associés	Nombre de femmes artistes associées					
	soutenus	Nombre de projets soutenus dirigés par des femmes					
De l'établissement	gouvernance	Budget de production alloué aux artistes femmes					
		Part des femmes siégeant au C.A.					
		Part des femmes aux postes de direction de l'équipe					
équipe		Part des femmes aux postes techniques dont intermittents					



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_092
Date de la décision :	2021-06-29 00:00:00+02
Objet :	CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2024 ÉTAT, RÉGION, DÉPARTEMENT, VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES, VILLE DE BLANQUEFORT ET SCÈNE NATIONALE CARRÉ-COLONNES. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.9 - Culture
Identifiant unique :	033-213304496-20210629-DG21_092-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210629-DG21_092-DE-1-1_0.xml	text/xml	993
Nom original :		
DG21_092.pdf	application/pdf	32439433
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210629-DG21_092-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	32439433

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2021 à 10h31min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2021 à 10h34min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2021 à 10h35min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2021 à 10h35min35s	Reçu par le MI le 2021-07-01